

MAI 2007

# MERKUR

DE LËTZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)

CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG

Dossier :

## Bilan à mi-parcours de la législature

Législature  
2004-2009



■ Visite de sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc à la Chambre de Commerce

■ Conférence sur le City management en Grande Région: Comment associer la culture et le commerce en centre-ville?



■ Nouveau DVD interactif pour la création d'entreprise et la promotion du Grand-Duché



## ***S-net Mobile*** **Vos comptes à portée de main**

Au Luxembourg, plus de 75.000 personnes effectuent leurs principales opérations bancaires via S-net, l'Internet Banking de la BCEE.

Aujourd'hui, la BCEE innove avec S-net Mobile, une **nouvelle version de S-net spécialement conçue pour smartphones et PDA** tournant sous Windows Mobile, versions 5 ou 2003. S-net Mobile vous permet ainsi de réaliser les opérations bancaires les plus courantes.

Ce nouveau service est accessible via les trois opérateurs de téléphonie mobile du Luxembourg et les opérateurs étrangers.\*

Grâce à S-net Mobile vous aurez toujours vos comptes à portée de main !

Plus d'informations sur S-net Mobile peuvent être obtenues sur [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu) et auprès de votre agence BCEE habituelle.

\* Les frais de communication facturés par les opérateurs de téléphonie mobile pour la connexion à S-net Mobile peuvent varier d'un opérateur à l'autre.



# **SPUERKEESS**

**Äert Liewen. Är Bank.**

# Lancement du nouveau portail économique SaarLorLux.biz

Avec le portail économique [www.saarlorlux.biz](http://www.saarlorlux.biz), les chambres de commerce du Grand-Duché de Luxembourg, de la Moselle, de Trèves, de la Sarre et du Palatinat occidental viennent de lancer un nouvel et innovant outil de travail pour les entreprises.

Le nouveau portail qui a été co-financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg III a pour objectif de faciliter la coopération transfrontalière en proposant une série de services interactifs à l'utilisateur. La base de données des entreprises Vektor (B2B) et l'Atlas commercial (B2C) sont les outils phares du nouveau portail et proposent des informations concrètes et utiles et aux entrepreneurs et aux consommateurs. Vektor réunit en effet des profils et des sites Web de plus de 7.000 entreprises industrielles et commerciales actives dans l'exportation. L'Atlas commercial comprend actuellement 2.600 commerces dont les 500 commerces de détail du Luxembourg qui exploitent plus de 100 m<sup>2</sup> de surface. Quand cet *Handelsatlas* est aussi développé dans l'intérêt des clients potentiels, il représente également un élément précieux de marketing et un outil permettant de mesurer et d'étudier le niveau de la concurrence dans la Grande Région.

Ne se satisfaisant pas d'une diffusion brute d'informations, le portail innove en proposant une interface particulièrement conviviale intégrant un système d'information géographique (SIG). Outre une recherche classique par mot clé d'une branche ou d'un produit, ce système permet de lancer également des recherches par l'intermédiaire d'une carte dynamique, qui, lors de son agrandissement progressif offrira des représentations de plus en plus détaillées. Un exemple typique serait par exemple la recherche de magasins de vêtements dans un rayon de 50 km.

Le portail interrégional apporte aussi des réponses aux nombreuses questions concernant la pratique commerciale

et la recherche de coopérations. Dans la rubrique «Pratiques d'Affaires», l'utilisateur trouvera p.ex. des réponses aux neuf questions les plus fréquemment posées concernant l'établissement d'une société, le droit du travail, la fiscalité ou encore la sécurité sociale. Des liens vers les interlocuteurs respectifs pour les diverses autorisations complètent les informations afin de pouvoir se lancer dans le commerce en Grande Région.

Des entreprises qui sont à la recherche de partenaires pourront également utiliser le site comme bourse de contacts puisque la rubrique «Coopérations» renseigne et donne un accès direct sur les bourses d'entreprises nationales et internationales les plus importantes d'Allemagne, de France et du Luxembourg.

Celles-ci fournissent une aide précieuse aux entreprises actives à l'export, qui recherchent des fournisseurs, des distributeurs ou d'autres partenaires de coopération. De plus, le portail offre une panoplie d'informations relatives aux différents sites de l'espace grand-régional avec ses points forts économiques et ses centres de recherche.

Un guide interrégional des lieux de conférences offre un panorama des lieux de salons, congrès et manifestations de la Grande Région. L'outil de recherche et la carte de la région permettent de trouver rapidement et facilement le lieu de manifestation souhaité. Pour faciliter la planification d'une manifestation, le site propose descriptif complet du site avec localisation et photos.

Un agenda des manifestations organisées dans l'espace grand-régional ainsi qu'une revue de presse présentant l'actualité des entreprises viennent compléter le portail. Des négociations avec les partenaires de la Wallonie et de la Meurthe et Moselle sont d'ores et déjà engagées pour donner encore plus de couverture à cette initiative. ■





## DOSSIER

## 4 Bilan à mi-parcours de la législation

## DOSSIER

## 4 Bilan à mi-parcours de la législation

## FLASH

- 16 24<sup>e</sup> «Rencontre Entreprises-Etudiants»
- 16 Luxtrust: la sécurité sur Internet
- 17 Visite de Sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc à la Chambre de Commerce
- 20 Conférence sur le City management en Grande Région: Comment associer la culture et le commerce en centre-ville?

## INTERNATIONAL

- 24 Calendrier 2007
- 24 Messen und Ausstellungen im Mai 2007
- 24 Stand collectif aux salons «Eco-Industries» et «Proceed»
- 25 Visite des Sénateurs russes à la Chambre de Commerce
- 26 Inauguration of the Luxembourg Taiwan Joint Business Council in Taipei
- 28 Mission économique à Saint-Petersbourg
- 29 La Grande Région à l'honneur à la Foire Technique Internationale de Plovdiva
- 30 The Board of Economic Development, Trade and Investment Office in Shanghai
- 32 4<sup>e</sup> Bourse d'échanges Healthcare 2007 à la Faculté de Médecine de Nancy

- 33 Bourse de contacts au salon de la «Maintenance Industrielle» à Rotterdam

- 34 Le «b2fair» à la Hannover Messe 2007

- 35 Textes européens publiés du 23 mars au 20 avril 2007

- 37 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

## FORMATION

- 40 Seminar: Projektmanagement – Projekte professionell starten, durchführen und beenden

- 41 Séminaire: Mise en place et suivi de la norme ISO 14001

- 41 Le Management Interculturel: Outil indispensable pour manager au Luxembourg

- 43 Nouveau Conseil d'Administration de l'Association des Anciens de la Sacred Heart University

- 44 Journée de l'apprentissage 2007

## INNOVATION

- 52 Luxinnovation présente son rapport annuel 2006

- 54 The European Investment Bank sets up an innovative facility for the financing of RDI

- 55 Droit du travail: que faut-il savoir en tant que créateur d'entreprise?

- 55 European Space Agency: Rencontre entre François Biltgen et Volker Liebig

## FLASH

## 17 Visite de Sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc à la Chambre de Commerce

- 56 Ausschreibung für die Luxemburgischen und Europäischen Solarpreise 2007

- 57 Prix Luxembourgeois de la Qualité 2007: pour valoriser votre entreprise ou améliorer votre organisation

- 58 Publication du Guide Luxembourgeois pour la Qualité 2007

- 59 Une mini-entreprise luxembourgeoise à la «JA-YE European Student Trade Fair 2007» à Bucarest

## ECONOMIE

- 60 Légère amélioration de l'excédent courant

- 61 Encore une année touristique contrastée

- 62 Nouvelle publication: L'Annuaire statistique 2006 vient de paraître

- 62 Première estimation de la croissance du PIB pour l'année 2006: +6,2 %

- 63 L'emploi salarié intérieur poursuit son accélération en 2006

## LEGISLATION/AVIS

- 64 La Chambre de Commerce lance un DVD interactif dédié à la création d'entreprise et à la promotion de l'économie luxembourgeoise

- 65 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce



## INTERNATIONAL

- 34** Le «b2fair» à la Hannover Messe 2007
- 66** Les caméras vidéo installées en entreprise doivent obligatoirement être autorisées par le C.N.P.D.
- 68** Présentation du rapport «Entfesselungsplang fir Betriber»
- 68** Le Conseil de la concurrence impose des amendes et des astreintes
- 70** JurisEDIT lance trois nouveaux services
- 71** European Commission study on the tax impact on retention of earnings in the EU
- 71** luxorr relève le défi de la stratégie de Lisbonne

## FEDERATIONS/UDEL

- 74** 3<sup>e</sup> Journée de la presse de l'UDEL
- 76** Assurer la compétitivité future du Luxembourg et son attrait pour les investisseurs
- 77** Création de l'Institut pour le Mouvement Sociétal au Luxembourg

## LEGISLATION/AVIS

- 64** Nouveau DVD interactif pour la création d'entreprise et la promotion du Grand-Duché
- 78** Lancement d'une vaste campagne de promotion du commerce luxembourgeois
- 79** Dix acteurs de la place financière créent l'association «XBRL Luxembourg A.s.b.l.» pour promouvoir un nouveau standard de reporting

## INFO ENTREPRISES

- 80** En bref
- 80** Nouveau règlement de pension complémentaire cadre pour les membres de l'Horesca
- 81** Delhaize met en avant l'équilibre alimentaire
- 82** Cargolux Jahresergebnis trotz guter Auslastung von hohen Kerosinpreisen belastet
- 83** VLM Airlines annonce une neuvième année bénéficiaire consécutive
- 84** Die italienische Adria mit Sales-Lentz erleben
- 86** La société Elcoteq transfère son siège social au Luxembourg

## FEDERATIONS/UDEL

- 74** 3<sup>e</sup> Journée de la presse de l'UDEL
- 86** eurosript et eurodoc/syselog fusionnent pour former eurosript International
- 88** Edition 2007 du «Woman Business Manager of the Year Award»
- 88** Grands projets de construction pour Valeres au Luxembourg
- 89** Présentation du premier guide de l'investissement socialement responsable au Luxembourg
- 90** Luxembourg Online Mobile S.à r.l. et VOXmobile signent un accord de collaboration
- 90** Croissance exceptionnelle pour la troisième année consécutive
- 92** Responsabilité sociale des entreprises – RSE: SECUREIT

## BOURSE

94

**Editeur:**  
Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: http://www.cc.lu

**Paraît 10 fois par an**  
Tirage: 30.000 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.  
Copie à l'éditeur  
**Rédaction:**  
Patrick Ernzer,  
rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouillez

**Mise en page et impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.  
**Conception graphique:**  
rose de claire, design.  
**Couverture:**  
lola  
**Crédit photographique:**  
MEV Verlag, Chambre de Commerce,  
SIP, ONT Luxembourg

**Publicité:**  
Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: regie@ic.lu  
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



# Bilan à mi-parcours de la législature

Le 5 juillet 2004 la Chambre de Commerce avait présenté au grand public son document «**Entreprise Luxembourg**» qui contenait un certain nombre de recommandations à destination du nouveau gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004, en vue d'assurer un développement compétitif et durable de l'économie. **A plus ou moins mi-parcours de la législature, il est temps pour la Chambre de Commerce de dresser un premier bilan des travaux entrepris.** Dans le présent dossier, la Chambre de Commerce présente de manière critique les grandes lignes de l'action gouvernementale depuis 2004 et commente les actions restant à mettre en œuvre, tout en se référant pour chacune d'elles à ses propres recommandations et celles des organisations patronales, en particulier l'UEL, et suggestions adressées au Gouvernement.

**D**ans sa mission de défense de l'intérêt économique général, la Chambre de Commerce avait formulé en juillet 2004 dans son document intitulé «Entreprise Luxembourg»

un certain nombre de recommandations à destination du nouveau gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004. Quatre axes présentant un caractère essentiel pour notre pays avaient

été définis en vue d'un développement compétitif et durable de l'économie.

Il s'agissait de la diversification continue et la promotion efficace du pays en tant que terre d'accueil et de site



d'investissement privilégié; de la formation et de la recherche; de la promotion de l'esprit d'entreprise; et de la consolidation des finances publiques et de la sécurité sociale. A plus ou moins mi-parcours de la législature, il est temps pour la Chambre de Commerce de dresser un premier bilan des travaux entrepris. Quelle a été l'action du gouvernement au cours de cette première partie de la législature? Les mesures annoncées dans l'accord de coalition d'août 2004 ont-elles été mises en œuvre? Les actions annoncées dans les déclarations successives du chef du Gouvernement sur l'état de la nation ont-elles été suivies d'effet? Quelle est l'état de transposition des décisions annoncées dans le contexte du Comité de Coordination tripartite du 28 avril 2006?

Dans le présent dossier, la Chambre de Commerce présente de manière critique les grandes lignes de l'action gouvernementale depuis 2004 et commente les actions restant à mettre en œuvre, tout en se référant pour chacune d'elles à ses propres recommandations et celles des organisations patronales, en particulier l'UEL, et suggestions adressées au Gouvernement.

### ■ Préserver la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

Aux yeux de la Chambre de Commerce, l'amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise reste une priorité absolue. La compétitivité économique est le fondement de la création et du développement des entreprises, du bien-être social et des recettes fiscales. Il ne faut pas oublier que les entreprises contribuent, directement et indirectement – à travers les profits, les dividendes et les emplois qu'elles génèrent – à la plus grande part des impôts et des cotisations de l'Etat, de la sécurité sociale et des communes. En ce sens, une dégradation de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises serait suicidaire pour la collectivité.

La prise de conscience de la dégradation de la compétitivité du Luxembourg est relativement récente. Dans son avis du 28 avril 2006, le Comité de Coordination Tripartite constatait que «si l'économie luxembourgeoise semble avoir retrouvé la voie de la croissance en enregistrant un taux d'augmentation du PIB dépassant à nouveau 4 % en 2005, elle reste marquée par des déséquilibres au

*niveau des finances publiques, de l'emploi et de l'inflation».*

Il semble qu'au cours de la première moitié de la législature en cours, les acteurs politiques et le grand public ont pris davantage conscience de la détérioration progressive du déficit budgétaire. Cependant, en ce qui concerne la gravité du problème du financement à long terme des systèmes de protection sociale, cette même prise de conscience fait toujours défaut.

Le gouvernement et les partenaires sociaux se sont accordés fin avril 2006 sur une série de mesures qui se déclinent autour de six axes:

- la maîtrise de l'inflation;
- le rétablissement de l'équilibre budgétaire;
- la mise en place d'un ensemble de dispositifs complémentaires en faveur de la compétitivité des entreprises;
- le rétablissement de la situation sur le marché de l'emploi;
- l'introduction d'un statut unique pour les salariés au sens de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
- les mesures dans le domaine de la sécurité sociale.

Même si la Chambre de Commerce a approuvé l'accord tripartite, qui est l'expression du plus petit dénominateur commun des positions entre les différentes parties, elle considère que les déséquilibres fondamentaux qui sont à l'origine des mesures adoptées par le Comité de Coordination Tripartite demeurent d'actualité.

Plus particulièrement, la lutte contre l'inflation doit faire partie des préoccupations premières du gouvernement car il en va de la compétitivité de l'économie toute entière. Les substantielles hausses des prix administrés, telles les taxes communales, sont en grande partie responsables du maintien de l'inflation à un niveau élevé. Dans ce contexte, les mesures gouvernementales se sont avérées jusqu'à présent trop timides et insuffisantes.

La Chambre de Commerce approuve le réajustement des échéances de l'indexation automatique des salaires et la neutralisation des hausses de prix de certains produits tel que cela est prévu dans la loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de

l'échelle mobile des salaires et des traitements.

Le Luxembourg ayant une localisation stratégique au grand marché intérieur avec ses 500 millions de consommateurs et dans la Grande Région, avec ses 11,5 millions de consommateurs, il faut en exploiter au maximum les avantages. Il est pour cela nécessaire de convaincre les producteurs et fournisseurs étrangers des avantages d'organiser différemment leurs réseaux de commercialisation en faisant du Luxembourg leur centre de distribution pour toute la Grande Région, ce qui pourrait avoir un impact sur la formation des prix au Luxembourg par rapport à la situation actuelle, caractérisée par un système de distribution organisé principalement via les pays voisins.

Des mesures de dynamisation des instruments de la concurrence concernant notamment les règles et pratiques de la représentation générale pour l'importation sont examinées. Une première étude a été commanditée auprès d'une entreprise internationale spécialisée en vue de l'établissement d'un indicateur comparatif des prix dans la «Grande Région». L'objectif de cette première étude est de déterminer, sur l'univers des produits de grande consommation, le niveau de l'attractivité-prix des magasins luxembourgeois comparés à leurs concurrents directs en France, Belgique et Allemagne. Cette première étude, dont les résultats sont toujours en cours d'analyse et d'interprétation, couvre l'univers des grandes surfaces alimentaires. Elle ne fournit donc que des éléments de réponse partiels. Des analyses sectorielles supplémentaires seront prochainement réalisées.

De manière générale, la Chambre de Commerce invite le Gouvernement à ne pas restreindre par ses actions la libre concurrence entre acteurs économiques, à garantir le fonctionnement de l'économie de marché, au sein de laquelle les prix résultent librement de l'offre et de la demande, et à éviter toute distorsion dans ce contexte, qui serait susceptible de désavantager les entreprises luxembourgeoises par rapport aux concurrents étrangers.

De telles distorsions seraient néfastes pour le développement économique et pour la situation compétitive du pays à travers notamment une inflation qui serait davantage alimentée.

## ■ Promotion du développement économique luxembourgeois

S'agissant de la promotion du site d'investissement luxembourgeois, le gouvernement avait annoncé qu'il veillerait à la cohérence et à l'intégration des diverses initiatives destinées à favoriser la promotion d'une image de marque cohérente et unique du Grand-Duché.

L'annonce faite par le gouvernement quant à l'affectation d'une partie de la plus-value engrangée par l'Etat dans le cadre de la cession de ses titres Arcelor à la mise en place d'une agence de promotion constitue une évolution positive allant dans le sens des recommandations que la Chambre de Commerce avait formulées, à savoir la promotion efficace du Luxembourg dans le monde.

La Chambre de Commerce réaffirme qu'il est important d'éviter les doubles emplois en matière de promotion du site luxembourgeois et de mettre en place un vrai partenariat public-privé dans ce contexte. Cela implique que les activités de promotion soient réunies au sein d'une seule et même structure permettant d'exploiter au mieux les synergies et de rationaliser les dépenses. Il est dans ce cadre important que cette future agence de promotion permette une promotion sectorielle de l'économie nationale. Pour cela, les différents secteurs d'activités doivent y être représentés et bénéficier de cette structure pour leur propre promotion.

La Chambre se félicite du projet de mise en place de cette agence de promotion dans le cadre d'un partenariat public-privé, à part égale entre le gouvernement et les représentants de l'économie luxembourgeoise.

En début d'année 2007, le Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement et la Confédération Luxembourgeoise du Commerce ont annoncé la signature d'une convention de coopération en vue de la réalisation du programme d'actions intitulé «Luxembourg, pôle du commerce de la Grande Région». Cette convention entérine pour l'année 2007 la participation financière de l'Etat à hauteur de 2,5 millions EUR aux activités de promotion du commerce luxembourgeois, aussi bien au Luxembourg qu'au sein de la Grande Région. Des fonds privés d'au moins 830.000 EUR complètent l'enveloppe gouvernementale.

La Chambre de Commerce salue cette initiative visant à promouvoir l'attractivité du commerce luxembourgeois au sein de la Grande Région.

La suppression du moratoire de 1997 concernant le gel de l'implantation de toute nouvelle grande surface commerciale de plus de 10.000 m<sup>2</sup> permettra de dynamiser l'offre commerciale sur le territoire grand-ducal et remédier à la situation que nous connaissons aujourd'hui, à savoir la multiplication de grands complexes commerciaux visant prioritairement la clientèle luxembourgeoise mais implantés non pas sur le territoire luxembourgeois mais de l'autre côté des frontières, à proximité immédiate du Luxembourg.

La Chambre de Commerce se félicite par ailleurs des mesures concrètes et des actions de suivi du Gouvernement en vue de développer et de diversifier davantage l'économie luxembourgeoise, dans les domaines comme la finance, l'industrie et la logistique (cf. réaffectation du site de la WSA, ...), le secteur maritime, les technologies d'information et de communication, les médias, le commerce électronique, les technologies de la santé, les technologies environnementales, etc.

La Chambre de Commerce réitère son appel au Gouvernement de veiller constamment à offrir aux acteurs économiques un cadre légal, réglementaire et fiscal attractif par rapport à l'étranger et les infrastructures les plus modernes et appropriées, propices au développement économique.

La Chambre de Commerce se félicite du maintien d'un cadre propice au développement des activités de la place financière, notamment à travers la création de la société de gestion de patrimoine familiale (SPF) qui a succédé aux holdings 1929 et la mise en place des fonds d'investissement spécialisés.

## ■ Promotion de l'esprit d'entreprise

L'esprit d'entreprise est trop peu développé au sein de la population, malgré les campagnes de promotion lancées par le gouvernement.

La Chambre de Commerce préconise l'adoption de mesures concrètes visant à fournir aux entreprises assistance et conseils personnalisés dans les domaines complexes (gestion, fiscalité, droit du travail, business plans, ...) et

à faciliter la recherche de locaux commerciaux et de terrains au sein des zones d'activité pour les personnes désirant créer une entreprise. Elle invite le gouvernement à faire suivre d'actions plus concrètes la promesse de rendre le statut de l'indépendant plus attrayant.

Parmi les mesures prises par le gouvernement afin de renforcer l'esprit d'entreprise au sein de la population, la Chambre accueille avec satisfaction la loi du 21 décembre 2006 relative à la transformation des anciens vestiaires des hauts fourneaux pour les besoins d'un incubateur d'entreprises à Belval-Ouest. Il est indéniable que les aides techniques au démarrage fournies dans le cadre des pépinières d'entreprises sont vitales pour assurer les premiers temps des jeunes entreprises, mais elles ne suffisent pas à elles seules.

La Chambre de Commerce recommande par conséquent au gouvernement d'adopter des réformes de plus grande envergure s'il veut véritablement développer l'esprit d'entreprise au sein de la population.

Les centres d'incubation sont indispensables, mais ils ne concernent que les entreprises dont le projet a abouti, même s'il en est encore à un stade précoce. Nombre de personnes renoncent en effet à leur projet de création d'entreprise du fait des lourdeurs administratives, d'où l'importance d'alléger autant que possible les formalités administratives incombant aux entreprises.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce réaffirme qu'il est indispensable:

- de multiplier les actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge. Cette sensibilisation passe par une ouverture ludique et éducative au fonctionnement des entreprises à l'aide de rencontres et de contacts réguliers et fréquents entre écoliers et entrepreneurs. Les stages constituent un moyen idéal pour développer une meilleure connaissance de l'entreprise et du monde professionnel. De tels stages permettraient d'accroître la sensibilisation des jeunes au fonctionnement pratique des entreprises. Ces périodes permettent aux jeunes de développer des qualités qui les inciteront à choisir l'entreprenariat comme métier;



- de familiariser les enseignants avec le monde de l'entreprise et ses réalités. Afin de s'assurer que ces préoccupations soient effectivement présentes au sein du système éducatif, il serait souhaitable que les membres du corps enseignant disposent d'une expérience professionnelle en entreprise. Pour les enseignants qui ne disposent pas d'une telle expérience professionnelle, il est nécessaire de compenser cette lacune par des stages en entreprise;
- d'adapter les programmes scolaires aux réalités économiques. Les enseignements dispensés à l'école et à l'Université sont très souvent jugés trop théoriques et non adaptés aux réalités économiques. Il est donc absolument nécessaire de modifier le contenu des enseignements afin de combiner plus efficacement théorie et pratique.

### ■ Simplification administrative

La simplification administrative faisait partie des actions que le gouvernement entendait mener au cours de la législature 2004-2009.

La Chambre de Commerce note que cette annonce a partiellement été suivie d'effet. Le Ministère de l'Environnement a élaboré un certain nombre de formulaires-type à destination des catégories d'entreprises le plus souvent concernées par ces procédures d'autorisation.

Il s'agit là d'une avancée dans la voie de l'allègement de charge administrative permettant de réduire le coût et la durée des procédures d'autorisation pour les entreprises.

Dans le but de simplifier les formalités administratives pesant sur les PME, le gouvernement avait également annoncé la création d'un poste de commissaire à la simplification administrative dont la mission serait d'évaluer les frais générés par les formalités administratives et de réduire les charges administratives reposant sur les PME. La Chambre de Commerce salue la création effective d'un tel poste.

Au-delà de la mise en œuvre rapide des mesures contenues dans le «Entfesselungsplang fir Betriber» présenté le 12 avril 2007 à la presse, la Chambre de Commerce recommande de progresser encore davantage dans cette voie avec le recours accru à l'e-administration, la



**Bien que des avancées ont pu être enregistrées en matière de simplification administrative, les charges administratives pour les PME restent importantes**

mise en place d'un guichet unique pour toutes les formalités de création d'entreprise, la simplification des démarches administratives des créateurs d'entreprise, notamment en matière de déclaration fiscale, de permis de travail et de charges sociales en particulier pour les petites entreprises. Toute nouvelle législation, toute nouvelle démarche administrative devront, avant leur mise en vigueur être scrutées sous l'optique de la simplification administrative.

Avec la mise en place d'une plateforme Internet, le registre du commerce et des sociétés (RCS) s'est doté d'un instrument efficace et transparent qui facilitera la vie des entreprises et qui constitue un élément de compétitivité pour l'économie nationale dans son ensemble. Dans une première phase l'accès électronique au RCS permet la consultation de documents déposés après le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et la demande d'ob-

tention de documents déposés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Dans une deuxième phase prévue pour 2008, l'utilisateur aura la possibilité d'effectuer ses formalités de dépôt par voie électronique.

La Chambre de Commerce regrette que la mise en place d'une centrale des bilans et d'un plan comptable harmonisé dans le cadre de la réforme du registre de commerce et des sociétés, conformément à l'annonce gouvernementale, ne se soit pas encore matérialisée.

La Chambre de Commerce plaide par ailleurs pour une mise en œuvre rapide de l'identifiant unique permettant un échange de données relatives à une même personne entre administrations publiques.

### ■ Fiscalité et finances publiques

Le gouvernement avait promis de maintenir le niveau d'imposition directe et indirecte ainsi que les charges socia-

les à un niveau compétitif par rapport aux pays voisins.

La Chambre de Commerce rappelle à ce sujet que la fiscalité est un des facteurs-clé de la compétitivité des entreprises. Ainsi, compte tenu des évolutions à l'étranger, il est indispensable que le gouvernement tienne ses engagements en la matière, ce qui devrait se traduire par une diminution du taux nominal de l'impôt sur le revenu des collectivités à base fiscale inchangée. Il faut ainsi rétablir la compétitivité du Luxembourg en matière fiscale en plaçant le pays dans le peloton des pays en Europe qui offrent le système fiscal et le taux nominal d'imposition les plus attractifs. La perte fiscale résultant à court terme d'adaptations fiscales en faveur des entreprises et d'une diminution du taux nominal sera plus que compensée par le développement d'activités additionnelles qu'elles engendreront et par l'amélioration de la compétitivité du site luxembourgeois.

Par ailleurs, si l'impôt sur la fortune a été supprimé pour les personnes physiques, avec en contrepartie l'introduction d'une retenue à la source libératoire sur les revenus de capitaux des personnes physiques, il est toujours d'application pour les personnes morales.

En matière de finances publiques, la Chambre de Commerce rappelle que les recettes de l'Etat sont particulièrement volatiles, que les besoins en matière d'investissements publics restent énormes et que le financement à long terme des régimes de sécurité sociale et de pensions n'est pas garanti. Dans cette perspective, il est primordial d'adopter des mesures qui permettront de réduire les dépenses de fonctionnement de l'Etat, de garder la marge de manœuvre permettant le maintien à un niveau élevé des dépenses d'investissement public et de mieux garantir la soutenabilité des régimes de sécurité sociale.

Même si le ratio «dette publique/PIB» est resté stable au cours des dernières années, il ne faut pas perdre de vue qu'en l'espace de cinq années, les réserves budgétaires de l'Etat ont diminué de plus de 2 milliards EUR, alors que les recettes ont largement progressé. Toute chose égales par ailleurs, l'Etat aura épuisé en 2008 la totalité des avoirs de ces fonds spéciaux.

La Chambre de Commerce encourage les autorités publiques à recourir aux partenariats public-privé (PPP) chaque fois que cela est possible. Les PPP constituent de nouvelles formes de financement des investissements publics

traditionnels grevant moins le budget de l'Etat, permettant le maintien d'un niveau élevé d'investissements publics et pouvant garantir la fourniture de services publics de meilleure qualité.

## ■ Travail et emploi

La loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi constitue la principale réforme en matière sociale de la législature. Cette loi crée le cadre légal nécessaire à la mise en œuvre des décisions prises en la matière par le Comité de Coordination Tripartite. La philosophie d'«employment security» doit éviter le chômage aux salariés et privilégier les transitions anticipatives. Les entreprises devront communiquer les licenciements économiques au Comité de conjoncture.

Ce dernier pourra procéder à un examen approfondi de la situation économique, financière et sociale de l'entreprise avant d'inviter les partenaires sociaux d'entamer des discussions en vue de l'établissement d'un plan de maintien dans l'emploi. Le projet de loi énumère toutes les mesures possibles tendant à éviter un licenciement des travailleurs que les partenaires sociaux devront aborder dans le cadre de l'établissement de ce plan. Une fois que le plan sera arrêté et homologué par le Ministre ayant l'emploi dans ses attributions, le Comité de conjoncture assurera le suivi du plan.

Tout comme elle l'a formulé dans son avis du 8 novembre 2006, la Chambre de Commerce estime que cette procédure est fortement imprégnée de la philosophie de «job security». Elle compliquera et renchéra les restructurations d'entreprises, pourtant nécessaires pour les adapter aux mutations économiques et sociales. Pour faire correspondre la procédure de maintien dans l'emploi au concept d'«employment security», il conviendrait que l'établissement du plan de maintien dans l'emploi reste une faculté pour l'employeur. Son élaboration ne doit pas être un préalable nécessaire et indispensable à l'ouverture des négociations en vue de l'établissement d'un plan social.

La Chambre de Commerce regrette par ailleurs que le projet de loi ne contienne que très peu de mesures tendant à réduire le chômage des personnes plus âgées, qui sont de surcroît contradictoires. Si la durée du stage de réin-



**Il est fondamental que l'introduction du statut unique respecte le principe de neutralité financière inscrit dans l'accord conclu dans le cadre du Comité de Coordination Tripartite**



sersion professionnelle peut être portée à vingt-quatre mois, l'avantage financier accordé aux employeurs embauchant des demandeurs d'emploi âgés suite à un plan social est abrogé. La possibilité donnée aux chômeurs âgés de demander plusieurs fois une prolongation de la durée d'indemnisation risque de les rendre entièrement dépendants des aides sociales. La cause majeure du chômage de longue durée, à savoir le manque de formation, n'est pas résolue par le présent projet de loi. Afin d'allier plus étroitement le patronat à l'effort national de réduire le chômage des personnes plus âgées, et d'inciter davantage d'entreprises de recourir à des stages de réinsertion professionnelle, la Chambre de Commerce propose que la possibilité de recourir à cette mesure devrait aussi pouvoir s'inscrire dans le cadre d'une convention cadre à conclure entre l'Administration de l'emploi et les organisations patronales.

De plus, le gouvernement a proposé de créer un statut salarié unique pour les employés et les ouvriers. Cette réforme vise notamment à diminuer le taux d'absentéisme au sein des entreprises, permettre une simplification administrative, grâce à la fusion des caisses de maladie et de pension des ouvriers avec celle des employés et alléger les lourdeurs administratives pesant sur les entreprises découlant de la co-existence de deux régimes juridiques distincts.

Il est fondamental que l'introduction du statut unique respecte le principe de neutralité financière inscrit dans l'accord conclu dans le cadre du Comité de Coordination Tripartite. Ainsi pour réaliser la neutralité financière de la continuation du paiement de salaire en cas de maladie pour le personnel ouvrier pendant la durée de cette période, il est indispensable aux yeux de la Chambre de Commerce et des organisations patronales de retenir définitivement dans le chef des entreprises le différentiel du taux de cotisation à charge des salariés entre le taux actuel et le taux unique futur et, en conséquence, de réduire d'autant le niveau du salaire brut.

En matière d'accès au marché du travail, la Chambre de Commerce avait recommandé l'adoption d'une approche proactive entraînant notamment la suppression des restrictions à la libre circulation des ressortissants des nou-

veaux Etats membres de l'Union européenne. Une telle politique permettrait aux entreprises luxembourgeoises de trouver les compétences en terme de main d'œuvre hautement qualifiée qui lui font actuellement défaut.

Pratiquement trois années après la prise de fonction du nouveau gouvernement, la Chambre de Commerce constate que sa recommandation en la matière n'a été que partiellement suivie d'effet. Alors que de nombreux Etats membres ont totalement (Royaume-Uni, Irlande, Suède, etc.) ou partiellement (Italie, Espagne, etc.) ouvert leur marché du travail aux ressortissants des nouveaux Etats membres, le Luxembourg ne garantit le libre accès de ces travailleurs au marché du travail luxembourgeois que pour un nombre limité de secteurs (transports, agriculture, horesca) et fait preuve d'une certaine tolérance dans l'attribution de permis de travail pour d'autres domaines (banque, recherche, etc.).

Afin de permettre une compétitivité accrue de l'économie luxembourgeoise, la Chambre de Commerce réitère sa demande d'ouvrir de manière ciblée le marché du travail aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union européenne, y compris aux ressortissants de Bulgarie et de Roumanie.

La récente ouverture du marché du travail constitue un premier pas positif en ce sens. Elle s'accompagne d'une réforme en profondeur de la loi du 28 mars de 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers et l'emploi de la main d'œuvre étrangère. La simplification des procédures d'attribution de permis de travail et la suppression de la garantie bancaire exigée des employeurs constituent un abandon du protectionnisme, dit par antiphrase «patriotisme économique».

Parmi les projets de réformes annoncés par le gouvernement en 2004 figurait l'amendement de la législation sur la double nationalité. Cette mesure avait été décidée afin de permettre aux étrangers le désirant de pouvoir acquérir la nationalité luxembourgeoise sans devoir renoncer à leur nationalité d'origine. La même possibilité était prévue pour les luxembourgeois résidant à l'étranger et souhaitant acquérir la nationalité de leur pays de résidence.

Le principe de la double nationalité permettra aux étrangers qui le sou-

haitent d'acquérir la nationalité luxembourgeoise sans devoir renoncer à leur nationalité d'origine.

Cette modernisation du droit de la nationalité constitue à la fois un élément essentiel de politique menée par le gouvernement en matière d'intégration des étrangers dans la société luxembourgeoise et un signe d'ouverture manifeste de la société luxembourgeoise vis-à-vis des populations étrangères créatrices de richesses et résidentes au Grand-Duché.

## ■ Education et formation professionnelle

Dans ses recommandations au gouvernement, la Chambre de Commerce avait identifié la valorisation du capital humain comme l'une des priorités de la politique luxembourgeoise. Il est en effet indispensable d'accroître le niveau de qualification de la population résidente et d'encourager la formation tout au long de la vie afin de fournir à l'économie la main-d'œuvre hautement qualifiée dont elle a besoin pour garantir durablement son développement.

Le Luxembourg se retrouve aujourd'hui dans une situation paradoxale, caractérisée par une création d'emploi importante et la persistance d'un nombre important de chômeurs. L'accroissement de l'emploi au Grand-Duché profite partout et principalement aux



La version intégrale de la brochure «Entreprise Luxembourg» est disponible sur le site Internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)) dans la rubrique «Publications»



non-résidents notamment à cause d'un manque de qualification d'une partie de la population résidente.

Afin d'adapter le système d'éducation et de formation luxembourgeois aux besoins spécifiques de l'économie, la Chambre de Commerce avait formulé un certain nombre de recommandations, tendant à notamment:

- susciter chez les élèves le besoin d'un apprentissage permanent et tâcher d'intégrer les jeunes immigrés dans le tissu économique en les aidant à acquérir notamment une qualification professionnelle adaptée aux besoins de l'économie;
- mettre en œuvre rapidement la réforme de l'apprentissage en concertation avec les chambres professionnelles et les secteurs économiques concernés pour l'adapter aux besoins actuels des entreprises;
- moderniser le statut des enseignants en y intégrant des instruments d'évaluation et de motivation afin d'augmenter la qualité et les compétences des ressources humaines affectées à l'enseignement.

Le gouvernement avait pour sa part annoncé des mesures concernant notamment la réforme de la formation professionnelle, l'accroissement de l'offre nationale en formation tout au long de la vie ainsi que la formation continue des enseignants et des équipes de direction.

Au cours du mois de mars 2007, la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle a présenté le Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues. Ce Plan, dont la mise en œuvre se fera de manière progressive à partir de la rentrée 2007-2008, constitue l'aboutissement d'un processus de réflexion visant à améliorer la qualification des élèves «tout en évitant que les exigences en langues constituent une barrière insurmontable pour accéder à une qualification professionnelle».

Soixante-six mesures réparties en plusieurs volets ont ainsi été définies, dont:

- un volet communicatif dont le but est l'adhésion des acteurs scolaires quant aux objectifs à atteindre et stratégies à adopter;
- un volet curriculaire précisant les objectifs et compétences à atteindre à chaque niveau scolaire. Une des principales mesures concerne

la définition des socles de compétences sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues;

- un volet «pratiques» régissant l'implémentation des actions dans l'enseignement;
- un volet réflexif définissant le rôle des instances de formation et de recherche. Il leur incombera ainsi de mener des travaux de recherche dont la finalité sera de déterminer les mesures de formation et de recherche à mettre en œuvre pour réaliser un réajustement de l'enseignement des langues.

La Chambre de Commerce approuve cet ambitieux plan d'action qui rend, selon elle, le système d'éducation et les formations plus performants.

### ■ Enseignement supérieur et recherche

En termes de moyens matériels, le gouvernement a entrepris, conformément à ce qu'il avait été déclaré dans son programme de coalition, la construction de la Cité des Sciences sur le site de la friche d'Esch/Belval.

La Chambre de Commerce encourage le gouvernement à réunir à la Cité des Sciences tous les laboratoires publics de recherche, mais regrette que le gouvernement n'ait pas encore entrepris les réformes structurelles qui s'imposent concernant la recherche publique.

Elle réitère ses recommandations relatives à la nécessité de fusionner les laboratoires de recherche publique travaillant sur des thématiques identiques et de les intégrer au sein de l'Université, de manière à créer un nombre limité d'instituts de recherche hautement spécialisés en informatique, sciences de l'environnement, finance, etc.

Les crédits alloués à la recherche publique (devant atteindre l'équivalent de 1 % du PIB en 2010) doivent être utilisés de manière rationnelle. La Chambre de Commerce reformule sa recommandation relative à la mise en commun d'un certain nombre de ressources administratives, matérielles et techniques entre les différents instituts de recherche spécialisés, et propose la création d'un nouveau fonds spécial «Recherche & Innovation» dont la finalité sera le financement des efforts de recherche, développement et innovation des secteurs public et privé.

### ■ Technologies de l'information et de communication

Dans son programme de coalition, le gouvernement avait fait part de sa volonté de développer les technologies de l'information et de communication (TIC) au Luxembourg ainsi que les services électroniques offerts aux citoyens et aux entreprises.

La récente création de la société Luxconnect traduit dans les faits la promesse d'action du gouvernement et s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. La mission de Luxconnect est d'améliorer la connectivité internationale du Luxembourg, grâce à la mise en place d'un réseau à très haut débit. La Chambre de Commerce se félicite de la mise en place des outils devant permettre de faire du Luxembourg un centre international du commerce électronique et de renforcer la compétitivité de l'ensemble des entreprises établies au Grand-Duché. L'amélioration de la connectivité à haut débit aura des répercussions positives sur l'ensemble de l'économie par la réduction substantielle des coûts de communication qu'elle permettra aussi bien pour les commandes à l'intérieur du Grand-Duché du Luxembourg, que pour celles entre le Luxembourg et l'étranger.

Si elle adhère à l'objectif, la Chambre a cependant formulé quelques recommandations quant aux modalités pratiques de mise en place de Luxconnect. Dans son avis relatif au projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information, elle estime qu'il est nécessaire que les acteurs privés soient pleinement impliqués dans ce projet. Elle recommande ainsi de constituer un véritable partenariat public-privé autour de cet enjeu que représente l'amélioration de la connectivité du Luxembourg aux réseaux à hauts débits. Afin de garantir le développement d'une offre concurrentielle, la Chambre de Commerce et les organisations patronales préconisent également de prévoir explicitement que la mise à disposition des infrastructures publiques en matière d'interconnexion par fibres optiques situées au Grand-Duché soit valable pour tous les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés.

La création de Luxtrust et la mise en place dans le cadre d'un partenariat public-privé d'une infrastructure à clé publique pour la signature électronique constituent également une avan-

# QUIZ MERKUR

## LE QUIZ DU MERKUR

Chaque mois, la Chambre de Commerce vous invite à tester vos connaissances sur les thèmes économiques les plus divers en participant au quiz mensuel du Merkur. Les lecteurs attentifs trouveront toutes les réponses aux questions dans l'édition courante du magazine. Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants ayant trouvé les bonnes réponses. Le prix à gagner est un chèque-formation d'une valeur de 300 € à faire valoir sur une formation de votre choix dispensée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC). L'offre de formation peut être consultée sur le site [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu). Les gagnants recevront également un DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

1. *Le Statec a publié les premières estimations de la croissance du produit intérieur brut (PIB) pour l'année 2006.*

**La croissance moyenne du PIB pour l'année 2006 s'élève à :**

- + 5,0 %
- + 6,2 %
- + 3,7 %

*Avec le récent lancement de « Doing Business in Luxembourg » sous forme de DVD interactif en trois langues, la Chambre de Commerce s'est dotée d'un outil efficace dédié à la création d'entreprise et à la promotion de l'économie luxembourgeoise.*

2. **L'innovation en matière de publication et de diffusion d'informations de cette nouvelle version du fameux Guide «Doing Business in Luxembourg» lancé il y a plus de trente ans, est :**

- la fonction «Mises à jour», qui permet de vérifier par un simple «clik» si des versions actualisées des différents chapitres du Guide sont disponibles
- la fonction «Définitions» qui permet de renvoyer à des définitions de mots clefs soulignés dans les textes du Guide
- la fonction «Cadre législatif», qui permet de renvoyer à des versions antérieures du Guide en matière de législation

*Créée depuis le deuxième semestre 2005, cette association gère sur base d'une autorisation accordée par le Gouvernement luxembourgeois et plus précisément le Ministre de l'Economie le droit de reproduction et de prêt public des oeuvres textuelles et picturales (droits d'auteurs).*

3. **Il s'agit de :**

- Luxorr
- SGDA-Lux (Société de gestion de Droits d'Auteurs, Luxembourg)
- Legalux

*Pour participer au tirage au sort et gagner un chèque-formation d'une valeur de 300 € à faire valoir sur une formation de votre choix dispensée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et le DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, il suffit de renvoyer ce questionnaire dûment rempli par fax au +352 43 83 26 (Rédaction Merkur) avant le 10 juin 2007.*

Nom																										
Prénom																										
Adresse																										
Code postale																										
Localité																										
Téléphone																										
E-mail																										

**Gagnant du quiz de l'édition Merkur 3/2007: M. Emmanuel Forêt (Luxembourg)**

Les données collectées sont traitées en conformité avec les dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le participant reconnaît avoir reçu les informations prévues par l'article 26 de cette loi. Responsable du traitement: Chambre de Commerce. Finalité du traitement: participation au jeu-concours. Destinataire des données: Chambre de Commerce. Toutes les rubriques de la fiche d'inscription sont à remplir obligatoirement. En cas de non réponse, la participation pourra être refusée. Le candidat dispose d'un droit d'accès aux données le concernant et peut demander leur rectification en cas d'erreur. Les données seront conservées jusqu'au tirage.



**La Chambre de Commerce partage la volonté du gouvernement de développer plus en avant la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, mais estime que les scénarios servant de base aux estimations sont trop ambitieux et les objectifs quantitatifs non réalisables**

cée majeure dans le domaine des TIC et va dans le sens d'une diversification de l'économie telle que recommandée par la Chambre de Commerce. Cette infrastructure à clé publique de haut niveau garantissant la confidentialité dans les échanges de données électroniques constitue un outil sécuritaire indispensable pour le développement des

activités de commerce électronique au Grand-Duché ainsi que pour le développement de l'e-government. La Chambre de Commerce se félicite que ce projet ait été mené dans le cadre d'une collaboration entre acteurs publics et privés.

### ■ Environnement

À l'heure du réchauffement climatique, le gouvernement avait déclaré dans son accord de coalition que la problématique du développement durable serait prise en compte «dans toutes les décisions des politiques sectorielles et au-delà des intérêts de la période législative».

La loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement, introduit, au travers des chapitres relatifs à l'environnement, une série de mesures pouvant être qualifiées d'environnementales. Il s'agit de:

- la réforme de la taxe sur les véhicules routiers qui tiendra désormais compte des émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules taxés. Cette modulation de la taxe en fonction des émissions de CO<sub>2</sub> du véhicule apparaît comme un excellent moyen de responsabiliser les automobilistes et de les inciter à opérer un choix responsable lors de l'acquisition d'un nouveau véhicule.
- l'introduction d'une contribution au changement climatique levée sur les carburants qui permet de compenser financièrement les émissions liées aux exportations de carburants. Selon les estimations, près de 75 % des quantités de carburants vendues sur le territoire national sont en fait consommés en dehors de nos frontières. Les recettes ainsi dégagées seront affectées intégralement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto.
- la participation du Grand-Duché du Luxembourg aux Fonds carbone de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

Par ailleurs, la promotion d'une politique énergétique permettant la réalisation d'économies d'énergie figurait parmi la liste des actions à mener par le gouvernement au cours de la nouvelle législature. La transposition en droit luxembourgeois de la directive euro-

péenne sur la performance énergétique des bâtiments va dans ce sens.

En ce qui concerne les potentialités du Luxembourg dans le domaine des énergies renouvelables, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur ont chargé l'Institut de recherche allemand Fraunhofer de réaliser une étude en la matière («Bestimmung der Potenziale und Ausarbeitung von Strategien zur verstärkten Nutzung von erneuerbaren Energien in Luxemburg»).

Ce rapport indique qu'il serait possible d'accroître de manière substantielle la production d'énergie (électricité et chaleur) à partir de sources d'énergies renouvelables (énergie éolienne, hydraulique, photovoltaïque, solaire, etc.). Les travaux montrent en particulier qu'en comparaison avec les autres sources d'énergie renouvelables, le bois a le potentiel réalisable le plus élevé.

Les auteurs formulent différentes recommandations devant favoriser le développement de ces sources alternatives d'énergie. Il s'agit notamment de:

- mener des campagnes d'information pour la promotion des énergies renouvelables;
- accroître les incitations à l'utilisation d'énergies renouvelables;
- simplifier la structure des systèmes incitatifs existants afin d'accroître la visibilité et la transparence des dispositifs en place;
- accroître la sécurité des investissements dans le domaine et assurer que les aides seront accordées sur le long terme.

La Chambre de Commerce partage la volonté du gouvernement de développer plus en avant la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, mais estime que les scénarios servant de base aux estimations sont trop ambitieux et les objectifs quantitatifs non réalisables. La Chambre de Commerce tient par ailleurs à rappeler que les surcoûts engendrés par ces méthodes alternatives de production ne devraient pas grever les entreprises industrielles intensives en consommation d'énergie électrique.

Par ailleurs, l'énergie électrique a de plus en plus tendance à remplacer l'énergie fossile en tant que facteur de production. Par conséquent, une élec-



tricité à prix compétitif telle que l'énergie nucléaire est indispensable au maintien de la compétitivité de l'industrie luxembourgeoise.

### ■ Logement

La mise en place de mesures destinées à traiter le problème du logement au Luxembourg faisait partie du programme de travail prévisionnel du nouveau gouvernement. Le Grand-Duché souffre actuellement d'un déséquilibre chronique de son marché immobilier entraînant des prix très élevés. Il est donc indispensable de mettre en place une politique volontariste d'accroissement de l'offre immobilière, notamment par la mise sur le marché de nouveaux terrains à bâtir et de nouveaux logements.

La Chambre de Commerce partage les constats et objectifs du gouvernement en matière de logement et se réjouit de l'initiative qu'il a lancée par le biais du projet de loi instaurant un pacte logement avec les communes. Ce projet de loi crée une série de mesures visant à diminuer de manière durable les prix du foncier et de l'habitat. D'une manière générale, la Chambre de Commerce craint que les mesures prévues ne soient pas suffisantes pour inciter les communes à s'engager dans la mise sur le marché de nouveaux logements et que les moyens déployés n'entraînent des coûts trop importants par rapport aux résultats obtenus.

La finalité du pacte logement est d'impliquer davantage, à l'aide d'incitations financières, les communes dans la construction de nouveaux logements sur leur territoire.

A travers ce pacte, les communes concernées s'engagent à contribuer activement à la construction de nouveaux logements et d'équipements collectifs (écoles, foyers de jour, infrastructures sportives) sur leur territoire dans la perspective d'accroître leur population de plus de 15 % sur une période de 10 ans. Ces communes se verront attribuer une subvention annuelle de 4.500 EUR par nouvel habitant, sous réserve que la population de cette commune se soit effectivement accrue de plus de 1 % au cours de l'année.

Cette aide sera majorée à hauteur de 50 % pour les communes dont le développement est jugé prioritaire dans le cadre de l'IVL.

La Chambre de Commerce regrette que le secteur privé n'ait pas été impliqué davantage dans la recherche de solutions à cette problématique du logement. Considérant par ailleurs que la politique actuelle en matière d'aides au logement n'est plus adaptée et qu'elle concourt au maintien de prix élevés, la Chambre de Commerce préconise de moduler ces aides en fonction des niveaux de revenus des ménages.

En ce qui concerne la réforme de l'emphytéose et le droit de superficie, la Chambre de Commerce estime que ces mesures ne permettent pas à elles seules d'augmenter l'offre de logements ou de terrains.

### ■ Santé et sécurité sociale

La Chambre de Commerce et les organisations patronales avaient mis en garde le gouvernement contre toute augmentation des charges sociales au cours de la législature au risque de dégrader la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Etant donné la fragilité du financement à long terme du régime général de l'assurance pension, il avait été proposé d'introduire de nouvelles mesures encourageant les deuxième et troisième piliers des régimes de retraite (pension complémentaire et épargne pension).

Bien qu'à première vue le système de sécurité sociale semble en bonne santé, en réalité la dette sociale cachée du système public de pension par répartition reste élevée et ne cesse de gonfler du fait de l'écart croissant entre les contributions des actifs d'aujourd'hui et la valeur actualisée des promesses de pension. La viabilité à long terme du système de pension ne cesse donc de se dégrader.

Dans ces conditions, la Chambre de Commerce renouvelle ses recommandations quant à l'adoption de mesures courageuses en ce qui concerne le premier pilier des systèmes de retraite et rappelle que plus les réformes seront tardives, plus elles seront douloureuses.

En matière d'assurance maladie, la Chambre de Commerce recommande à nouveau la mise en place d'une politique de promotion des systèmes d'assurance maladie complémentaire.

En vue de réduire les dépenses à la charge du budget de l'Etat et des caisses de maladie, la Chambre de Commerce avait préconisé d'élaborer un nouveau plan hospitalier dont le but serait de réduire substantiellement les dépenses luxembourgeoises en matière d'infrastructures et d'équipement médicaux par le biais des coopérations transfrontalières et des synergies au niveau de la Grande Région.



**En vue de réduire les dépenses à la charge du budget de l'Etat et des caisses de maladie, la Chambre de Commerce plaide en faveur d'un nouveau plan hospitalier dont le but serait de réduire substantiellement les dépenses luxembourgeoises en matière d'infrastructures et d'équipement médicaux par le biais des coopérations transfrontalières et des synergies au niveau de la Grande Région**

L'étude publiée par le CEPROS en 2005, intitulée «Le système de santé de la Grande Région en 2020», a permis d'identifier les potentiels de synergies dans le secteur hospitalier au niveau interrégional.

Parmi les recommandations formulées, la création d'une plate-forme d'échanges interrégionaux est prioritaire. Cette structure serait, entre autres, chargée de faire circuler l'information sur les évolutions générales, les innovations médico-techniques, ainsi que de la coordination des investissements lourds au niveau régional.

La Chambre réitère ses recommandations en insistant sur les substantielles économies que l'exploitation de synergies transfrontalières permettrait de réaliser.

### ■ Politique familiale

Ayant recommandé au gouvernement de développer les structures d'accueil de la petite enfance, la Chambre de Commerce accueille avec satisfaction l'accroissement des crédits alloués au Ministère de la Famille et destinés à accroître les capacités d'accueil des élè-

ves en dehors des heures de classe et à développer l'offre de structures d'accueil pour les enfants (crèches, foyers de jour).

Le Luxembourg a accumulé un important retard en matière d'infrastructures d'accueil pour la petite enfance, si bien qu'aujourd'hui nombre de mères de famille sont contraintes de renoncer à leur activité professionnelle faute de structures d'accueil adéquates pour leurs enfants. Le taux d'activité des femmes au Luxembourg fait partie des plus faibles des pays de l'Union européenne. Les femmes constituent au Luxembourg un potentiel d'emploi dont il convient de tirer parti, afin de permettre aux entreprises de bénéficier des ressources humaines indispensables à leur développement, sans devoir importer ces prestations. En conséquence, la Chambre recommande au gouvernement de poursuivre et d'intensifier ses récents efforts en matière de politique familiale, en développant par exemple les structures d'accueil (crèches, etc.).

Dans son second avis relatif à la loi du 22 décembre 2006 portant notamment modification de la loi modifiée du

12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales, la Chambre de Commerce s'est félicitée que certaines de ces recommandations ait été reprises par le gouvernement dans le nouveau texte de loi.

Il s'agissait notamment de l'introduction d'une plus grande flexibilité dans le recours aux contrats de travail à durée déterminée pour remplacer un allocataire du congé parental ainsi que du maintien de l'employabilité du salarié pendant la durée de son congé parental. Elle estime néanmoins que l'obligation faite à l'employeur de fixer avant le début du contrat les mesures d'employabilité dans le moindre détail sera dans la plupart des cas impossible à mettre en œuvre.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce et les organisations patronales ne peuvent que regretter l'interdiction faite aux employeurs de licencier des salariés bénéficiant d'un congé parental à temps partiel ainsi que la non prise en compte de sa demande d'assouplissement des modalités de report du congé parental au sein notamment des PME. ■



**Nous protégeons ce que vous avez de plus précieux dans votre entreprise.**

Systèmes de protection d'intrusion et de détection d'incendie pour particuliers, sociétés et collectivités. Demandez un devis gratuit au 406406-1.

**On a tous besoin d'être bien protégés.**

[www.electrosecurity.lu](http://www.electrosecurity.lu)

**Electro Security**  
Systèmes de Protection Professionnels



**Le monde de l'économie en ligne.**

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)

Le site Internet de la Chambre de Commerce a été voulu le plus complet possible afin d'offrir à l'internaute une large source d'informations. Avec des informations pratiques, une actualité mise à jour en permanence et la possibilité de vous inscrire en ligne aux manifestations organisées par la Chambre de Commerce, le site cc.lu est le point de rencontre de tous les représentants des acteurs économiques du pays. Grâce au cc.lu, ce sont des liens vers tous nos partenaires qui vous sont proposés. Plus qu'un portail, c'est une fenêtre sur le monde de l'économie qui est ouverte.

Votre partenaire pour la réussite

**CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG**

7, rue Alcide de Gasperi - L-2981 Luxembourg - Tél. : + 352 42 39 39 - 330 Fax : + 352 43 83 26 [chamcom@cc.lu](mailto:chamcom@cc.lu) [www.cc.lu](http://www.cc.lu)





# Nouveau Citroën Jumpy

Séduisant et efficace comme votre entreprise.



- Volume utile de 5 à 7m<sup>3</sup> • Charge utile de 1000 ou 1200 kg • 2 longueurs de chargement • 2 hauteurs utiles • 3 motorisations HDi Euro 4 • Suspension arrière pneumatique ajustable

Il y a déjà un  
**NOUVEAU CITROËN JUMPY**

à pd **12.900€** HTVA<sup>(1)</sup>  
Prime de recyclage de 900€ HTVA<sup>(2)</sup> incluse.

## Les belles surprises de mai

Il y a déjà un  
**CITROËN BERLINGO** à pd **6.980€** HTVA<sup>(1)</sup>  
Prime de recyclage de 700€ HTVA<sup>(2)</sup> incluse.

- Volume utile de 3m<sup>3</sup> • Charge utile de 600 kg ou 800 kg • Direction assistée de série



Il y a déjà un  
**CITROËN JUMPER** à pd **13.900€** HTVA<sup>(1)</sup>  
Prime de recyclage de 900€ HTVA<sup>(2)</sup> incluse.

- Volume utile de 8 à 17m<sup>3</sup> • Masse maximum autorisée jusqu'à 4 tonnes • 3 hauteurs utiles • 4 longueurs de chargement • 3 motorisations HDi Euro 4

(2) Toujours soucieux de l'environnement, Citroën propose une prime spéciale de recyclage pour votre ancien véhicule. Nous reprenons et recyclons votre ancien véhicule pour 700 € HTVA à l'achat d'un nouvel utilitaire Citroën Berlingo et pour 900 € HTVA à l'achat d'un nouvel utilitaire Jumpy ou Jumper. Ainsi, la qualité de l'environnement en profitera grâce au processus de tri-recyclage. Le véhicule doit être complet et immatriculé depuis au moins 6 mois au nom du dernier propriétaire. Le nom du propriétaire du nouveau véhicule doit correspondre au nom du dernier propriétaire de l'ancien véhicule.

(1) Prix HTVA (hors frais d'immatriculation et de contrôle technique) au 1/05/2007 du Citroën Berlingo 1.4i 600 kg, du Citroën Jumpy fourgon tôlé L1H1 1.6 HDi 16v 90 (1.000 kg) et du Citroën Jumper Easy One 30 L1H1 2.2 HDi 100, toutes promotions déduites y compris la prime de recyclage<sup>(2)</sup>. Ces prix concernent des véhicules d'entrée de gamme et ne correspondent pas nécessairement aux véhicules illustrés. Offres sous conditions réservées aux sociétés, valables pour tous les véhicules utilitaires Citroën neufs commandés en mai 2007 dans les points de vente Citroën participants. Offres non cumulables avec les autres promotions en cours. Plus d'informations? Contactez votre point de vente Citroën.

CITROËN préfère TOTAL



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

[www.citroen.lu](http://www.citroen.lu)

**CITROËN**

VOUS N'IMAGINEZ PAS TOUT CE QUE CITROËN PEUT FAIRE POUR VOUS



## ANESEC

## 24<sup>e</sup> «Rencontre Entreprises-Etudiants»



De g. à dr.: Serge Allegrezza, Directeur du STATEC, Paul Helming, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Serge Nickels, président de l'ANESEC A.s.b.l., Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et Marc Hostert, président de la FUSE

La 24<sup>e</sup> édition de la «Rencontre Entreprises-Etudiants», organisée par l'ANESEC (Association Nationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales) et soutenue entre autres par la Chambre de Commerce, a eu lieu dans les locaux de cette dernière. Ladite rencontre a été mise en valeur par la présence du Premier Ministre Jean-Claude Juncker, des Ministres François Biltgen et Jeannot

Krecké, de même que de Paul Helming, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, de Serge Allegrezza, Directeur du STATEC et de Marc Hostert, président de la FUSE.

Après les mots de bienvenue des invités, le forum des entreprises constituant le cœur même de cet événement, fut officiellement déclaré ouvert. Ce forum était composé de 19 entreprises du sec-

teur économique et financier du Grand-Duché de Luxembourg, permettant à quelque 250 étudiants de la Grande Région de se renseigner sur les offres d'emploi et de stage, ainsi que sur les carrières et métiers pouvant être exercés dans les entreprises participantes.

Comme pour les éditions précédentes, l'ANESEC, en collaboration avec l'ADEM et les entreprises partenaires, a proposé aux étudiants d'assister à une simulation en temps réel d'entretiens d'embauche. La durée approximative des simulations était de 15 minutes, suivie d'une courte évaluation de la prestation et du CV de chaque candidat.

A figuré également au programme de cette 24<sup>e</sup> édition de la «Rencontre Entreprises-Etudiants» un séminaire intitulé: «Assessment Center». L'objectif de ce séminaire était de familiariser les futurs diplômés avec les tests généralement pratiqués dans le cadre du processus de recrutement dans le secteur privé.

La 24<sup>e</sup> «Rencontre Entreprises-Etudiants» s'est terminée dans une ambiance détendue autour du vin d'honneur.

Pour plus d'informations, la revue de presse et des photos sont disponibles sur le site de l'association [www.anesec.lu](http://www.anesec.lu). Les articles parus sur le sujet peuvent également être consultés dans la «Revue de presse» du site de la Chambre de Commerce [www.cc.lu](http://www.cc.lu). ■

### La certification électronique

## Luxtrust: la sécurité sur Internet



Luxtrust devra être le garant de la sécurité informatique

LuxTrust S.A. vient de lancer la commercialisation de ses «certificats SSL/TLS» (Secure Socket Layer / Transport Layer Security) et de ses «certificats Objet», qui permettent d'identifier et de sécuriser des serveurs et des applications en ligne.

Ces certificats garantissent notamment l'authentification électronique de serveurs et de sites web, de même que celle de logiciels ou d'applications. Ils garantissent des communications et

des transactions électroniques sûres et fiables.

Pour la distribution des certificats serveurs SSL/TLS et des certificats Objet, LuxTrust S.A. a conclu un partenariat avec la Chambre de Commerce. Une transition sans faille est ainsi assurée entre les certificats électroniques Globalsign que la Chambre de Commerce offrait jusqu'à présent et les certificats électroniques émis par LuxTrust S.A.. Avec les nouveaux cer-

tificats de LuxTrust S.A., les clients se verront offrir une palette de produits plus large avec des certificats d'une validité de 1, 3 ou 5 ans.

Alors qu'Internet s'est définitivement imposé comme un outil de communication incontournable et que les échanges électroniques se sont développés en véritables piliers de l'activité économique, la question de la sécurité des communications devient de plus en plus cruciale. L'identité des intervenants, tout comme

l'origine et l'intégrité des documents échangés doivent aujourd'hui plus que jamais être garanties.

En ce qui concerne les certificats individuels, destinés aux personnes physiques et aux professionnels, tels que les cartes à puces (smartcards), qui permettent, entre autres, la signature électronique, ceux-ci seront disponibles dans un premier temps pour les professionnels souhaitant utiliser des applications business dans le cadre de projets-pilotes sélectionnés, avant la

fin du premier semestre 2007. Les personnes physiques et toutes les entreprises intéressées auront de leur côté la possibilité d'acquiescer un tel certificat au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2007.

Les personnes intéressées par le sujet peuvent consulter la rubrique «News» et les articles parus sur le sujet dans la «Revue de presse» du site de la Chambre de Commerce [www.cc.lu](http://www.cc.lu). Pour de plus amples informations, voir également: [www.luxtrust.lu](http://www.luxtrust.lu). ■

18 avril 2007

## Visite de Sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc à la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a eu l'honneur d'accueillir Sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc le mercredi 18 avril 2007. Dans le cadre de cette visite, la Chambre de Commerce a organisé, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, l'Ambassade d'Espagne au Luxembourg, la Confédération Espagnole des Organisations d'Entreprises (CEOE), le Conseil Supérieur des Chambres de Commerce, le Ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce et l'Agence «INTERES Invest in Spain», ainsi que l'Ambassade du Luxembourg en Espagne un séminaire économique qui a été inauguré par Sa Majesté le Roi et SAR le Grand-Duc.

Cette manifestation a permis d'approfondir la connaissance de l'environnement économique actuel en Espagne et de stimuler les relations commerciales entre les entreprises luxembourgeoises et espagnoles. Sa Majesté était accompagnée d'une importante délégation d'hommes d'affaires espagnols des secteurs économiques les plus divers, dont notamment les secteurs de la biotechnologie, de la construction, de la finance, des infrastructures, de la logistique et des télécommunications.

Le Luxembourg entretient avec l'Espagne d'importantes relations com-



Sa Majesté le Roi d'Espagne et SAR le Grand-Duc à leur arrivée à la Chambre de Commerce

merciales, notamment dans le domaine de la sidérurgie, le fret aérien, le transport aérien, les télécommunications, les médias, les nouvelles technologies d'information et de communication, le commerce électronique et le tourisme. Il convient également de mentionner le projet d'autoroute ferroviaire «FERRMED» qui relie le Nord et le Sud de l'Europe, en passant par les deux pays, et qui facilitera ainsi les flux commerciaux.

Le commerce des marchandises a connu une forte croissance, à la fois du côté des importations que des exporta-

tions. Cette dynamique est essentiellement imputable aux taux de croissance vigoureux, au-dessus de la moyenne communautaire, dont les deux économies ont bénéficié ces dernières années. Les exportations vers l'Espagne ont augmenté de 30 % depuis 2000 et représentent le triple du volume des importations, se concentrant principalement dans les secteurs des machines et appareils, des métaux, des matières plastiques et du caoutchouc. L'Espagne est à ce titre le 7<sup>e</sup> partenaire commercial du Luxembourg à l'export et le 11<sup>e</sup> au





Sa Majesté le Roi d'Espagne et SAR le Grand-Duc, lors de la signature du Livre d'Or



niveau des importations. Au regard des excellentes relations entre les deux pays et compte tenu du dynamisme et de la diversification des deux économies, il y a lieu d'intensifier les relations commerciales et les investissements ainsi que la collaboration entre les deux places financières.

Le Luxembourg et l'Espagne, outre les relations historiques qui les lient, sont profondément marqués par un idéal européen et ont une vocation ferme dans la construction européenne, comme en témoignent dernièrement les référendums positifs en faveur de la ratification du Traité constitutionnel. Les deux gouvernements sont également engagés en faveur de l'Union économique et monétaire et dans d'importants programmes et processus de

réformes afin de promouvoir la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, pour améliorer la compétitivité de leur économie en mettant l'accent sur la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation professionnelle, tout en apportant leur soutien au développement de mesures de cohésion sociale.

Le séminaire économique, qui a débuté après la signature du Livre d'Or, a été suivi par un déjeuner à la Chambre de Commerce. Les participants espagnols et luxembourgeois ont été placés à table en fonction de leur secteur d'activités afin de favoriser l'échange de contacts.

L'équipe du Département International – Affaires Européennes se tient à votre entière disposition pour tout



Au menu du séminaire hispano-luxembourgeois, une présentation des opportunités économiques et financières des deux pays, un point sur la place financière luxembourgeoise et sur la réglementation du capital à risque, des témoignages d'entreprises qui ont franchi la frontière et un séminaire sur la biotechnologie



La délégation d'hommes d'affaires espagnols a pu nouer des contacts avec les entreprises luxembourgeoises présentes





renseignement complémentaire sur cette journée d'affaires exceptionnelle (tél.: 42 39 39-372/378; fax: 43 83 26; e-mail: europe@cc.lu; personnes de contact: Mme Bettina MILEWSKI, Mme Leonora VALERIO).

Les présentations effectuées lors du séminaire économique Espagne – Luxembourg, ainsi que plusieurs photos en haute résolution prises lors de l'événement sont téléchargeables à partir du site de la Chambre de Commerce, www.cc.lu (rubrique «News») et du site de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, www.eicluxembourg.lu.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les articles parus sur le sujet dans la «Revue de presse» du site de la Chambre de Commerce www.cc.lu. ■



**Marian Scheifler, directrice de l'Agence «INTERES Invest in Spain» et Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce se sont entretenus des relations commerciales entre les entreprises luxembourgeoises et espagnoles**



**Un plan de table a été minutieusement élaboré afin de favoriser les échanges fructueux entre participants espagnols et luxembourgeois**



**Le Xérès, servi comme il se doit...**



**Les secteurs de la biotechnologie, de la construction, de la finance, des infrastructures, de la logistique et des télécommunications étaient particulièrement bien représentés**

20 avril 2007

# Conférence sur le **City management** Comment associer la culture et le commerce en centre-ville?



**Fernand Ernster, Vice-Président de la Chambre de Commerce a prononcé le mot de bienvenue**



**Fernand Boden, Ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement**



**Paul Emering, Secrétaire général de la Chambre de Commerce**

**L**e 20 avril dernier, la Chambre de Commerce, en collaboration avec ses homologues de la Grande Région, a organisé la première conférence sur le City management. L'évolution des habitudes de consommation privilégiant les centres commerciaux des périphéries aux centres-villes, ces derniers doivent promouvoir leur image de marque.

La Chambre de Commerce a dédié une journée au thème du City management qui a rassemblé les City Managers de la Grande Région et un nombreux public.

L'occasion pour les Chambres de Commerce de la Grande Région de signer une charte du City Management en Grande Région.

## ■ Luxembourg

La tâche de Géraldine Knudson, City Manager de la ville de Luxembourg, est de mettre en place une stratégie visant à freiner l'exode commercial et urbain actuel en incitant les commer-

çants et les habitants à revenir dans le centre-ville. Il s'agit également de créer une image de marque de Luxembourg-Ville en rapport avec son statut dans la Grande Région, ainsi qu'une communication cohérente au niveau des actions.

## ■ Arlon

Suite à une enquête qui montrait l'insatisfaction des clients au sujet de la fermeture des magasins pendant l'heure de midi, l'a.s.b.l. «Arlon Centre-Ville» dont Christelle Adant est la gestionnaire, a lancé le projet de communication «Arlon ouvert le temps de midi». Aujourd'hui, plus de 60 commerces du centre-ville d'Arlon restent ouverts entre 12h et 14h et d'autres actions sont à l'étude.

## ■ Sarrebruck

Le quartier de Burbach à Sarrebruck a été réhabilité grâce à des actions publiques-privées. Depuis, de nombreux commerces et entreprises s'y sont ins-



**Un public nombreux a assisté à la conférence et a pris part avec enthousiasme aux séances de questions-réponses et aux échanges d'idées entre invités**



# en Grande Région:



**Géraldine Knudson, City manager de la Ville de Luxembourg**



**Regina Ross, Manager des rues commerçantes, Entreprise de Conseil BBE S.à r.l.**



**Karin Kaltenkirchen, Présidente de la «City-Initiative Trier»**



**Christelle Adant, Gestionnaire de l'asbl «Arlon Centre-ville»**



**Ralf Kirch, Gérant de la «City-Marketing Sarrebruck» S.à r.l.**



**Jean-Pierre Lehman, Co-Président de l'association nationale des centres-villes – FNCV – et Président des «Vitrines de Nancy», élu de la CCI 54**

tallés et un dialogue s'est instauré entre les habitants, les propriétaires d'immeubles, les commerçants du quartier et Régina Ross, manager des rues commerçantes, Entreprise de Conseil BBE S.à r.l..

Par ailleurs, le centre-ville de Saarebruck bénéficie du dynamisme de Ralf Kirch, gérant de la «City-Marketing Sarrebruck» S.à r.l., qui a su animer les rues saarebruckoises.



## ■ Trèves

Karin Kaltenkirchen, présidente de la «City-Initiative Trier», a privilégié la famille et la culture comme image de marque pour la ville marchande de Trèves avec des événements tels que le Festival d'antiquités et la Journée de jeux pour toute la famille.

## ■ Nancy

Jean-Pierre Lehmann, co-président de l'association nationale des Centres-villes-FNCV et président des vitrines de Nancy, élu de la CCI 54, a mis en place le kiosque «Vitrines info» qui diffuse des informations sur la ville et les commerces de Nancy.

Les clients pourront bientôt mettre gratuitement en consigne leurs achats pour continuer à faire leurs courses.

Un point de location de vélos, un service livraison ainsi que des tickets de parking à prix réduits sont également prévus.

## ■ Metz

Grâce à un nouveau concept d'urbanisme, André Nazeyrollas, premier adjoint au maire en charge de l'Urbanisme, développera ses zones piétonnes à Metz, créera une liaison entre le nouveau quartier de l'Amphithéâtre et le centre-ville et bannira définitivement les voitures de la «Place de la République».

## ■ Luxembourg

Comment la culture et le city management peuvent-ils se rencontrer ? Claude Frisoni, coordinateur général de «Luxembourg, Ville européenne de la culture, 1995», directeur du Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, a mis en évidence l'importance de la culture dans le développement commercial et social d'une ville.

La conférence a été clôturée par la signature d'une charte de coopération du City Management en Grande Région





**André Nazeyrollas,**  
premier Adjoint au Maire en charge de  
l'urbanisme à Metz

entre les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région. Les objectifs de cette charte sont, entre autres, d'initier et de coordonner les échanges d'expériences et la collaboration dans le domaine du City Management entre les CCI de la Grande Région, d'organiser des événements favorisant les réflexions et les échanges entre tous les acteurs et les managers et de rechercher une coopération avec d'autres organisations poursuivant des

butts identiques au sein de l'Europe. Les CCI de la Grande Région et leurs représentants se sont engagées à se rencontrer régulièrement afin d'accorder leurs politiques en matière de City management dans la Grande Région.

Pour plus d'informations, les personnes intéressées peuvent consulter la rubrique «News» et les articles parus sur le sujet dans la «Revue de presse» du site de la Chambre de Commerce [www.cc.lu](http://www.cc.lu). ■



**Claude Frisoni,** Coordinateur Général de  
«Luxembourg, Ville européenne de la  
Culture, 1995», Directeur du Centre culturel  
de Rencontre Abbaye de Neumünster



**Gérard Eischen,** Membre du Comité de  
Direction de la Chambre de Commerce  
et Chef du Département Création et  
Développement des Entreprises a prononcé  
le mot de la fin



La manifestation a été animée par **Christophe  
Langenbrink** du Luxemburger Wort



De gauche à droite: Paul EMERING, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, Matthias SCHITT, Geschäftsbereichsleiter Standortpolitik, IHK Trier, Werner SCHERF, Standortpolitik, IHK Trier, Mireille WAGNER, Directeur Général de la CCI de la Moselle, Philippe GUILLAUME, Président de la CCI de la Moselle, Fernand ERNSTER, Vice-Président de la Chambre de Commerce, Jean-Marie VILADECAS, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle – Antenne du Pays Haut, Leander WAPPLER, Standortpolitik, IHK des Saarlandes, Daniel CROELL, Président de la CCILB et Jean-Pierre GRIBOMONT, Directeur Général de la CCILB



**Le leasing made by ING LEASE:**  
**Efficace, rapide, fiable**

**LEASE**

[WWW.ING.LU](http://WWW.ING.LU)



Let's talk about your future

## CALENDRIER 2007

## Mai

- 25 Séance académique des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger à Bruxelles

## Juin

- 4 Conférence sur l'économie japonaise co-organisée par l'Ambassade du Japon, la Banque Centrale du Luxembourg et la Chambre de Commerce
- 4-6 Mission multisectorielle et secteur financier en Europe de l'Est, à Varsovie, Prague et Budapest
- 5-7 Bourse de contact au Salon «Industrial Maintenance», à Rotterdam, NL
- 6-8 Salon de coopération Futurallia à Poitiers, France
- 12-15 Visite accompagnée de la foire Transport Logistic à Munich, Allemagne
- 18-19 Visite accompagnée SIAE (Secteur de l'aéronautique de l'espace), Paris, France
- 18-21 Mission multisectorielle et secteur financier au Kazakhstan à Almaty et Astana
- 20 Séminaire-pays sur la Slovaquie
- 27 Forum de l'internationalisation (workshops, marchés publics, fiscalité, partenariat entre entreprises, propriété intellectuelle)

## Juillet

- 2-5 Mission multisectorielle au Vietnam, Hanoi et Ho Chi Minh City
- 11 Anniversaire 20 ans EIC

## MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

## Im Juni 2007

2. – 7.6.2007

## FIA

Internationale Messe für Investitions- und Konsumgüter  
Algier (DZ)  
Tel.: 00213 21 21 01 23

5. – 8.6.2007

## SIL

Internationale Messe für Logistik und Materialhandhabung  
Barcelona (ES)  
Tel.: 0034 93 26 38 150

11. – 14.6.2007

## ITM

Internationale Messe für Innovationen, Technologien und Maschinen  
Posen (PL)  
Tel.: 0048 61 86 92 000

12. – 16.6.2007

## GIFA

Internationale Giesserei-Fachmesse  
Düsseldorf (DE)  
Tel.: 0049 211 45 60 01

## 27-29 mars 2007

# Stand collectif aux salons «Eco-Industries» et «Proceed»

**D**u 27 au 29 mars 2007, le Parc des expositions de Metz Métropole a ouvert ses portes aux salons «Eco-Industries» et «Proceed». Pour la première fois, ces deux salons se sont déroulés en parallèle. Le Grand-Duché de Luxembourg y était représenté par un stand collectif qui a donné la possibilité aux entreprises luxembourgeoises de présenter leurs produits, technologies et services ayant trait au domaine des deux salons: l'environnement et la sous-traitance industrielle.

L'emplacement stratégique du stand collectif a été choisi de manière à ce

que les exposants puissent bénéficier d'une présence simultanée aux deux salons.

Pour mettre davantage en lumière les exposants luxembourgeois, un «Brunch» a été organisé le premier jour du salon. Une centaine d'invités, dont un nombre important d'entreprises luxembourgeoises, sont venus à cette manifestation.

Le Brunch a été précédé par un mot de bienvenue de M. Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, ainsi que des représentants des CCI Lorraines et de la Foire Internationale de Metz. ■

## Exposants luxembourgeois

Enviro Services International S.à r.l.	Etudes d'impact et diagnostics de pollution, dépollution de sites, sols et eaux, fourniture de matériel de dépollution
J. Lamesch Exploitation S.A.	Gestion, collecte, traitement, recyclage et élimination des déchets, nettoyage industriel, inspection par caméra, débouchage et nettoyage des canalisations, installation de traitement physico-chimique, centre de démontage d'appareils électroniques et électroménagers, atelier de réparation de palettes, équipement de déshydratation des boues
Luxcontrol S.A.	Services de mesure, d'analyse, d'essai, de contrôle, d'inspection, de conseil, de formation, d'accompagnement, de certification et d'audit en qualité, hygiène alimentaire, sécurité et environnement
Luxplan S.A.	Etudes d'impact et études écologiques, environnement industriel (procédures d'autorisation pour établissements classés, parcs de recyclage, plans de gestion des déchets, mesures de réduction, ...), études forestières, études de sites contaminés, planification de décharges, études hydrogéologiques et géotechniques
Rotomade S.à r.l.	Rotomoulage, transformation des plastiques, moules pour rotomoulage
Streff S.à r.l.	Services de déménagement, services d'archivage et de destruction, stockage et entreposage, emballage sur mesure



19 avril 2007

# Visite des Sénateurs russes à la Chambre de Commerce



**L**e 19 avril 2007, le Département International de la Chambre de Commerce a accueilli dans ses locaux une délégation de sénateurs russes.

L'objectif de leur visite à la Chambre de Commerce était de promouvoir les relations commerciales et économiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie. Les sénateurs ayant une grande influence sur la législation en Russie peuvent sur base des informations qu'ils reçoivent de la part des entreprises européennes améliorer la législation en vigueur en Russie.

Après une présentation sur l'économie luxembourgeoise par Monsieur Carlo Thelen, Membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce,

les sénateurs ont eu la possibilité de poser des questions. Dans ce cadre, les problèmes rencontrés par les entreprises luxembourgeoises sur le marché de la Russie ont également été abordés.

Chacun des sénateurs représentant une région russe, telle que Tsumin, Tatarstan et Dagastan, les opportunités pour les entreprises européennes dans ces régions ont été présentées. Les secteurs de l'énergie et de l'automobile ainsi qu'un projet de santé publique et d'éducation ont été mis en lumière.

Après leur visite à la Chambre de Commerce, les sénateurs ont également été accueillis par S.E.M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur. ■

Pour de plus amples informations sur les activités organisées par la Chambre de Commerce en relation avec la Russie, nous vous invitons à contacter le  
Département International – Affaires européennes  
Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26 • E-mail: europe@cc.lu.

12. – 15.6.2007

## TRANSPORT LOGISTIC

Internationale Fachmesse für Transport und Logistik  
München (DE)  
Tel.: 0049 89 949 11 548

13. – 16.6.2007

## BLECHEXPO

Internationale Fachmesse für Blechbearbeitung  
Stuttgart (DE)  
Tel.: 0049 7025 92 060

18. – 21.6.2007

## LASER

Internationale Fachmesse für Lasertechnik  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 53 23 33 33

18. – 24.6.2007

## SIAE

Internationale Luft- und Raumfahrttechnik  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 53 23 33 33

19. – 22.6.2007

## WELDING & CUTTING

Internationale Messe für Metallbearbeitung und Schweißtechnik  
Shanghai (CN)  
Tel.: 0086 10 68 59 53 16

21. – 23.6.2007

## INTERSOLAR

Internationale Fachmesse für Solartechnik  
Freiburg (DE)  
Tel.: 0049 761 70 370

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.  
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.  
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

## PARTENAIRES SOCIAUX SA

### LE SPECIALISTE DU SALAIRE AU GRAND-DUCHE PLUS DE 500 UTILISATEURS

SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION DU PERSONNEL, FONCTIONNANT ENTIEREMENT SOUS WINDOWS

PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE

UNE SOLUTION D'AVENIR POUR LES PME ET FIDUCIAIRES

Tél.: 26 44 78 51

Fax: 26 44 78 58

[www.partenaires.lu](http://www.partenaires.lu)

e-mail: [info@partenaires.lu](mailto:info@partenaires.lu)



20<sup>th</sup> April 2007

# Inauguration of the Luxembourg Taiwan Joint Business Council in Taipei



From left to right.: Charles Muller, Director Business Development at ALFI, Pierre Gramegna, Director General Chamber of Commerce, Theodore Huang, Chairman of Teco, Taiwanese President of the Joint Council Luxembourg-Taiwan, Marc Solvi, CEO of Paul Wurth S.A., Luxembourg President of the Joint Business Council Luxembourg-Taiwan, Philippe Wei, Chairman of China Airlines, Taiwanese Vice-President of the Joint Council Luxembourg-Taiwan and Marc Jost, Manager of MSA, Luxembourg Vice-President of the Joint Business Council Luxembourg-Taiwan

A delegation of 30 Luxembourg businessmen visited Taipei, Taiwan on April 19-21 and attended the inauguration ceremony of the Taiwan Luxembourg Joint Business Council and the seminars on Logistics and Financial Services on Friday 20<sup>th</sup> of April, 2007.

This mission was organised by the Luxembourg Chamber of Commerce

and was led by Mr. Pierre Gramegna, Director General.

On the occasion of this inauguration a 30 members' delegation from Luxembourg visited Taipei and organized one Logistics and Investment seminar and three Financial Services seminars. These were held in the morning of Friday April 20<sup>th</sup> 2007 in the Shangri-La's Far Eastern Plaza Hotel in Taipei.

The Logistic and Investment seminar was opened by Mr. Philip H.H. Wei, Chairman of China Airlines. The speakers thereafter illustrated the importance of Luxembourg's role within the framework of a European logistic network and detailed the facilities and incentives set up by the government to make Luxembourg one of the most competitive places to air-freight, redistribute, value-add, maintain or repair air-freighted products from or to the greater China Region within the European market.

The Financial Services seminars were inaugurated by Mr. Chien Hung-Wen, Chairman of Taiwan Financial Services Roundtable and illustrated the importance of Luxembourg's role in Europe and in the world as a hub for International Financial Services, cross border fund distribution, wealth and asset management and new sophisticated financial products.

The seminars were attended by more than 200 participants and were followed by the official inauguration of the Taiwan Luxembourg Joint Business Council followed by a reception in the presence of representatives from the government, professional associations and the business sectors of Taiwan.

The chairmanship of the inaugurated Joint Business Council is now assumed on the Taiwanese side by Theodore Huang, Chairman of the National Association of Industry and Commerce and Chairman of the TECO Group of companies. Following the success of this mission Mr. Huang Mao-Hsiung plans to lead a Taiwanese business delegation to Luxembourg in September. On the Luxembourg side the Joint Business Council is chaired by Mr. Marc Solvi, also CEO of Paul Wurth Company in Luxembourg, which has been present in Taiwan over 15 years.

The mission was coordinated in Taiwan by Mr. Hugues Mignot, who has been representing Belgian interests in Taiwan for 20 years and is now a consultant for the Luxembourg Chamber of Commerce. ■



Signing ceremony of the Joint Business Council Luxembourg-Taiwan

# Des collaborateurs à la mesure de vos ambitions

COM ED / MAN Europe

Pour la satisfaction de ses clients, MANPOWER Cadres & Conseil accompagne ses collaborateurs intérimaires dans le choix d'un travail qui correspond à leurs besoins. Le créateur du travail contemporain valorise leurs qualités dans des domaines aussi diversifiés que la banque, l'assurance, la fiduciaire, l'informatique, l'ingénierie et l'administratif. Leur expérience et notre soutien, notre écoute et leur ouverture d'esprit se conjuguent pour répondre à vos exigences et atteindre vos objectifs. Avec MANPOWER, vous disposez de collaborateurs à la mesure de vos ambitions.

[www.manpower-luxembourg.com](http://www.manpower-luxembourg.com)

What do you do?



Manpower®



20-23 septembre 2007

# Mission économique à Saint-Petersbourg



**D**ans le cadre de la Convention signée entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté des Entreprises du Port de Bruxelles, une mission économique à Saint-Petersbourg sera organisée du 20 au 23 septembre 2007 par la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise pour la Russie.

Stimuler les relations commerciales entre les entreprises bruxelloises et les entreprises locales, notamment via les deux ports, est l'objectif principal de cette mission, autour duquel gravi-

teront des contacts officiels avec, entre autres, la Chambre de Commerce de Saint-Petersbourg, les autorités politiques locales, etc.

Sont d'ores et déjà prévus: une visite des installations portuaires de Saint-Petersbourg avec un accent particulier pour les secteurs du bois et de la métallurgie, des contacts d'affaires avec les entreprises locales, des rencontres avec la Municipalité de Saint-Petersbourg, de sa Chambre de Commerce et enfin un volet culturel. ■

Les entreprises intéressées trouveront de plus amples renseignements sur: [www.cbblr.org](http://www.cbblr.org).

***“En trois ans, j’ai monté une entreprise florissante qui bénéficie d’une excellente réputation dans la région. Mais ma marque n’était pas enregistrée. Jusqu’à ce que je réalise combien ma marque pouvait valoir en termes de ‘goodwill’. C’est pour cette raison que j’ai déposé ma marque.”***

En enregistrant votre marque, vous la mettez à l’abri et vous vous donnez les moyens d’empêcher son usage par des tiers. Pour le Benelux, il faut vous adresser à l’Office Benelux de la Propriété intellectuelle. Sur le site [www.boip.int](http://www.boip.int) vous trouverez toutes les informations au sujet de l’enregistrement des marques et vous pouvez directement y entreprendre les démarches de dépôt. Vous pouvez aussi nous téléphoner au 8002 5283 (tarif local depuis le Luxembourg)



OFFICE BENELUX  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE



**Derrière chaque  
marque, il y a  
un entrepreneur  
avec une  
bonne idée**

Le succès d’une  
entreprise commence  
par l’enregistrement

24-29 septembre 2007

# La Grande Région à l'honneur à la Foire Technique Internationale de Plovdiv

**C**ette année, la Grande Région sera «hôte d'honneur» à la Foire Technique Internationale de Plovdiv qui se déroulera du 24 au 29 septembre 2007 à Plovdiv (Bulgarie).

Vitrine incontestée de toutes les évolutions sectorielles de l'économie bulgare, la Foire Technique Internationale de Plovdiv organisée chaque année depuis plus de 60 ans constitue une opportunité privilégiée pour approcher le marché bulgare. La Foire attire traditionnellement les milieux d'affaires du monde entier. En 2006, elle a confirmé son importance avec 3.548 exposants dont 2.195 étrangers, venus de 49 pays.

La Foire Technique Internationale de Plovdiv offre la possibilité aux exposants de présenter leurs produits, services et technologies dans les domaines suivants:

- biens d'équipement industriels;
- technologies de l'information et de la communication (ainsi que les équipements de bureaux);
- équipements électriques et électroniques;
- construction (bâtiments et infrastructures) et l'architecture;
- industrie chimique;
- transports et industrie automobile;
- énergie, environnement;
- équipements de sécurité.

Le stand de la «Grande Région» accueillera des entreprises luxembourgeoises, wallonnes, rhénanes, sarroises et lorraines. Pour les exposants luxembourgeois, des contacts individuels seront organisés afin de maximiser le bénéfice de leur participation.

Etant donné que la «Grande Région» sera l'«hôte d'honneur» de la Foire Tech-



nique Internationale de Plovdiv 2007, une attention toute particulière lui sera accordée.

De plus, toute une série de manifestations «périphériques», tels que des séminaires, seront mises en place. ■

Pour de plus amples informations sur la Foire Technique Internationale de Plovdiv et les conditions de participation, nous vous invitons à nous renvoyer le coupon-réponse ci-dessous.

Des informations complémentaires relatives à la Foire Technique Internationale de Plovdiv sont également disponibles à partir du site web [www.fair.bg/en/events/itf07.htm](http://www.fair.bg/en/events/itf07.htm).

## COUPON-REPONSE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- est intéressée à participer au stand collectif mis en place lors de la Foire Technique Internationale de Plovdiv qui aura lieu du 24 au 29 septembre 2007 et souhaite recevoir de plus amples informations.

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International – Affaires européennes

Personne de contact:  
Mme Sabrina Sagramola / M. Niels Dickens  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-360 • Fax: 43 83 26  
E-mail: [europe@cc.lu](mailto:europe@cc.lu)

## Foreign Trade

# The Board of Economic Development, Trade and Investment Office in Shanghai



The Board of Economic Development, Trade and Investment Office in Shanghai

The Board of Economic Development, Trade and Investment Office Shanghai was officially inaugurated by the Minister of the Economy and Foreign Trade, Mr. Jeannot Krecke, during the State Visit

of H.R.H. the Grand Duke of Luxembourg to China in September 2006.

The BED Office is established within the premises of the Consulate General of the Grand Duchy of Luxembourg and is located on the famous and

historical BUND promenade in Shanghai, alongside the Huangpu River, facing the Pudong New Financial Area. The opening reflects the importance the Luxembourg government attaches to the growing trade relationship with China.

## ■ Mission

The BED Office Shanghai, together with the BED Offices in Seoul, New Delhi and Tokyo, is part of a wider network aimed at promoting trade and investment in Asia. Headed by Mr. Pierre Ferring, BED Executive Director, the three main objectives of the Shanghai Office, which is operating in close collaboration with the Embassy in Beijing, are:

- 1) to promote Luxembourg as a prime business location;
- 2) to support Luxembourg businesses seeking to market and sell their products or services in China;
- 3) to act as an intermediary between the World Expo 2010 organizers and Luxembourg.

Luxembourg and China have been partners for a long time in the areas of steel, satellite communications and logistics. As Minister Krecke outlined during his inauguration speech in Shanghai in September 2006, while the partnerships in these traditional areas should broaden, new business areas should develop, such as in the financial services sector.

In that respect, the opening of the Chinese financial services market in December 2006 under the WTO Accession Agreement is an important watershed and should provide the basis for enhanced cooperation between Luxembourg and Chinese companies. Following the strategy of the Chinese central government, the City of Shanghai aims at becoming one of the most important financial centres in the world.

This is a huge market with lots of potential and it will be one of the main tasks for the BED Office to assist Lux-



The Minister of the Economy and Foreign Trade, Mr. Jeannot Krecke, at the official inauguration of the BED Office in Shanghai during the State Visit of H.R.H. the Grand Duke of Luxembourg in September 2006



embourg companies in increasing their exposure in that sector.

While efforts are focused on increasing the bilateral trade volume with China, it is important to keep in mind that Chinese companies will be among the most important investors in Europe in the foreseeable future. As such, one of the main objectives of the BED Office will be to promote Luxembourg as a prime business location and to attract Chinese investors to the Grand Duchy.

Taking into account the structure and the size of most Luxembourg companies, the BED Office was tasked by Minister Krecke to assist Luxembourg small and medium sized businesses in protecting their interests in China.

From a business perspective, smaller enterprises have been proven to be more vulnerable when they venture into new markets, especially those which are far away.

They seldom have the resources to enter a market with a fully established representative office nor do they have the necessary back-up support from their home base. In that respect, their comparatively small capital base may put them at risk, particularly if a miscalculation on a new market makes a large deal go sour.

While final responsibilities obviously lie with the businessmen, the Luxembourg government aims at providing those businesses with a home-base

through the Luxembourg Business Centre in Shanghai.

Staffed with experienced local personnel like Ms. Lys Pan, fluent in both English and Chinese and previously working for the Hong Kong Trade Development Council, the Shanghai Office is well equipped to welcome Luxembourg companies on a temporary basis and to provide guidance and practical advice to companies making their first steps into the Chinese market.

This set-up should help smaller and medium sized companies in Luxembourg to decide whether this market is the right one for them, to find the adequate partners and to potentially take their first steps in establishing a sensible and sustainable presence in China, with hopefully long term benefits.

Furthermore, the BED Office Shanghai, in close cooperation with Commissioner General Robert Goebbels, will have an important role to play in the organization of the Luxembourg Pavilion at the 2010 World Exhibition in Shanghai. According to the forecasts by the Chinese organisers, the World Exhibition in Shanghai will be visited by more than seventy million people.

This event will provide an excellent platform to promote the Grand Duchy in Asia and to demonstrate the know-how of the Luxembourg economy as a whole.



**Mr Pierre Ferring, Executive Director of the BED Office in Shanghai**

Referring back to the speech of H.R.H. the Grand Duke during the State Visit in September 2006: “the cities of Shanghai and Luxembourg have one common feature: both cities are prime gateways for trade and investment into China or Europe respectively”. In that regard, the opening of the Office is to be seen as an investment in the future. The BED Office Shanghai will do its utmost to make this investment bear concrete results in the years to come. ■

## Luxembourg Board of Economic Development

### Trade and Investment Office Shanghai

Mr Pierre FERRING / Ms Lys PAN

12, Zhongshan Dong Yi Road

200002 Shanghai

P.R.China

Tel. +86 21 6339 0400

Fax. +86 21 6339 0433

E-mail: shanghai.cg@mae.etat.lu



**Ms Lys Pan**

16 octobre 2007

# 4<sup>e</sup> Bourse d'échanges Healthcare 2007 à la Faculté de Médecine de Nancy

**L**e secteur de la santé est l'un des principaux moteurs d'innovation de la Grande Région. Marché en forte croissance au niveau international, le secteur de la santé représente une opportunité de développement et de partenariat dans cet espace géographique transnational regroupant plus de 11 millions de personnes. Alors pourquoi pas vous?

Le Centre Lorrain des Technologies de la Santé (CLTS) en partenariat avec la ZPT, l'ADUAN et le CHU de Nancy, avec le soutien des Euro Info Centres et de la Chambre de Commerce du Luxembourg vous propose de participer à la 4<sup>e</sup> édition de la «Bourse d'Échanges Healthcare».

Ne manquez pas ce rendez-vous pour:

- Présenter vos activités (espace exposition).
- Rencontrer de nouveaux clients, fournisseurs, partenaires à travers le Rendez-vous des affaires. Le recensement de vos besoins réalisé à partir du questionnaire de ce dossier d'inscription, nous permettra de vous proposer des rendez-vous personnalisés, dans un espace privé (les traductions sont assurées).
- Vous informer sur les tendances de demain (attentes des praticiens, des établissements de santé, etc.) en assistant aux conférences thématiques. ■



## PROGRAMME

9h00	Accueil des participants
9h30	Allocutions
10h00 - 18h30	Ouverture de l'exposition
10h00	Conférence 1
11h00	Conférence 2
12h00	Possibilité de déjeuner sur place à l'espace Restauration
13h30	Début des Rendez-vous des affaires
18h30	Clôture de la BEH avec cocktail

## INFORMATIONS PRATIQUES

- La date limite d'inscription est le 29 juin 2007.
- L'inscription sera validée dès réception du paiement.
- Désormais, vous pouvez vous pré-inscrire en ligne sur le site du CLTS, rubrique BEH ([www.clt-sante.com](http://www.clt-sante.com))
- Toute annulation devra être signalée par écrit avant le 27 août 2007. Au-delà de ce délai, le CLTS se réserve le droit de facturer la totalité des frais d'inscription.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Christophe FISTAROL  
au CLTS • 1 avenue Saint-Rémy • Espace Pierrard • F-57600 FORBACH  
Tél.: 03 87 87 23 99 • Fax: 03 87 87 53 24  
Mail: [fistarol.christophe@clt-sante.com](mailto:fistarol.christophe@clt-sante.com)  
[www.clt-sante.com](http://www.clt-sante.com)

5-7 juin 2007

## Bourse de contacts au salon de la «Maintenance Industrielle» à Rotterdam

**D**ans le cadre du projet européen Interreg IIIB «Stimutran-sme» qui a pour vocation de favoriser les relations d'affaires entre les entreprises situées au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre et en Irlande, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg vous propose de participer à une bourse de contacts qui se déroulera au salon de la «Maintenance Industrielle» à Rotterdam, Pays-Bas, du 5 au 7 juin 2007. Lors de sa dernière édition, en 2005, ce salon a réuni 400 exposants et 12.000 visiteurs, issus des secteurs d'activités suivants:

- Industrie chimique et pétrochimique
- Industrie agroalimentaire
- Industrie du papier, bois et ameublement
- Construction
- Matériaux de construction
- Emballages
- Industrie pharmaceutique
- Industrie textile
- Energie éolienne
- Rénovation
- Transports, etc.

En participant à ce matchmaking, vous aurez la possibilité de visiter ce salon et de



rencontrer sous la forme de rendez-vous d'une vingtaine de minutes, fixés avant votre départ, des entreprises provenant des Pays-Bas, de Belgique, du Royaume-Uni, d'Allemagne, etc., en fonction de leurs profils et de vos besoins. Au cours d'une même journée, vous pourrez multiplier les rendez-vous d'affaires et optimiser votre temps et vos contacts. ■

Les entreprises intéressées peuvent recevoir de plus amples renseignements ainsi que le bulletin d'inscription en contactant l'Euro Info Centre par téléphone: (+352) 42 39 39-373, par fax: (+352) 43 83 26 ou par e-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu).



Avec artelis, l'ampleur de notre réseau en fibres optiques élargit vos perspectives bien au-delà de la Grande Région.

Pour mieux répondre aux attentes qu'exige votre entreprise, Cegecom, ensemble avec sa maison mère, artelis, est en mesure de

vous offrir le meilleur réseau indépendant de télécommunications dans la Grande Région. Cette alliance permet à Cegecom de renforcer son statut d'opérateur universel et de rester à la pointe de la technologie tout en privilégiant la proximité et l'écoute de ses clients.

artelis  
group

**CEGECOM**  
member of the artelis group

[info@cegecom.lu](mailto:info@cegecom.lu) • [www.cegecom.lu](http://www.cegecom.lu) • Tél. 26 499-1 • Fax 26 499-699



16-20 avril 2007

# Le «b2fair» à la Hannover Messe 2007



«L'année prochaine je voudrais voir la participation d'au moins 1.000 entreprises européennes à cette initiative» a déclaré Jeannot Krecké lors de sa visite au «b2fair»



**P**our la troisième année consécutive, la «Hannover Messe» a accueilli les rencontres «b2fair – Business to Fairs».

Le «b2fair» a été créé dans l'objectif d'aider les petites et moyennes entreprises actives dans le secteur industriel à entamer et à entretenir des démarches d'internationalisation et de recherches de nouveaux partenaires.

Basé sur la combinaison judicieuse de foires internationales et d'échanges de coopération – combinaison par laquelle le concept «b2fair» se distingue – les entreprises participantes (exposants et visiteurs) ont eu la possibilité de choisir préalablement les participants qu'elles désiraient rencontrer.

Conscients de la renommée internationale de la Hannover Messe – foire d'Hanovre, de ses 6.000 exposants et 200.000 visiteurs, les Euro Info Centres de la Commission européenne et de nombreuses organisations professionnelles ont choisi d'offrir une fois de plus une valeur ajoutée aux petites et moyennes entreprises, en organisant une plateforme de rencontre unique pour ces dernières: service de rendez-vous d'affaires personnalisé, pensé et fait sur mesure.

Les distances géographiques et linguistiques rendent l'internationalisation difficile pour les PME et c'est pourquoi le concept «b2fair» est devenu un tremplin pour les entreprises.

240 participants ont choisi de se rencontrer et plus de 1.500 rendez-vous ont été enregistrés. Par ailleurs, le concept du «b2fair» s'est étendu à des entreprises provenant d'horizons plus lointains, tels que le Pérou, les Etats-Unis, le Monténégro, le Canada ou encore la Malaisie.

## ■ La Turquie à l'honneur

Comme chaque année, la Hannover Messe accueille un pays partenaire. Cette année la Turquie était à l'honneur avec près de 300 exposants turcs qui sont venus enrichir la vitrine industrielle et technologique de la foire. Aussi, les entreprises turques ont marqué une présence forte dans le cadre d'une participation active à la bourse de coopération «b2fair» qui a ainsi enregistré plus de 60 entreprises de ce pays, ce qui représente près de 20 % de l'ensemble des entreprises participantes. Aussi, les relations professionnelles qui ont pu être développées ensemble avec les organisations turques, dont notamment l'ITO –

Istanbul Chamber of Commerce, se sont révélées très intéressantes, et la volonté a été exprimée de continuer à approfondir cette collaboration également au niveau d'autres actions et projets communs à l'avenir.

Le Japon a été choisi comme pays-hôte de la Hannover Messe pour l'édition 2008.

## ■ b2fair: la 1<sup>re</sup> bourse de coopération organisée sous «climate neutral»

Pour la première fois une bourse de coopération internationale a été placée sous le motto «climate neutral». En effet, en partenariat avec la société Climate Partner de Munich, b2fair a pu réaliser une étude innovante visant à analyser et à mesurer les émissions en CO<sub>2</sub> causées par l'ensemble des participants qui se sont rendus à l'événement. Fonctionnant selon le mécanisme de Kyoto, les émissions mesurées ont été compensées par un investissement dans un projet international contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

## ■ Le «b2fair» Business Award

Comme l'année dernière, le «b2fair» award a été remis à trois entreprises qui,

grâce à la qualité de leurs contacts, ont réussi, par le biais du «b2fair», à nouer des relations professionnelles durables avec d'autres participants, ou qui ont participé à plusieurs événements accueillant le «b2fair». Parmi les lauréats, l'entreprise luxembourgeoise «MIKA Engineering» s'est distinguée et a été récompensée pour les efforts fournis.

Cette cérémonie a eu lieu sur l'espace du «Global Business Forum» et a été suivie d'une soirée lors de laquelle les entrepreneurs ont eu l'occasion de se rencontrer dans un cadre moins formel,

mais propice à l'établissement de nouveaux contacts professionnels.

#### ■ **Visite officielle du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur Jeannot Krecké**

Dans le cadre de la journée luxembourgeoise à la foire Hannover Messe le 17 avril 2007, Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, s'est également rendu au «b2fair» pour participer en tant qu'invité à l'événement «Good Climate for Business» organisé ensemble avec les partenaires «Climate Partner»

et «Invest in Germany – Land of Ideas». Convaincu de l'importance du concept dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises européennes, il a soutenu cette initiative et invité les organisateurs à accroître encore davantage le nombre de participants pour la prochaine édition.

#### ■ **Les prochains événements «b2fair»**

Au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'année, 5 autres événements de matchmaking «b2fair» auront lieu, et ceci tant au niveau international, régional que national: ■

### PROCHAINS ÉVÉNEMENTS «b2fair»

<b>DANEMARK:</b>	4-5 septembre 2007 à Herning, Salon HI Industry – Scandinavias leading trade fair for industry (secteurs: automation, électronique, logistique, IT, soutraintance, innovation, ...)
<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE:</b>	3-4 octobre 2007 à Brno, Salon MSV – International Engineering Fair (secteurs: machineries, automation, techniques de régulation et de contrôle, valves, compresseurs, ingénierie électrique et électronique, ...)
<b>BELGIQUE:</b>	24-26 octobre 2007 à Liège, Salon Initiatives – Le Forum des Entrepreneurs (secteur des services)
<b>SUÈDE:</b>	7-8 novembre 2007 à Jonköping, Salon ELMIA Subcontractor – International Trade Fair for Subcontractors (secteurs: soutraintance industrielle)
<b>LUXEMBOURG:</b>	20-22 novembre 2007 à Luxembourg, Salon CONTACT+ (secteurs: services divers, NTIC, machineries et transformation des métaux, produits alimentaires et d'emballage, construction et matériaux de construction)

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous mettre directement en contact avec l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce  
Tél.: 42 39 39-334 • Fax: 43 83 26 • E-mail: b2fair@cc.lu  
Personnes de contact: Mmes Sabrina SAGRAMOLA / Fabienne DUMORTIER.

### Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

## Textes européens publiés du 23 mars au 20 avril 2007

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements

européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous

retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

### Résolutions publiées du 23 mars 2007 – 20 avril 2007

1 2007/C68/01 Stratégie pour une société de l'information sûre en Europe

### Recommandations publiées du 23 mars 2007 – 20 avril 2007

2 200/209/CE Mise à jour 2007 des grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des Etats membres

### Communications publiées du 23 mars 2007 – 20 avril 2007

3 2007/C68/04 Communication interprétative sur les procédures d'immatriculation des véhicules à moteur originaires d'un autre Etat membre

4 2007/C72/17 Règles d'accès aux documents d'Europol

### Décisions publiées du 23 mars 2007 – 20 avril 2007

5 2007/176/CE Liste des normes et/ou des spécifications pour les réseaux de communications électroniques, les services de communications électroniques et les ressources et services associés

6 2007/230/CE Formulaire à utiliser dans le cadre de la législation sociale relative aux activités de transport routier

7 2007/205/CE Réduction des émissions de certains composés organiques volatils

### Directives publiées du 23 mars 2007 – 20 avril 2007

8 2007/17/CE  
2007/22/CE Produits cosmétiques

### Règlements publiés du 23 mars 2007 – 20 avril 2007

9 382/2007 Désignation, dénomination, présentation et protection de certains produits vitivinicoles

10 376/2007 Maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

11 375/2007 Règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et des produits, des pièces et des équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français  en allemand

en anglais  autre (à préciser) \_\_\_\_\_

1  2  3  4  5  6

7  8  9  10  11

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME / PMI**  
Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg / Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu



# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. ■

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande.

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société française, spécialisée dans le conseil en stratégie, organisation et ressources humaines, dans le support stratégique et l'appui au développement, l'optimisation d'organisation, le coaching de dirigeants et la performance managériale, propose ses services aux sociétés luxembourgeoises (EIC-20070328 / EIC-200703282).
- 2 Société slovène, spécialisée dans la production de cartes de vœux, sachets et papiers cadeaux, rubans, albums photos, etc., souhaite entrer en contact avec des grossistes et des détaillants pour le marché luxembourgeois (EIC-20070405).
- 3 Société pakistanaise, spécialisée dans la fabrication et l'exportation de vêtements sportifs (t-shirts, vestes, chaussures, gants, pantalons, pour boxe, football, course, etc.) recherche des importateurs (EIC-20070413).
- 4 Société ukrainienne, spécialisée dans la production d'isolateurs en verre haute tension, recherche des importateurs et des distributeurs (EIC-20070406).

- 5 Société danoise, spécialisée dans la vente de tableaux de peinture à l'huile scandinaves rénovés, recherche des producteurs de cadres pour tableaux, ainsi que des sociétés ou des personnes qui ont de l'expérience dans la rénovation de vieux tableaux (EIC-20070412941).
- 6 Société lituanienne, spécialisée dans la production de bijoux en ambre naturel, recherche des distributeurs, des grossistes, etc. (EIC-20070416012).
- 7 Société immobilière bulgare souhaite entrer en contact avec des agences immobilières dont les clients sont intéressés à acheter des propriétés en Bulgarie (EIC-20070327714).
- 8 Société italienne, spécialisée la consultance et les services aux entreprises dans le domaine automobile, propose ses services aux sociétés intéressées à entrer sur le marché italien (EIC-20070403816).
- 9 Société tchèque, spécialisée dans le développement de logiciels pour la gestion des déchets, recherche des distributeurs et des représentants commerciaux (EIC-20070404836).
- 10 Société française, spécialisée dans le service à l'entreprise (domiciliation-bureau virtuel sur les Champs Elysées à Paris, conseil à la création d'entreprise, accompagnement dans les démarches d'implantation, formalités, location de bureau, secrétariat bilingue français-anglais, traduction) propose ses services à toutes sociétés intéressées par le marché français (EIC-20070419).
- 11 Société bulgare, spécialisée dans la production d'ameublement fait mains, recherche des partenaires intéressés par ses produits destinés aux hôtels, restaurants, maisons, etc. (EIC-200704231).
- 12 Société indienne, spécialisée dans l'importation de matières premières en acier inoxydable et en alliage de nickel, barres de fer, tubes, feuilles, etc., recherche des exportateurs de ce type de produits ainsi que des sociétés intéressées par l'achat de ce type de produits (EIC-200704232).

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires.)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10     11     12

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce**  
**du Grand-Duché de Luxembourg**  
 Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME / PMI**  
 Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT  
 7, rue Alcide de Gasperi  
 Luxembourg / Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26  
 E-mail: eic@cc.lu



La confiance à portée de main

## Nos services diversifiés font votre force !

Le Groupe Cegedel vous garantit une **valeur sûre** et stable. Outre l'approvisionnement en électricité et gaz, nos investissements stratégiques nous permettent de vous proposer des **services multiples**. Cette diversification s'étend à des domaines aussi variés que le chauffage, le froid, la cogénération, les télécommunications au niveau national et de la Grande Région, ainsi que la gestion technique des bâtiments. Vous le constatez par vous-même : notre savoir-faire vous accompagne au quotidien.



[www.cegedel.lu](http://www.cegedel.lu) - ☎ 2624-6000

L'énergie en mouvement



5.-6. Juni &amp; 10. Juli 2007

## Seminar: Projektmanagement – Projekte professionell starten, durchführen und beenden

### Ziele:

- Projektziele eindeutig identifizieren und formulieren
- Eine geeignete Projektorganisation aufbauen
- Projekte nach den Kriterien Zeit, Kosten, Qualität planen und durchführen
- Projektkontrolle und -berichtswesen erstellen

### Programm:

- ... für den der nicht weiss, in welchen Hafen er segeln wird, für den ist jeder Wind ungünstig!
- Projektziele erkennen
- Projektziele mit Hilfe der Kriterien Zeit, Kosten und Qualität formulieren
- Projektziele mit den Antraggebern abstimmen
- Erfolgsfaktoren in der Projektarbeit
- ... sage mir wie dein Projekt startet, und ich sage Dir wie Dein Projekt endet!
- Projektstruktur planen und Arbeitspakete bilden
- Projektorganisation aufbauen
- Projektorganisation contra Unternehmensorganisation – der ewige Konflikt!
- Mitarbeitercharaktere optimal einsetzen
- Schrittweise und zielgerichtete Planung von Zeit, Kosten und Qualität
- ... nur wer weiss wo er ist, kann sein wo er will!
- Projektkontrolle als Werkzeug der Selbststeuerung
- Projektwesen nach der Regelung „soviel wie nötig – so wenig wie möglich“ erstellen

### Zielgruppe:

Projektleiter, Abteilungs- und Bereichsleiter

### Referent:

Gunnar WILDE, Dipl. Ing.,  
ManageMentality S.A.R.L.

### Sprache:

Deutsch

### Dauer:

3 Tage

### Termine:

5, 6/06 und 10/07/2007

### Zeitplan:

8.30 - 17.00 Uhr

### Preis:

450 €

### Ort:

Centre de Formation  
de la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg

### Einschreibung:

www.ifcc.lu

### Informationen:

Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce  
  
Eliane Theis  
L-2981 Luxembourg  
Tel.: (+352) 42 39 39-225  
Fax: (+352) 42 39 39-820  
E-mail: info@ifcc.lu

P4086800FA

- Traduction toutes langues et tous domaines
- Mise à disposition d'interprètes de conférence
- Mise à disposition de matériel de conférence
- Mise à disposition de matériel audio-visuel
- Organisation de conférences
- Cours de langues en entreprise et aux particuliers



Tél.: 26 10 84 54  
Fax: 26 10 84 55  
52, rue de Koerich  
L-8437 Steinfort  
E-mail: info@transat.lu  
www.transat.lu

13-14 juin 2007

## Séminaire: Mise en place et suivi de la norme ISO 14001

**Objectif:** • Participer activement à la mise en place ou au suivi d'un système de management environnemental selon la norme ISO 14001

**Programme:** • Introduction au management environnemental (définitions, historique, référentiels)

- Politique environnementale
- Recensement des aspects et impacts environnementaux et évaluation des risques
- Conformité réglementaire et veille réglementaire
- Elaboration de programmes environnementaux: objectifs, cibles et plan d'actions
- Structure et responsabilités
- Sensibilisation, formation et communication en matière d'environnement
- Structure documentaire et maîtrise (manuel, procédures, formulaires)
- Maîtrise opérationnelle
- Préparation et réponse aux situations d'urgence
- Surveillance et mesurages
- Audits internes environnementaux, non-conformités, actions préventives et correctives
- Revue de direction
- Bénéfices d'un système de management environnemental
- Planification d'une démarche de mise en place d'un système de management environnemental

**Public cible:** • Personnel de direction et d'encadrement de l'entreprise

- Personnes qui sont ou seront concernées par la mise en place d'un système de management environnemental dans leur entreprise

**Intervenant:** Jean-Marc PONCELET, ingénieur, chef de service, Luxcontrol S.A.

**Langue:** Français

**Durée:** 2 jours

**Dates:** 13 et 14/06/2007

**Horaire:** 8.30-17.00 heures

**Droit d'inscription** 300 €

**Lieu de formation** Centre de Formation de la Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg-Kirchberg

**Places disponibles:** 15

**Inscription:** [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

**Renseignements:** Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Eliane Theis  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: (+352) 42 39 39-225  
Fax: (+352) 42 39 39-820  
E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu)

### Sacred Heart University

## Le Management Interculturel: Outil indispensable pour manager au Luxembourg

L'importance du contexte frontalier au Luxembourg est un fait; le nombre d'articles y étant consacré en témoigne. Il est vrai que les chiffres sont parlants, des milliers de Français traversent la frontière chaque jour, il en est de même pour les Belges

et les Allemands. Mais ça ne s'arrête pas là car d'autres cultures et nationalités sont brassées au Luxembourg.

Un tel brassage est important puisque la plupart des ces personnes évoluent ensemble mais surtout travaillent ensemble.

De plus en plus de cours sont enseignés à destination des managers ayant la tâche de gérer ce fameux brassage.

Dans un pays qui compte un nombre impressionnant d'entreprises mais également d'institutions européennes et internationales, la connaissance



du management interculturel est un «must».

### ■ La théorie

Lorsque l'on parle de culture et de management, on évoque souvent les travaux de recherche effectués par un Professeur hollandais, Dr. Geert Hofstede. Avec une connaissance très poussée de nombreuses cultures et fort de ses expériences au sein de plusieurs groupes multinationaux, Dr. Hofstede en est venu à diviser les cultures des pays en 5 dimensions:

- distance à l'égard du pouvoir
- intolérance envers l'incertitude
- individualisme/collectivisme
- féminité/masculinité
- réflexion à long ou court terme.

Il serait trop long d'aller en détail à travers chaque dimension mais il est cependant intéressant de se rendre compte à quelle culture nous appartenons vraiment. Avec une meilleure connaissance de ses propres références et valeurs, il est plus facile de comprendre celles des autres.

### ■ Les cas pratiques

Le management interculturel est un outil pouvant servir dans plusieurs situations:

#### Lors des négociations

Le cas d'une négociation en Asie est un bon exemple. Le Japon est connu

pour être dans une dimension de réflexion à long terme. Les Etats-Unis sont a contrario portés par une réflexion à plus court terme. Pour éviter l'échec des négociations entre Américains et Japonais, les deux parties doivent être conscientes de leurs différences. Les exemples les plus frappants sont les fréquents silences utilisés par les Japonais. Ces temps de réflexion mettent souvent leurs interlocuteurs internationaux mal à l'aise. Par ailleurs, un Japonais apportera une grande importance à la connaissance de la personne avant d'envisager tout accord commercial. Un partenariat est toujours synonyme de long terme et rarement l'histoire d'un échange unique.

#### Lors de la gestion d'une équipe internationale

«Herr Dr. Doktor Alfred Schmidt» comme disent les allemands. «Alfred» comme disent les américains. La dimension de la distance à l'égard du pouvoir est une notion importante qui se traduit directement dans le système hiérarchique. La connaissance de ces valeurs permettra d'éviter les «culture clashes».

#### Lors d'une fusion/acquisition

Dans une économie de plus en plus globale, les entreprises ont l'occasion de se regrouper, de gré ou de force. Le cas de la fusion Renault/Volvo dans les années 90 révéla qu'une méconnaissance de cette dimension interculturelle pou-

vait entraîner l'échec et l'arrêt d'un projet. Malgré un projet solide commun, les cultures ne se sont pas comprises et n'ont trouvé finalement aucune possibilité de travailler ensemble.

Au sein du John F. Welch College of Business, c'est le Professeur Dr. Mary Trefry, Chair of Management, qui se charge d'enseigner cette discipline. Diplômée de l'Université de Columbia en Psychologie Organisationnelle mais également d'un Master en civilisation française, Dr. Trefry enseigne au campus de Luxembourg depuis maintenant une dizaine d'années. Il est vraiment intéressant d'assister à l'un de ces cours où le nombre de nationalités équivaut souvent au nombre d'étudiants.

Les cours de «Comparative Management et Intercultural Communication» font partie du Certificat en Leadership proposé par le John F. Welch College of Business. Ce Certificat est un diplôme reconnu internationalement et bénéficie du label AACSB.

### ■ Prochaines sessions de formation (MBA & CERTIFICATS)

#### • Leadership & Ethics (Mai)

Professeur: Dr. Stephen Brown  
Doyen du John F. Welch College of Business

#### • Derivatives & Risk Management (Mai)

Professeurs: Jean-Marie Magnette & Federico Galizia  
Economiste et Conseiller du Président de la Banque Européenne d'Investissement

#### • International Business (Juillet)

Professeur: Dr. Michael Akerib  
Consultant et Partner de Rusconsult

### ■ Conférence – Mercredi 23 mai 2007

Sacred Heart University participera au Forum MBA organisé le 23 mai par la Chambre de Commerce, l'association MBA2U et McKinsey.

Horaire: 19h00

Lieu: Chambre de Commerce ■

Pour tout renseignement concernant les formations et événements à venir, contactez Antoine RECH, Development Manager • [recha@sacredheart.edu](mailto:recha@sacredheart.edu) • Tél.: (352) 22 76 13-31 ou visitez [www.shu.lu](http://www.shu.lu).



# Nouveau Conseil d'Administration de l'Association des Anciens de la Sacred Heart University

**L**e nouveau Conseil d'Administration de l'Association des Anciens de la Sacred Heart University a été élu fin mars 2007 par l'Assemblée Générale. Le mandat de la présidente sortante, Clara Moraru, a été renouvelé pour une nouvelle période de deux ans. Madame Moraru (Languages.lu) sera assistée dans sa tâche par les vice-présidents, Georges Muller (Cegecom/artelis) et Pierre Arens (Banque Invik), par le secrétaire, Jos Giannandrea (SES Astra), par le trésorier, Christian Denizon (Bank of New York), ainsi que par les membres du CA, Cristina Page (DGS DISA Europe) et Stefan Huck (Profine GmbH).

La mission de l'association est de promouvoir, développer et soutenir la communauté des anciens, regroupant à présent plus de 300 professionnels, actifs dans de divers domaines, tels que l'industrie, le commerce, l'éducation, les technologies de l'information, les télécommunications, etc.

Lors de sa première réunion, le mardi 17 avril, le Conseil a défini les deux priorités de l'association pour les années 2007-2009, notamment l'aug-



mentation de la visibilité de l'association et le renforcement des liens entre ses membres et avec la communauté économique locale et internationale.

Les anciens de la Sacred Heart University sont très fiers car le Collège «John F. Welch» of Business a été

accrédité par l'AACSB International – Association to Advance Collegiate Schools of Business. Ainsi, Sacred Heart University fait désormais partie d'un réseau d'élite qui représente moins de 10 % des écoles de business du monde entier. ■

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN  
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/ depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



23 mai 2007

## JOURNÉE DE L'APPRENTISSAGE 2007

La Chambre de Commerce, en étroite collaboration avec ses partenaires impliqués dans l'organisation de l'apprentissage, à savoir la FEDIL, la Confédération luxembourgeoise du Commerce, l' HORESCA ainsi que le Service de l'Orientation Professionnelle de l'ADEM organise la JOURNÉE DE L'APPRENTISSAGE 2007 dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Cette journée d'information et d'initiation s'adresse à toute entreprise désireuse de s'engager pour la première fois dans l'apprentissage.

Les responsables des différents partenaires se tiendront à votre disposition le

**mercredi 23 mai 2007 de 10.00 à 18.00 heures**

Afin de garantir le bon déroulement de la journée, nous vous demandons de bien vouloir **retourner le coupon-réponse annexé par fax 42 39 39-820 avant le 21 mai 2007 ou de vous inscrire par e-mail à l'adresse [formprof@cc.lu](mailto:formprof@cc.lu).**

### COUPON RÉPONSE • à remplir en lettres majuscules

Nom de l'entreprise:

\_\_\_\_\_

Adresse:

\_\_\_\_\_

Nom du responsable:

\_\_\_\_\_

Téléphone:

\_\_\_\_\_

Fax:

\_\_\_\_\_

E-mail:

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- Assistera à la JOURNÉE DE L'APPRENTISSAGE du 23 mai 2007

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter:

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**

Service de la Formation Professionnelle Initiale  
et de l'Apprentissage

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: +352 42 39 39-210 • Fax: 42 39 39-820

E-mail: [formprof@cc.lu](mailto:formprof@cc.lu)

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !**

ESPACE  ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite

CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG



# PROGRAMME DE FORMATION JUIN-SEPTEMBRE 2007

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>			
CF L'appréciation des ressources humaines	7, 8/6/2007	8.30 - 17.00	450 €
	9/6/2007	8.30 - 12.30	
S Effizienzsteigerung des Unternehmens durch professionelle Personalentwicklung	12, 26/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Comment réduire ou endiguer l'absentéisme	12, 13/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
CF La politique de rétribution	18, 19/6/2007	8.30 - 17.00	450 €
	20/6/2007	8.30 - 12.30	
S Gestion du changement	20, 21/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>FORMATION</b>			
S Formation des formateurs	5, 6/7/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>MARKETING ET COMMERCIAL</b>			
S Vendre en toute intégrité	12, 13/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>			
S Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	13, 14/6/2007	8.30 - 17.00	300 €
<b>GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE</b>			
S Gestion et calcul des salaires	28, 29/6/2007	8.30 - 17.00	300 €
<b>FISCALITÉ</b>			
S Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs	3/7/2007	8.30 - 17.00	175 €
<b>ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE</b>			
S Augmenter ses résultats par une organisation de travail efficace	14, 15/6/2007	8.30 - 17.00	300 €
S Effizienzsteigerung durch Gedächtnis- und Konzentrationstraining	5, 12/7/2007	18.30 - 21.00	150 €
S Selbst-, Zeit- und Stressmanagement	9, 10/7/2007	8.30 - 17.00	300 €
<b>RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>			
S Professionelle Umgangsformen im Geschäftsleben: der Schlüssel zu Ihrem Erfolg	5, 6/6/2007	8.30 - 17.00	300 €
S Projektmanagement: Projekte professionell starten, durchführen und beenden	5, 6/6 et 10/7/2007	8.30 - 17.00	450 €
S Management d'une équipe	7, 8, 29/6/2007	8.30 - 17.00	450 €
S Von der Fach- zur Führungskraft	14, 15/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>INNOVATION</b>			
CF Protéger et valoriser ses innovations	5/6/2007	13.00 - 18.30	150 €
CF Vendre ses innovations	19/6/2007	13.00 - 18.30	150 €
CF Financer ses projets d'innovation	3/7/2007	13.00 - 18.30	150 €
<b>BUREAUTIQUE</b>			
S Comment créer et publier un site web	5, 12, 19, 26/6/2007	18.00 - 21.00	275 €
S Perfectionnement en Word	7, 8/6/2007	8.30 - 17.00	390 €
S Initiation à Access	12, 13/6/2007	8.30 - 17.00	390 €
S Perfectionnement en Access	18, 19/6/2007	8.30 - 17.00	390 €
S Perfectionnement en Excel	3, 4/7/2007	8.30 - 17.00	390 €

S=Séminaire (organisé en partenariat avec la Chambre des Métiers et l'OLAP) CF=Cycle de formation modulaire

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:  
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg  
 Adresse postale:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220  
 (+352) 423939-820  
 info@ifcc.lu  
 www.ifcc.lu

**I F C C**  
Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce





## 2<sup>ème</sup> Forum "Entreprise et Formation"

Formation initiale et formation continue: des passerelles à construire

Mercredi, le 13 juin 2007 à la Chambre de Commerce

Inscription on-line: [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

### 2<sup>ème</sup> Forum "Entreprise et Formation"

Le rendez-vous des gestionnaires en ressources humaines et des responsables de formation

TABLE-RONDE • WORKSHOPS • MINI-SALON • NETWORKING

Date: Mercredi, le 13 juin 2007 de 9.00 à 14.00 heures

Lieu: Chambre de Commerce du Luxembourg, Centre de Conférences, 7, rue Alcide de Gasperi (Luxembourg-Kirchberg)

Droit d'inscription: 60 €

Programme et renseignements:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Personne de contact: Mme Martine Lethal

Téléphone: (+352) 423939 – 223

E-mail: [martine.lethal@cc.lu](mailto:martine.lethal@cc.lu)

Partenaires:



# 6<sup>e</sup> Forum des Mini-Entreprises

Stimuler la culture entrepreneuriale chez les jeunes!

## Remise de prix des meilleurs projets luxembourgeois 2007

Forum du Campus Geesseknäppchen

Jeudi 24 mai 2007

à 17 heures

**Jonk  
Entrepreneuren**

Luxembourg asbl



Jonk Entrepreneuren Luxembourg  
is a member of JA Worldwide

## Stimuler l'esprit d'entreprise des jeunes: Les projets «mini-entreprises»

### L'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg

L'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg qui regroupe des représentants du milieu scolaire et des représentants du monde économique fut créée afin de perpétuer et de dynamiser le mouvement «esprit d'entreprendre» au niveau de l'enseignement luxembourgeois. Face au besoin de maintenir la dynamique voire de la développer davantage, l'association assure la continuation et la professionnalisation des actions qui existaient auparavant ainsi que le développement de nouvelles initiatives visant à donner le goût d'entreprendre aux jeunes.

### Les projets «mini-entreprises»

Parmi les projets coordonnés par l'association figurent les mini-entreprises qui favorisent l'esprit d'entreprise des lycéens aux niveaux de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Pendant une année scolaire, les élèves sont responsables d'une mini-entreprise dans laquelle ils sont amenés à prendre des décisions et à en assumer la responsabilité. Etant donné que l'enseignant concerné intervient plutôt comme «coach», le projet des mini-entreprises mène à une rupture avec l'image traditionnelle des cours: habituellement récepteur passif, l'élève devient acteur de son projet.

Le «Forum des Mini-Entreprises» est le concours national permettant de distinguer les meilleurs projets de l'année. Au cours des 6 dernières années, ce concours est devenu un lieu d'échanges et de dialogues intéressants, tant au niveau politique qu'au niveau entrepreneurial.

Afin de garantir le déroulement professionnel de chaque projet mini-entreprise, une assistance externe à l'école s'impose. Ainsi le «coaching» des mini-entreprises a été lancé en 2007. Les conseillers externes se rendent à plusieurs reprises chez les mini-entrepreneurs pour les conseiller en tant que spécialistes de leur domaine respectif et pour éveiller l'intérêt des élèves à leur profession.

Les mini-entrepreneurs bénéficient de formations en matière d'entrepreneuriat qui leur sont offertes, notamment une formation commerciale «Eise Business» (Fred Lion, Etudes et Formation) au cours de laquelle les étudiants découvrent des éléments essentiels d'une entreprise (marketing, techniques de vente etc.) et une formation «Publier des pages Internet avec mySite!» (Alain Hoffmann, mySchool !) grâce à laquelle

ils apprendront à publier un site Internet pour leur mini-entreprise. La création d'une mini-entreprise n'est pas obligatoire. Ainsi le mode de fonctionnement d'une mini-entreprise dépend du type de formation et du niveau d'études des mini-entrepreneurs. Toutefois les différents curricula prévoient des plages d'heures (cours à option obligatoires ou facultatifs, travaux pratiques en atelier, cours d'entreprise d'apprentissage, ...) prédestinées à stimuler les enseignants et leurs élèves à créer une mini-entreprise.

### Foire et concours européens des Mini-Entreprises

Dans sa mission, l'association Jonk Entrepreneuren peut recourir à l'aide et à l'expérience d'un réseau mondial d'organisations issues de 113 pays dont 40 pays européens. Au niveau européen, les programmes liés à l'éducation de l'esprit d'entreprise touchent annuellement presque 2,2 millions de jeunes, encadrés par 79000 enseignants et par quelques 65000 bénévoles.

C'est à travers le réseau européen Junior Achievement – Young Enterprise Europe que les projets luxembourgeois ont accès à des événements internationaux: ainsi la mini-entreprise AllbuYourself a participé à la foire internationale des mini-entreprises qui s'est déroulée à Bucarest fin mars 2007 et une mini-entreprise luxembourgeoise représentera les couleurs nationales au concours européen des mini-entreprises qui aura lieu fin juillet 2007 à Berlin. La possibilité de se mesurer aux vainqueurs nationaux issus de 40 pays européens constitue sans aucun doute une expérience exceptionnelle pour les jeunes et permettra un transfert de compétences pour les projets futurs.

### Envie de vous impliquer?

Si vous souhaitez soutenir les activités de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg en devenant membre de l'association ou coach d'un projet, nous vous conseillons de bien vouloir vous adresser à

#### **Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl**

Château de Munsbach

31, rue du Parc, L-5374 Munsbach

Tél. : 26 35 21 96, Fax : 26 35 21 97

E-mail : [pegel@jonk-entrepreneuren.lu](mailto:pegel@jonk-entrepreneuren.lu)

[www.jonk-entrepreneuren.lu](http://www.jonk-entrepreneuren.lu)

## Qui sont ces jeunes entrepreneurs? Quelle entreprise ont-ils créée?



### **ALLBUYYOURSELF S.A.**

Lycée de Garçons de Luxembourg

La mini-entreprise «allbuYourself S.A.» a été créée par quinze élèves des classes IIE<sup>D</sup> et IIE<sup>G</sup> du Lycée de Garçons de Luxembourg (LGL). L'entreprise allbuYourself S.A. offre un service de dépôt-vente: elle vend des objets de tous genres pour le compte de clients-déposants contre paiement d'une commission. Ces ventes sont essentiellement réalisées par l'intermédiaire de la plateforme Ebay. Visitez le site Internet <http://allbuyyourself.lgl.lu>

Le projet est encadré par Frank BOURGNON.



### **CORNER'S**

Lycée Aline Mayrisch

L'objet social de la mini-entreprise «Corner's» du Lycée Aline Mayrisch, gérée par 16 élèves de III<sup>e</sup>, consiste à exploiter un petit commerce au sein du lycée. Les produits vendus sont des articles utiles dans la vie quotidienne des élèves et enseignants. Il s'agit en effet d'articles de bureau, de produits laitiers, de jus de fruits pressés, de petits pains garnis, de cartes de recharges GSM, de sucreries, de journaux... Les jeunes entrepreneurs sont encadrés par Sandy NEU.





## DOLCE&FRUTTA

Lycée Technique Joseph Bech

La mini-entreprise «DOLCE & FRUTTA S.A.» a été créée, dans le cadre d'une activité d'après-midi, par 8 élèves issus des classes T2CM, X1CM, ToCM et XoCM du Lycée Technique Joseph Bech à Grevenmacher (LTJB). L'entreprise s'est spécialisée dans la production et la vente de produits alimentaires et de beauté. La gamme de produits se compose actuellement de confiture de fraises et d'ananas, d'un panaché de noix et d'un baume à lèvres. La production artisanale se base uniquement sur des produits naturels. Le projet est encadré par Nicole GANGOLF et Jean WEBER.



## FASHION & BEAUTY

Ecole Privée Marie-Consolatrice

La mini-entreprise «Fashion & Beauty» a été fondée par 15 élèves de la classe XI<sup>e</sup> du régime «Technicien administratif et commercial» de l'Ecole Privée Marie-Consolatrice. Cette mini-entreprise a pour vocation la production et la vente d'accessoires de mode en pâte polymère. Ces accessoires sont uniques, personnalisés et surtout artisanaux. Les bijoux sont destinés à toutes les bourses et s'adaptent à tous les goûts. Visitez le site Internet [www.fashionbeauty.zeus.lu](http://www.fashionbeauty.zeus.lu). Les jeunes entrepreneurs sont soutenus par Elisabete DIAS.



## JBL

Lycée technique agricole

Au Lycée technique agricole Ettelbruck (LTAE), les élèves des classes T1AG1, T1AG2, X1AG et T2HR ont décidé de créer une mini-entreprise intitulée «JBL» («Jonk Baueren Lëtzebuerg»). La mini-entreprise est subdivisée en 5 sous-unités responsables pour les productions suivantes: poulets fermiers et légumes plein champs, poules pondeuses, viande de porc, foin de fléole et gaufres artisanales. Afin de s'adapter au rythme naturel de la production agricole, la mini-entreprise «JBL» fonctionnera pendant les deux années scolaires 06/07 et 07/08. Le rôle de conseiller interne est assuré par Lilly GRETHEN, Marita HOFFMANN, Guy MAJERUS et Guy REILAND.



## LE FRUIT DU TRAVAIL

Lycée du Nord Wiltz

La mini-entreprise «Le fruit du travail» a été créée par les 13 élèves de la classe XoAV. Chaque lundi midi leur restaurant «Le fruit du travail» propose un menu composé soit d'une entrée et d'un plat, soit d'un plat et d'un dessert. Pour les boissons, les mini-entrepreneurs servent de l'eau pendant le repas et un café ou un thé en fin de repas. Le menu est affiché à différents endroits au lycée et les personnes désirant participer au repas peuvent s'inscrire jusqu'au vendredi midi. Pour les personnes le souhaitant, la mini-entreprise organise également un service traiteur. Les jeunes entrepreneurs sont encadrés par Karine GÉRARD.



## NEW BIO SERVICE

Lycée Classique d'Echternach

La mini-entreprise «NEW BIO SERVICE» a été fondée par 17 élèves des classes de III<sup>e</sup> du Lycée Classique d'Echternach (LCE). Elle est constituée sous la forme d'une S.A. dont le capital social est subdivisé en 120 actions d'une valeur égale à 10 €. La société est organisée autour de 6 services et gérée par deux

administrateurs. Le premier objectif est la commercialisation des produits BIO et TRANSAIR. De plus, la mission de la mini-entreprise consiste à mieux faire connaître ces produits représentés par les marques ou labels comme Allos, Rapunzel, Biog, gepa,... Par ailleurs, New Bio Service propose du chocolat Zotter, lauréat du European Chocolate Award 2006. Il s'agit donc de produits d'excellente qualité, fabriqués par de petits producteurs soutenus par ces actions de vente. Ce qui rend la mini-entreprise unique, c'est son service-abonnement. En effet, les mini-entrepreneurs livrent 6 commandes dans un emballage Valorlux à une quarantaine de clients fidèles. Les jeunes entrepreneurs sont encadrés et conseillés par Véra MORGEN-WANTZ et Frank SCHMIT.



## PARADISE KISS

Lycée technique des Arts et Métiers

«Paradise Kiss» est une mini-entreprise qui a été fondée par deux élèves au Lycée technique des Arts et Métiers. La mini-entreprise produit des sacs à mains et des sacs à dos avec un design personnalisé. La possibilité d'une commande personnelle est garantie. Ces deux jeunes entrepreneurs sont encadrés par les enseignants Philippe CORNELIUS et Paul KREINS.



## RAINFOREST SHOP

Ecole Européenne du Luxembourg

La mini-entreprise «Rainforest Shop» de l'Ecole Européenne du Luxembourg est dirigée par une classe d'économie de 5<sup>e</sup> année, composée de 8 élèves de différentes nationalités. Le concept de l'entreprise est de vendre des produits 100% fabriqués à la main dans la forêt tropicale sud-américaine. Une partie des bénéfices de chaque vente revient aux habitants de cette forêt (commerce équitable) et aide à la protection de cette dernière. Les récoltes et la production sont faites tout en respectant le développement durable. Des produits de toutes sortes séduisent le public, comme par exemple de beaux colliers, de la confiture, du savon et des produits pour les soins de la peau. Les jeunes entrepreneurs sont encadrés par leur professeur d'économie Hermann PACHER.



## SHIPHONE

Lycée technique des Arts et Métiers

La mini-entreprise «SHIPHONE» a été créée et gérée par un groupe de 8 élèves de différentes classes du Lycée technique des Arts et Métiers. L'objectif de cette mini-entreprise est la fabrication et la commercialisation d'un support intelligent pour les téléphones portables (GSM) portant le nom «RELAX-STATION». Avec la «RELAX-STATION» vous avez un emplacement sûr pour poser votre GSM à n'importe quel endroit: au bureau, près de l'ordinateur, dans un atelier etc. Elle fonctionne avec une batterie de 9 V ou via une source d'alimentation de 230 V avec un adaptateur de courant AC/DC. La «RELAX-STATION» est un assemblage de composants mécaniques et électroniques. Le support de la «RELAX-STATION» est réalisé en verre acrylique de différentes couleurs. Les élèves sont encadrés par les enseignants Philippe CORNELIUS et Paul KREINS.

## Le programme du Forum

- 17h00 Accueil** – Mot de bienvenue par Monsieur Yves Elsen, président de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg
- 17h05 Discours de Monsieur François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
- 17h15 Présentation succincte «6 minutes pour convaincre»** des différentes mini-entreprises de l'année scolaire 2006 / 2007 animée par Dan Spogen
- 18h45 Discours de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**
- 19h00 Visite des stands des mini-entreprises**
- 19h30 Remise des prix**  
Nomination du représentant luxembourgeois à la «18<sup>ème</sup> JA-YE European Company of The Year Competition» à Berlin
- Cocktail de clôture**

## Liste des prix

- 500 € Prix de la meilleure gestion financière** remis par un représentant de FORTIS Banque Luxembourg
- 500 € Prix de la meilleure stratégie et actions commerciales** remis par un représentant de CITIGROUP
- 500 € Prix de la meilleure présentation** remis par un représentant de la Chambre de Commerce
- 500 € Prix du meilleur produit** remis par un représentant de la Chambre des Métiers
- 500 € Prix du meilleur dossier** remis par un représentant de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
- 500 € Prix du meilleur «Business plan»** remis par un représentant de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement
- 300 € Prix du meilleur stand** remis par un représentant de binsfeld communication
- 250 € Prix d'encouragement** remis par un représentant de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises de Luxembourg

## Le jury

- Madame Ariane EBERWEIN, Messieurs Marc GIORGETTI, Robert GOERES et Marc KETTER de la FJD
- Les professeurs : Madame Betsy REISEN, Messieurs Jean-Paul GREISCH, Armand JUNCKER et Marc MULLER

Plan d'accès pour aller au Forum Geesseknäppchen avec indications Parkings.



binsfeld®



citigroup

ETUDES & FORVACHEN



FORTIS

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



RTL



SPUERKEESS  
Aert Liewen. Är Bank.

# Compte Chèque Postal

c'est reposant d'être chez P&T, mes transactions sont rapides et mon argent est immédiatement disponible

Ⓢ (REPERES)

**CCP**

Les bons comptes font les bons amis.



Division des Services Financiers Postaux - L-2997 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 4334 - [www.ept.lu](http://www.ept.lu)





De gauche à droite: Gilles Schlessler, Directeur de Luxinnovation, Marco Valentiny, Président de Luxinnovation, Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paul Emering, Secrétaire général de la Chambre de Commerce et Vice-Président de Luxinnovation

Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche

# Luxinnovation présente son rapport annuel 2006

**Luxinnovation a présenté le bilan de ses activités en 2006 en présence de Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.**

Les missions de Luxinnovation consistent à promouvoir et à faciliter les activités d'innovation et de recherche-développement (R&D) au Luxembourg. Pour ce faire, l'Agence joue le rôle de premier point d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement en la matière.

Créée en 1984, Luxinnovation est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) rassemblant le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, la FEDIL, la Chambre de Commerce et la Cham-

bre des Métiers. Ce partenariat permet à l'Agence de dispenser des services d'accompagnement des porteurs de projets issus de tous les secteurs et domaines de l'économie et de la recherche privée et publique au Luxembourg.

■ **Chiffres clés**

Les résultats obtenus par Luxinnovation en 2006 sont plus qu'encourageants, comme en témoignent ces quelques indicateurs:

- l'Agence a conseillé plus de 280 entreprises et organisations (dont 40 % de PME et 21 % de créateurs d'entreprises innovantes) dans leurs démarches d'innovation;

- 19 dossiers de recherche suivis par l'Agence (10 en 2005) ont trouvé un co-financement public national – représentant un total de 70 projets soumis par 16 entreprises différentes, dont 6 PME et 3 start-ups; ces projets couvrent des secteurs aussi diversifiés que l'automobile, l'électronique, l'informatique, les télécommunications, la chimie, la transformation des matériaux et la sidérurgie;
- 15 nouvelles entreprises technologiques accompagnées par Luxinnovation (9 en 2005) se sont implantées au Luxembourg; elles sont issues des domaines de l'informatique et des télécommunications, des nanotech-

nologies et des matériaux, des biotechnologies, de l'électronique, de la finance et des services;

- plus de 3 500 profils technologiques ont été analysés, permettant la conclusion de plusieurs accords de transfert de technologie;
- et plus de 1 200 membres inscrits bénéficient des fonctionnalités du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche animé par Luxinnovation depuis 2003.

## ■ Activités marquantes

La diversité des actions menées par Luxinnovation répond à des besoins variés de la part des acteurs luxembourgeois cherchant à accroître leur compétitivité ou à conquérir de nouveaux marchés en développant leurs activités d'innovation et de recherche.

### > Technologies

Luxinnovation œuvre quotidiennement à faciliter la mise en relation des entreprises et laboratoires de recherche publics en quête de partenaires techniques locaux ou internationaux. Plusieurs collaborations ont ainsi été mises en place au profit d'entreprises luxembourgeoises par l'intermédiaire des réseaux européens de transfert de technologies (Innovation Relay Centres) que Luxinnovation représente et grâce aux réseaux constitués par les clusters au niveau national. Ce programme «Clusters» a jusqu'ici donné le jour aux grappes technologiques SurfMat, AeroSpace et InfoCom gérées par Luxinnovation et regroupant un total de plus de 100 membres; ces 3 clusters ont permis d'aboutir en 2006 à plusieurs projets de recherche collaborative notamment dans le domaine de la modélisation mathématique et de l'efficacité énergétique. «Les résultats du programme étant très encourageants, il sera prochainement renforcé par le lancement d'autres grappes actuellement en cours de mise en place par Luxinnovation» a par ailleurs annoncé le ministre Jeannot Krecké.

### > Programmes

#### de recherche européens

En sa qualité de Point de contact pour les programmes européens de co-financement de la recherche (Programme-Cadre européen de Recherche et Développe-

ment (PCRD), initiative intergouvernementale EUREKA et programmes de l'Agence Spatiale Européenne (ESA)), Luxinnovation a été consultée pour une cinquantaine d'idées de projets de R&D à vocation européenne. 5 de ces projets ont d'ores et déjà été financés par l'ESA et 5 nouveaux projets EUREKA comprenant des participants luxembourgeois ont démarré en 2006 dans les domaines des matériaux, des TIC et des télécoms. L'année a par ailleurs été marquée par de nombreux travaux préparatoires à la mise en place du 7<sup>e</sup> PCRD dont les 1<sup>ers</sup> appels ont été lancés en décembre 2006. Dans ce contexte, le ministre François Biltgen s'est félicité «du nombre important d'acteurs économiques et scientifiques au Luxembourg qui ont manifesté leur intérêt pour les appels à propositions du 7<sup>e</sup> Programme-cadre européen lors des séminaires d'information organisés par Luxinnovation».

### > Innovation dans les entreprises artisanales et les PME

Afin de promouvoir l'innovation dans le secteur de l'artisanat et auprès des PME, Luxinnovation a travaillé en étroite collaboration avec la Chambre des Métiers, comme ce fut le cas par exemple pour l'organisation et le suivi des candidats de la 1<sup>re</sup> édition du Prix de l'Innovation dans l'Artisanat. Par ailleurs, afin d'optimiser le potentiel innovant des entreprises, Luxinnovation a élaboré un outil de diagnostic (InnoNet) permettant de leur fournir des recommandations sur leur potentiel d'innovation technologique et organisationnelle. Cet outil sera largement proposé aux PME en 2007. Le ministre Fernand Boden s'est par ailleurs réjoui de la mise en place par Luxinnovation d'un cycle de formation aux techniques de gestion de l'innovation, «qui permettra de développer davantage les activités d'innovation dans les PME luxembourgeoises en les sensibilisant à une autre forme d'innovation, pas forcément technologique, mais avant tout organisationnelle».

### > Support à la création d'entreprises innovantes

Près du quart des activités de Luxinnovation en 2006 était dédié au support des futures et jeunes entreprises techno-

logiques. Dans ce contexte, Luxinnovation anime le centre d'entreprise et d'innovation ecostart à Foetz en offrant un suivi personnalisé aux entreprises hébergées. Luxinnovation s'est de plus investie en 2006 dans de nombreux réseaux d'aide à la rédaction de plans d'affaires (1, 2, 3, GO), à la création d'entreprises innovantes (INNO-START), ou encore le réseau européen des BIC (Business and Innovation Centres) qu'elle a rejoint en décembre.

### > Information et sensibilisation

L'année 2006 a vu le renforcement des actions d'information et de sensibilisation à la fois thématiques et sectorielles, à travers l'organisation ou l'implication dans près d'une soixantaine de manifestations locales et internationales, que ce soit en matière de création d'entreprises innovantes, de rencontres industrielles, de journées d'opportunités technologiques ou de formations et workshops sectoriels.

## ■ Perspectives pour 2007

Encouragé par les résultats de l'Agence en 2006, le Gouvernement projette d'associer Luxinnovation à de nouvelles missions pour 2007 telles que l'Alliance pour l'innovation qui comportera différentes nouvelles aides à l'innovation. De plus, l'Agence s'est d'ores et déjà engagée dans le renforcement des activités de promotion de l'innovation envers les PME et les créateurs d'entreprises innovantes, ainsi que dans un partenariat privilégié avec l'Université du Luxembourg. Luxinnovation a en outre lancé un cycle de formation en gestion de projets d'innovation. Elle prévoit également la mise en place de plusieurs nouvelles grappes technologiques, le développement d'activités de valorisation des résultats de recherche, ou encore la création d'une revue annuelle de promotion de la R&D luxembourgeoise.

Deux défis majeurs vont guider l'ensemble des activités de l'Agence en 2007: accroître le nombre de PME actives en innovation et recherche et renforcer les collaborations entre les entreprises et les laboratoires publics sur les plans national et international. ■

Téléchargez le rapport annuel 2006 de Luxinnovation sur [www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu) et [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu) (rubrique «Publications») Pour toute information complémentaire, contactez:

Mme Caroline LELEU, Responsable communication – Tél.: +352 43 62 63 659 – [caroline.leleu@luxinnovation.lu](mailto:caroline.leleu@luxinnovation.lu)

## The "Risk Sharing Finance Facility"

# The European Investment Bank sets up an innovative facility for the financing of RDI



Investment in Research, Development and Innovation (RDI) has been identified as a key factor for economic growth and employment in Europe. Under the Lisbon Strategy established in 2000, Europe has set itself the goal to become the most competitive and dynamic knowledge-based economy in the world.

### ■ Objectives of RSFF

Finding private funding sources for RDI projects can be difficult. That's why the European Commission and the European Investment Bank (EIB) have joined forces to set up the Risk Sharing Finance Facility (RSFF).

RSFF is an innovative scheme to improve access to debt financing for private companies or public institutions promoting activities in the field of research, technological development demonstration, and innovation investments.

The scheme also provides a wealth of opportunities for new and innovative EIB financing solutions directed at the private sector and the research community as a whole.

RSFF is based on an innovative idea of leveraging Community Budget funds available under the Seventh Community Framework Programme (FP7) through EIB financing. Altogether, RSFF will increase the overall capacity of the EIB to finance higher-risk, yet creditworthy Research, Development and Innovation (RDI) projects by up to EUR 10bn.

### ■ What and who can be financed?

The EIB finances eligible and viable investments promoted by creditworthy counterparts established in the EU Member States and Associated Countries.

### *Eligible and viable projects*

RSFF can support a wide range of RDI activities, including:

- Basic or Fundamental Research
- Applied or Industrial Research
- Experimental or Pre-competitive development
- Definition stage or feasibility studies
- Pilots and Demonstration activities.

RSFF also supports European Research Initiatives, including Research Infrastructures, European Technology Platforms, Joint Technology Initiatives or projects undertaken under EUREKA.

### *Creditworthy Counterparts*

Projects to be financed by the EIB need to be technically and economically feasible according to the Bank's project evaluation criteria.

RSFF financing can be provided to a wide range of counterparts, notably:

- Medium-sized private corporations
- Small and Medium-sized Enterprises
- Special Purpose Companies
- Joint Ventures
- Research Institutes
- Universities
- Science and Technology Parks
- Joint Technology Initiatives
- Partners collaborating under European Technology Platforms and EUREKA. ■

#### For further information:

European Investment Bank – 100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg

E-mail: [RDI@eib.org](mailto:RDI@eib.org) – [www.eib.org/rsff](http://www.eib.org/rsff)

As the National Contact Point for FP7, Luxinnovation is at your disposal for any further information on the RSFF as well as on any European RDI project co-financing.

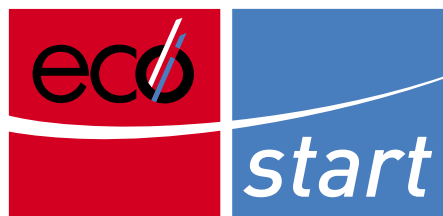
#### Please contact:

Luxinnovation EIG – Jean-Michel LUDWIG – Phone: +352 43 62 63 1

Email: [jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu](mailto:jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu)



# Droit du travail: que faut-il savoir en tant que créateur d'entreprise?



centre d'entreprise et d'innovation

**L**es relations en entreprise sont liées à un certain nombre de règles juridiques: les chefs d'entreprises ainsi que les salariés ont en effet chacun des obligations et des droits. De nombreuses questions se posent aux créateurs d'entreprises: Quelle est par exemple la procédure légale pour recruter du personnel? Comment définir un contrat de travail? Quelles conditions doit-il remplir? Quels sont les pièges à éviter pour l'employeur et le salarié?

Dans le cadre de ses activités d'accompagnement pour jeunes entreprises

innovantes et de l'animation du centre d'entreprise et d'innovation ecosart, Luxinnovation a organisé, dans les locaux du centre à Foetz, le 11 avril 2007, une séance d'information sur le droit du travail.

Cette séance, destinée aux chefs d'entreprises innovantes de demain, était animée par M. Jean-Claude WIRTH, conseiller juridique et membre du comité de direction de la Chambre de Commerce.

Grâce à un exposé clair et interactif, l'orateur a su répondre aux questions des 21 participants concernant:

- les formalités à accomplir lors de l'embauche;
- le contrat de travail et ses clauses les plus importantes;
- les éléments de fidélisation des salariés;
- et le licenciement.

Afin de stimuler la coopération entre les entreprises innovantes, la séance a été



suivie d'un verre de l'amitié qui a permis aux participants issus de domaines d'activités variés de se rencontrer.

Suite au succès de cette manifestation auprès des créateurs d'entreprise, Luxinnovation envisage d'ores et déjà d'organiser d'autres séminaires de ce genre sur diverses thématiques liées à la création d'entreprise. ■

Pour plus de renseignements sur cette séance d'information ainsi que sur le centre ecosart en général, veuillez contacter:

M. Alain CLEMENS – Tél.: +352 43 62 63-1 – Email: [alain.clemens@luxinnovation.lu](mailto:alain.clemens@luxinnovation.lu)

## Environnement et sécurité

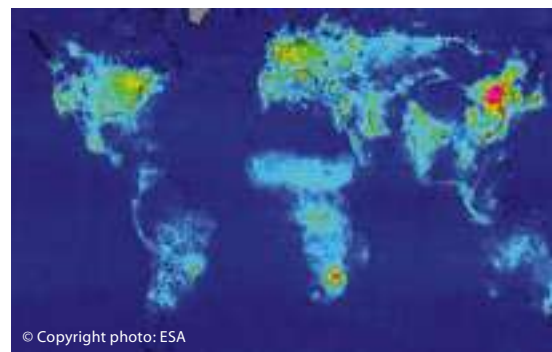
# European Space Agency: Rencontre entre François Biltgen et Volker Liebig

**F**rançois Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a récemment accueilli à Luxembourg, Volker Liebig, Directeur de l'observation de la Terre au sein de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Outre l'objectif de présenter et donc de mieux faire connaître le paysage industriel et de la recherche du Luxembourg, ce fut une opportunité unique

pour exposer l'approche de développement envisagée pour le domaine spatial et de mettre en avant les priorités luxembourgeoises.

Les discussions ont également porté sur les opportunités plus concrètes qui se sont déjà présentées et qui devraient aboutir à des contrats très prochainement. Ces projets devraient permettre le développement de services dans les domaines comme par exemple la carto-



© Copyright photo: ESA

graphie, ou encore le support aux autorités dans les cas d'urgences. Les échanges effectués dans le cadre de ces futurs projets ont démontré un très grand intérêt des administrations luxembourgeoises et un avenir prometteur pour l'utilisation de données satellitaires.

Les données satellitaires sont également très utiles aux scientifiques pour mieux comprendre le fonctionnement de la planète. Pour permettre aux chercheurs de disposer gratuitement de données d'observation de la Terre pour leurs travaux de recherche, l'ESA effectue régulièrement des Appels à Opportunité, invitant les scientifiques à soumettre des projets nécessitant l'utilisation de données satellitaires. Un tel appel a été publié récemment spécifiquement pour le Luxembourg. Les suggestions

de projet sont à soumettre avant le 18 juin 2007.

Un autre signe de l'intérêt croissant pour l'observation de la Terre est la décision prise par le Conseil de l'Union européenne de mettre en œuvre l'initiative GMES (Global Monitoring for Environment and Security). Dans ce contexte, l'ESA est chargée de développer le segment spatial qui se compose des satellites et des instruments de mesure qui serviront à produire les informations nécessaires aux utilisateurs.

La participation au programme «GMES Space Component» donnera au Luxembourg la possibilité de participer à la mise en œuvre technologique et de voir se réaliser de nouvelles opportunités de valorisation de ses retombées scienti-

fiques, technologiques, industrielles et économiques potentielles.

Cette visite a certainement été un 1<sup>er</sup> pas dans l'établissement des relations entre le Luxembourg et l'ESA dans ce domaine. Le dialogue initié sera également un élément important lors de la préparation du prochain Conseil ministériel de l'ESA prévu pour la fin 2008, à l'occasion duquel le Luxembourg pourrait être amené à faire de nouveaux investissements dans ce domaine.

En tant que Point de contact national pour l'ESA, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a organisé, le 20 avril dernier, une séance d'information sur les opportunités du programme GMES pour les entreprises luxembourgeoises. ■

Pour plus de renseignements sur l'ESA et sur cette séance d'information, veuillez contacter:

Luxinnovation GIE – M. Jean TRIMBOUR – Tél.: +352 43 62 63-1

Email: [jean.trimbour@luxinnovation.lu](mailto:jean.trimbour@luxinnovation.lu)

## Eurosolar

# Ausschreibung für die Luxemburgischen und Europäischen Solarpreise 2007



**D**ie Luxemburgischen und Europäischen Solarpreise werden von Eurosolar an Gemeinden, kommunale Unternehmen, Privatpersonen, Ingenieure, Architekten, Eigentümer von Anlagen sowie an Organisa-

tionen und Journalisten vergeben, die sich besonders um die Nutzung der Solarenergie verdient gemacht haben. Das Ziel der Verleihung ist, die Solarenergie intensiver zu fördern und die breite Öffentlichkeit stärker als bisher

zu einer allgemeinen Solarenergiebewegung zu mobilisieren.

Im vergangenen Jahr wurde aus Mangel an Bewerbern in den anderen Kategorien nur ein Preis in der Kategorie «Städte und Gemeinden» verliehen.

### ■ Bewerberkategorien der Preisverleihung

Die öffentliche Ausschreibung und Vergabe der Solarpreise erfolgt jeweils in sieben verschiedenen Bereichen:

- a) Städte und Gemeinden oder Stadtwerke,
- b) Industrielle und kommerzielle Unternehmen, Handwerksbetriebe und Landwirte,
- c) Eigentümer oder Betreiber von Anlagen zur Nutzung erneuerbarer Energien,
- d) Lokale oder regionale Vereine als Förderer von Projekten für erneuerbare Energien,
- e) Solares Bauen,

- f) Medienpreis: für einen Journalisten oder Autor für seine Berichte oder Darstellungen im Rundfunk oder Fernsehen zur Solarenergie,
- g) Sonderpreis für besonderes persönliches Engagement.

#### ■ **Teilnahmebedingungen und Auswahlverfahren**

Vorschläge für Projekte, Organisationen und Personen aus den sieben verschiedenen Preiskategorien können ab sofort in schriftlicher Form (maximal fünf maschinengeschriebene DIN A4 Seiten) in doppelter Ausfertigung bei Eurosolar Lëtzebuerg a.s.b.l. eingereicht werden.

Prinzipiell kann jeder eine andere Person oder Institution für die Preis-

verleihung vorschlagen, natürlich sind auch Selbstvorschläge möglich. Die eingereichten Vorschläge sollen die Projekte möglichst genau beschreiben und deutlich erkennbar machen, welchen Stellenwert die Solarenergienutzung dabei einnimmt.

Grundsätzlich sollten für Projektbeschreibungen auch Projektzeichnungen, Pläne und Fotos eingereicht werden.

Individuelle Anwender von Anlagen zur Sonnenenergienutzung bzw. Entwickler innovativer handwerklicher und industrieller Produkte aus dem Solartechnologiebereich sollten möglichst genaue technische Angaben machen, z. B. durch technische Zeichnungen, die eine klare Beurteilung der Ausführung

zulassen; bei städtebaulichen Maßnahmen und im Bereich des solaren Bauens sind zusätzliche Baupläne mit einzureichen, nicht jedoch Modelle oder Exponate. Alle Pläne, Zeichnungen und Fotos sollte man ebenfalls in doppelter Ausführung und, falls vorhanden, in digitaler Form einsenden.

Die Ermittlung der luxemburgischen Preisträger erfolgt im Herbst 2007 durch eine von Eurosolar Lëtzebuerg a.s.b.l. einberufene neutrale Jury.

Unter allen beteiligten europäischen Ländern werden dann die Preisträger der Europäischen Solarpreise 2007 ermittelt.

Die Verleihung erfolgt unter der Schirmherrschaft der Handwerkskammer und des Umweltministeriums. ■

**Alle Anmeldungen und Vorschläge für die Luxemburgischen und Europäischen Solarpreise 2007 müssen bis spätestens 21. Juni 2007 (Stichtag) bei Eurosolar Lëtzebuerg a.s.b.l. eingegangen sein. Das Anmeldeformular ist unter der Internetadresse [www.eurosolar.lu](http://www.eurosolar.lu) abrufbar.**

### Concours

# Prix Luxembourgeois de la Qualité 2007: pour valoriser votre entreprise ou améliorer votre organisation

**L**e Prix Luxembourgeois de la Qualité récompense et valorise les entreprises performantes au Luxembourg. C'est un moyen efficace pour les entreprises qui disposent d'une organisation exemplaire de se différencier de leurs concurrents par l'obtention d'un symbole de qualité reconnu.

La participation à ce Prix d'excellence est également un moyen pour les entreprises d'évaluer l'efficacité de leur organisation dans l'optique d'améliorer leurs performances. Le modèle d'évaluation prend en compte l'ensemble de l'entreprise (stratégie, orientation client, processus, résultats...) et chaque candidat reçoit une analyse sur ses forces et ses opportunités d'amélioration. L'évaluation faite par des experts qualité formés est une base solide pour mener des projets d'amélioration en vue d'accroître l'efficacité de l'entreprise et de diminuer les coûts de non-qualité.

Après trois éditions, le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a.s.b.l. (MLQ), avec l'aide d'anciens évaluateurs et conformément aux remarques des candidats, a simplifié le dossier de candidature au Prix Luxembourgeois de la Qualité. Le MLQ souhaite séduire davantage les entreprises du secteur privé en diminuant très largement le temps nécessaire pour compléter le dossier (une semaine maximum pour une grande entreprise) et en facilitant la compréhension.

Il n'est désormais plus nécessaire d'être un expert de la qualité pour comprendre les questions, le bon sens suffit.

Une autre façon de contribuer au processus d'évaluation du Prix est de rejoindre les équipes d'évaluateurs du MLQ. Chaque nouvel évaluateur reçoit une formation gratuite sur le processus d'évaluation pour traiter une can-





didature avec l'aide d'au moins un évaluateur expérimenté. Participer en tant qu'évaluateur est un bon moyen d'accroître ses connaissances, ses compétences et son réseau professionnel.

Une séance d'information pour les candidats sera organisée le 16 mai et

la formation des évaluateurs aura lieu les 5 et 6 juin. Les candidatures sont à confirmer pour le 1<sup>er</sup> juin et les dossiers de candidatures complets doivent être déposés au MLQ avant le 29 juin.

Le Prix Luxembourgeois de la Qualité est organisé sous l'égide du Minis-

tère de l'Economie et du Commerce extérieur et avec le soutien de PriceWaterhouseCoopers, de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, de AIT Group Europe et de Goodyear.

Pour plus d'information, contactez le MLQ:

Mouvement Luxembourgeois de la Qualité a.s.b.l. – Jos GLODEN, Secrétaire Général

66, rue de Luxembourg – L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE

Tél.: 54 55 80-580 – Fax: 54 55 80-581 – E-mail: info@mlq.lu – www.mlq.lu

Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a.s.b.l.

## Publication du Guide Luxembourgeois pour la Qualité 2007



MM Claude Liesch (SNCH); Jos Gloden, secrétaire général du MLQ; Jacques Lanners (Cerazit S.A.); Louis Oberhag (Nokia Siemens Networks S.A.) (de gauche à droite)

L'assemblée générale du Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) s'est réunie le mercredi 18 avril, à la Chambre de Commerce de Luxembourg. Une cinquantaine d'adhérents, issus des tous les secteurs d'activité, ont assisté à la présentation des résultats de l'exercice 2006 ainsi qu'au plan d'action pour l'avenir.

Le président du MLQ, Monsieur Jacques Lanners, a félicité le MLQ pour ses bons résultats quant aux actions entre-

prises, mais également concernant la santé financière de l'a.s.b.l.. Par conséquent le MLQ a décidé de ne pas adapter le tarif de ses cotisations à l'indice de vie cette année, afin de remercier ses adhérents de leur confiance.

En 2007, les mandats de trois membres du Conseil d'Administration arrivaient à expiration, l'Assemblée a donc procédé à l'élection des nouveaux administrateurs. Les trois administrateurs «sortants» ont souhaité maintenir leur

candidature au Conseil et un nouveau candidat s'est manifesté. Les membres de l'assemblée ont réélu les administrateurs sortants, signe de confiance et de récompense pour les travaux accomplis jusqu'ici. Monsieur Jacques Lanners (Cerazit S.A.), Monsieur Claude Liesch (SNCH) et Monsieur Louis Oberhag (Nokia Siemens Networks S.A.) conservent leurs sièges au Conseil d'Administration du MLQ (composé de 18 membres).

Les objectifs présentés début 2006 par Monsieur Jos Gloden, secrétaire général du MLQ, ont été largement atteints, le réseau de membres compte aujourd'hui 214 entreprises, issues de tous les secteurs d'activité. L'offre de services proposée aux adhérents a été développée, avec entre autres, le lancement d'un nouveau site Internet ([www.mlq.lu](http://www.mlq.lu)), plus complet et plus interactif, le développement de la bibliothèque qui connaît un large succès et prochainement le lancement du Club des Auditeurs à l'occasion du prochain Forum des Responsables Qualité organisé avec la collaboration de Ernst & Young, le 26 avril. La Semaine de la Qualité, organisée en novembre 2006 a connu un franc succès, grâce à la diversité et à la qualité des thématiques qui y ont été traitées.

Cette année le MLQ a mis l'accent sur deux de ses grands projets: Le Prix Luxembourgeois de la Qualité, son produit phare et le Guide Luxembourgeois pour la Qualité.

Le MLQ a profité de la réunion de son assemblée générale pour présenter à ses adhérents le nouveau Guide Luxembourgeois pour la Qualité. Sa structure a été globalement revue, il peut maintenant être utilisé comme outil de travail pour les entreprises qui souhaitent s'améliorer.

Il comporte un dossier spécial «Recette pour ISO 9001:2000» ou une

explication concrète de la démarche de mise en œuvre d'un système de management de la Qualité. Le Guide contient également une «boîte à outils» et le traditionnel annuaire des acteurs de la Qualité où sont répertoriés l'ensemble des membres prestataires de services et fournisseurs d'outils Qualité, une liste très complète des entreprises certifiées et la liste des adhérents au MLQ.

Pour la fin de l'année 2007, le MLQ a décidé de mettre en place un système de management de la Qualité selon ISO 9001:2000, dans le but d'augmenter l'efficacité de ses processus et de prouver aux entreprises qu'il est possible d'obtenir cette certification par la mise en œuvre d'un système simple et efficace. ■

---

allbuYourself

---

## Une mini-entreprise luxembourgeoise à la «JA-YE European Student Trade Fair 2007» à Bucarest

**D**u 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2007, plus de 500 étudiants et plus de 100 enseignants issus de 25 pays se sont réunis à Bucarest pour participer avec leur mini-entreprise à la foire internationale «JA-YE European Student Trade Fair 2007» qui est annuellement organisée par Junior Achievement – Young Enterprise Europe dans un des pays membres.

Depuis 2005 l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg est membre de ce réseau international, ce qui a permis à une équipe luxembourgeoise de participer à cette foire internationale des mini-entreprises.

Une délégation de 7 élèves de la mini-entreprise «allbuYourself» du Lycée des Garçons Luxembourg, accompagnée par l'enseignant Frank Bourgnon, s'est ainsi rendue à la capitale de la Roumanie. L'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg était représentée à Bucarest par Christine Pegel, CEO de l'association et Marc Muller, responsable des enseignements secondaire et secondaire technique.

Les 73 «entreprises d'étudiants» profitaient de l'occasion pour présenter leur projet et leurs idées innovatrices. Ils proposaient également leurs produits à la vente sur leur stand au sein de la foire internationale qui se déroulait toute la journée du 31 mars dans un centre commercial.

Un jury évaluait la qualité de chaque projet «mini-entreprise» à l'aide de critères portant sur la qualité du pro-



duit; du stand de vente; et des ventes et du marketing. L'entreprise italienne «I-TEAM» a remporté le premier prix en tant que meilleure entreprise. Cette mini-entreprise a conçu et commercialisé des housses protectrices en résine permettant de porter les iPods nano à la ceinture.

La participation de l'équipe luxembourgeoise à cette foire correspond à une expérience très précieuse pour les étudiants: ainsi les mini-entrepreneurs luxembourgeois ont rencontré des jeunes d'autres pays qui participent à des projets similaires que le leur et ils ont pu acquérir de nouvelles idées pour leur

propre projet, entre autres au niveau de la conception d'un stand de vente et des techniques de commercialisation. Ils pourront prochainement tester leurs nouvelles idées au niveau national, notamment lors du concours national des mini-entreprises «6<sup>e</sup> FORUM des Mini-Entreprises» qui se déroulera le jeudi 24 mai 2007 au Forum Gees-seknäppchen.

Informations supplémentaires sur [www.ja-ye.org](http://www.ja-ye.org).

*(Communiqué par l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg)* ■



## Balance des paiements du Luxembourg en 2006

## Légère amélioration de l'excédent courant



L'évolution très favorable des échanges de services est essentiellement due à la très bonne performance de la gestion des organismes de placement collectif (OPC)

La BCL et le Statec font savoir que la balance courante de l'année 2006 se solde par un excédent qui se chiffre à 3,5 milliards d'euros, soit une amélioration de 7 % par rapport au résultat de l'année précédente. Cette évolution du solde courant est la résultante d'évolutions fort divergentes des soldes partiels.

L'amélioration substantielle de l'excédent des échanges de services (16,56 milliards d'euros, contre 13,08 milliards en 2005) a permis de compenser l'aggravation du déficit des revenus (de 5,6 milliards d'euros à 8,3 milliards) et celle du solde négatif des transferts (de 0,91 milliard d'euros à 1,34 milliard).

L'évolution très favorable des échanges de services est essentiellement due à la très bonne performance de la gestion des organismes de placement col-

lectif (OPC). Les recettes en matière de prestations de services financiers ont ainsi progressé de quelque 34 % et ont généré un solde positif de 13 milliards d'euros, contre 9,7 milliards en 2005. Les échanges internationaux d'autres services se sont également soldés par un excédent, mais celui-ci n'est qu'en faible progression (3,5 milliards d'euros en 2006, contre 3,4 milliards l'année précédente).

La nette détérioration (de 2,7 milliards d'euros) du solde des revenus s'explique essentiellement par la rémunération des facteurs de production étrangers qui ont largement contribué à l'évolution favorable de la production et des exportations de biens et services. Ainsi la croissance continue du nombre des salariés frontaliers a entraîné une augmentation des

versements nets de salaires à l'étranger de quelque 0,54 milliard d'euros. Par ailleurs, les résultats très favorables dégagés en 2005 et 2006 – principalement dans le secteur financier – ont donné lieu à une attribution des bénéfices aux détenteurs étrangers des capitaux de ces sociétés. Aussi le revenu des investissements directs laisse-t-il un déficit record de 6,9 milliards d'euros, contre 5,1 en 2005.

La nouvelle dégradation du solde des transferts courants est notamment à mettre en relation avec la réallocation des revenus monétaires au sein de l'Eurosystème. Rappelons que ce transfert a une contrepartie dans d'autres rubriques de la balance des paiements, notamment de la balance courante sous forme d'intérêts perçus par les établissements de crédit résidents qui prêtent aux non-résidents une partie des fonds que la BCL met à leur disposition dans le cadre des opérations de politique monétaire.

Grâce à la forte progression des exportations de marchandises (+13 % en valeur), le taux de couverture des échanges de biens s'est légèrement amélioré pour passer de 78 % à 80 % en 2006. Le déficit commercial se chiffre à 3,4 milliards d'euros.

#### ■ Baisse des sorties nettes dans le compte financier

Le compte financier du Luxembourg s'est soldé par une exportation nette de capitaux de 3,3 milliards d'euros sur toute l'année 2006 contre 4 milliards en 2005. Au niveau de différentes composantes du compte financier, les investissements directs, les investissements de portefeuille et les produits financiers dérivés se sont soldés par des entrées nettes respectives de 15,6 milliards, de 56,3 milliards et de 8 milliards d'euros. Ces entrées nettes ont été toutefois compensées par des sorties nettes d'environ 80 milliards d'euros enregistrées sous forme d'autres investissements.

En 2006, les investissements directs étrangers au Luxembourg ont totalisé 77,3 milliards d'euros contre 65 mil-



liards pour les investissements luxembourgeois à l'étranger. Les entrées nettes de 15,6 milliards d'euros sur opérations en capital correspondent essentiellement à l'acquisition d'Arcelor par le groupe Mittal (volet cash et volet échange d'actions). Ces entrées ont été partiellement compensées par des sorties nettes de 3,3 milliards sous forme des prêts consentis par les entreprises luxembourgeoises à leurs affiliés non-résidents.

Dans les investissements de portefeuille, les entrées nettes de fonds (56,3 milliards d'euros) ont été occasionnées essentiellement par les sous-

criptions des non-résidents aux parts d'OPC. De leur côté les titres de créance ont enregistré des sorties nettes de 37,8 milliards d'euros.

La forte hausse des sorties nettes d'autres investissements, qui sont passés de 34 milliards en 2005 à 80 milliards en 2006, est attribuée en grande partie aux autres secteurs (OPC non-monnaïres pour l'essentiel) et dans une moindre mesure aux institutions financières monétaires qui ont accru leurs avoirs nets sur le reste du monde.

(Source: BCL, Statec) ■



© ONT

Les tableaux statistiques détaillés sont disponibles sur les sites [www.bcl.lu](http://www.bcl.lu) et [www.statec.lu](http://www.statec.lu).

## Tourisme

# Encore une année touristique contrastée

Les premiers chiffres de la statistique d'hébergement publiés par le STATEC font ressortir que l'année 2006 était, comme 2005, assez contrastée en fonction des différentes catégories d'hébergement. Si l'hôtellerie a pu se maintenir au niveau élevé de l'année précédente, les campings ont cependant vu baisser leur fréquentation de 7 % pour atteindre le niveau de nuitées le plus bas depuis trente ans. Par rapport à 2005 cela représente 73.500 nuitées en moins. Il est vrai qu'après un début du mois d'août plutôt bon, le temps froid et maussade qui s'est abattu sur le Grand-Duché a chassé les vacanciers de plein air.

L'hébergement complémentaire qui comprend les auberges de jeunesse, les gîtes d'étape, les logements touristiques collectifs ainsi que les appartements et maisons de vacances a pu quant à lui augmenter ses arrivées de 3,3 % et ses nuitées de 0,5 %. Enfin, les nuitées dans les chambres louées par les particuliers et les tenanciers de cafés ont régressé de 12 %.

Avec 925.000 nuitées, les Néerlandais restent les premiers clients toutes catégories d'hébergement confondues

quoique ce score soit en recul de près de 7 %, ou 66 000 nuitées, par rapport à 2005. La clientèle allemande et belge a également diminué de respectivement 2,4 % et 2,0 %. En revanche la fréquentation en provenance de France et de Suisse a augmenté de respectivement 8 % et 11 %.

Pour la Ville de Luxembourg on a compté 4 % d'arrivées et de nuitées en plus tant pour l'ensemble des établissements d'hébergement que pour les hôtels. Ceci est d'autant plus remarquable que toutes les régions à l'exception précisément de la capitale affichent des baisses de fréquentation globale plus ou moins importantes.

Dans le domaine de l'hôtellerie proprement dite ce sont le Méllerdall et les Ardennes qui subissent les reculs les plus importants, 14 % et 8 %, tandis que la Moselle et le Sud affichent des progressions de nuitées de resp. 4 % et 1 %.

Les nuitées des campings des régions Moselle et Ardennes ont chuté de respectivement 21,5 % et 9 % tandis que le Méllerdall a vu ses nuitées régresser de 5,6 %.

(Communiqué par le STATEC) ■



© ONT

Les Néerlandais restent les premiers clients toutes catégories d'hébergement confondues



## Nouvelle publication: L'Annuaire statistique 2006 vient de paraître

Le STATEC vient de publier l'édition 2006 de son Annuaire statistique qui est la référence en matière de données économiques et sociales pour le Luxembourg. La structure thématique suit celle du Portail des statistiques du Luxembourg sur Internet ([www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu)).

Les tableaux contiennent des séries chronologiques contenant les années 1980, 1990 ainsi que les 6 dernières années disponibles dont l'année 2005.

L'Annuaire statistique 2006 contient 476 tableaux ainsi que 45 cartes et graphiques sur 548 pages, regroupées en 5 thèmes : 1. Territoire et environnement, 2. Population et emploi, 3. Entreprises, 4. Economie et finances, 5. Vie sociale.

Pour servir au mieux aussi bien le grand public que les décideurs publics, les acteurs économiques, les chercheurs et étudiants etc., l'annuaire statistique comprend une multitude de données récoltées ou produites par les autres organismes faisant partie du système statistique luxembourgeois (ministères, administrations, ONG etc.).

La publication imprimée est disponible au STATEC b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 26 20 19 02, E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu) au prix de 29.- EUR (frais d'expédition non compris) et en librairie. Tous les tableaux de l'Annuaire, et bien d'autres, sont disponibles également sur le portail des statistiques qui complète et actualise la version papier.

### Conjoncture

## Première estimation de la croissance du PIB pour l'année 2006: + 6,2 %

**L**e STATEC a publié les premières estimations de la croissance du Produit intérieur brut (PIB) pour le quatrième trimestre 2006 et pour l'année 2006, ainsi que les chiffres révisés pour les trimestres précédents. Comme dans le Statnews n° 3/2007, les séries trimestrielles du PIB et des principaux agrégats sont publiées corrigées des variations saisonnières (cvs).

La croissance du PIB a été de +1,7 % par rapport au troisième trimestre 2006 et de +5,0 % par rapport au quatrième trimestre de l'année 2005.

Les estimations pour les trois premiers trimestres 2006 sont révisées à la

hausse: +7,7 % au lieu de +7,1 % pour le premier trimestre, +6,3 % au lieu de +6,2 % pour le deuxième trimestre et +5,7 % au lieu de +5,4 % pour le troisième trimestre.

Les données trimestrielles permettent d'obtenir une première estimation de la croissance moyenne en 2006 qui s'élève à +6,2 %.

Par rapport au troisième trimestre 2006, la branche «Activités financières et services aux entreprises», qui représente plus de 30 % de la valeur ajoutée au Luxembourg, augmente de +3,5 %. Une croissance se manifeste également pour les branches «Industrie y compris

énergie» (+2,5 %), «Construction» (3,7 %) et «Commerce, transports et communications» (+1,9 %). La branche «Agriculture, chasse et pêche» connaît un recul de -0,7 %. La baisse de la consommation des administrations publiques entraîne un léger recul d'activité de -0,2 % pour la branche «Autres activités de services».

Par rapport au trimestre précédent, la consommation finale des ménages a augmenté de +1,2 % et celle des administrations publiques de +0,8 %. La croissance de la formation brute de capital fixe est de +7,1 %, celle des exportations de +2,9 % et celle des importations de +3,5 %.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur le Portail des statistiques ([www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu)) sous la rubrique «Économie et finances» «Comptes nationaux».

# L'emploi salarié intérieur poursuit son accélération en 2006

**L**e STATEC vient de publier l'emploi salarié intérieur de la série L des indicateurs rapides. Les calculs sont basés sur le nombre de salariés affiliés à la Sécurité sociale.

En 2006, l'emploi salarié intérieur (incluant les frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg et excluant les fonctionnaires des institutions internationales et les luxembourgeois tra-

vallant à l'étranger) a continué à accélérer.

Le taux de croissance passe, en moyenne annuelle, de 3,2 % en 2005 à 4,1 % en 2006 (2,6 % en 2004).

## Taux de variation annuel moyen

		2006/2005	2005/2004	2004/2003
Emploi salarié total:	Ensemble	4,1 %	3,2 %	2,6 %
	Femmes	4,6 %	3,6 %	2,8 %
	Hommes	3,8 %	3,0 %	2,5 %
Résidants:	Ensemble	2,4 %	1,6 %	1,3 %
	Femmes	3,3 %	2,4 %	2,1 %
	Hommes	1,7 %	1,0 %	0,7 %
Frontaliers:	Ensemble	6,7 %	5,8 %	4,7 %
	Femmes	7,0 %	6,0 %	4,2 %
	Hommes	6,5 %	5,7 %	4,9 %

Le nombre moyen de salariés s'élève à 302.418 contre 290.419 en 2005. Parmi ces 11.999 emplois créés en net au cours de l'année 2006, deux sur trois sont occupés par des frontaliers (soit 7.896, contre 4.103 pour les résidants).

Les frontaliers connaissent toujours une croissance plus importante de 6,7 %, contre 2,4% pour les salariés résidants.

Celle-ci reste la plus dynamique chez les frontaliers allemands avec 10,8 %, les frontaliers venant de la France ayant un taux de 5,8 %, tandis que les frontaliers belges progressent de 5 %.

En 2006, l'emploi salarié féminin augmente de 4,6 %. Au 31 décembre 2006, le nombre de salariés est de 303.976. La proportion des femmes dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 38,1 %.

A cette même date, les frontaliers occupent 42 % de l'emploi salarié intérieur, 50,1 % venant de la France, 26,5% de la Belgique et 23,4 % de l'Allemagne. La part des salariées résidentes est de 64 %.

Parmi les 188 174 salariés masculins, 54,4 % résident au Luxembourg, 11,2 % habitent en Allemagne, 12,8 % franchissent la frontière belge et 21,6 % viennent de la France. ■



Parmi les 11.999 emplois créés en net au cours de l'année 2006, deux sur trois sont occupés par des frontaliers

**concept**  
INTERIOR DESIGN

**Office  
Full  
Service**

Planification  
et vente  
de meubles  
de bureau



**www.concept.lu**  
Tel. 26 95 74 44



## Doing Business in Luxembourg

# La Chambre de Commerce lance un DVD interactif dédié à la création d'entreprise et à la promotion de l'économie luxembourgeoise



Une fonction «Mises à jour» permet de vérifier par un simple «clic» si des versions actualisées de différents chapitres du guide sont disponibles

La Chambre de Commerce, dont l'une des missions est d'accompagner la création d'entreprise et le développement de la vie économique et sociale luxembourgeoise, vient d'achever la mise à jour de son guide «Doing Business in Luxembourg». Lancé il y a plus de trente ans, ce guide devint rapidement un classique faisant figure de véritable ouvrage de référence et de lecture obligée pour toute personne désirant s'implanter au Grand-Duché de Luxembourg.

La particularité de la nouvelle version est sa publication sous forme d'un DVD interactif en trois langues (anglais, français et allemand). Le choix du support DVD propose plusieurs avantages. Ainsi la grande capacité de stockage du DVD a permis d'inclure à côté du guide «Doing Business in Luxembourg» une série d'informations utiles et d'outils de travail supplémentaires s'adressant à

toute personne qui projette d'investir, de travailler ou simplement de vivre au Luxembourg. Par ailleurs, la Chambre de Commerce a utilisé les possibilités offertes par le support DVD pour lancer une authentique innovation en matière de publication et de diffusion d'informations. Ainsi, l'utilisateur du guide «Doing Business in Luxembourg» ne doit plus craindre – comme ce fut le cas par le passé avec les ouvrages imprimés – de se retrouver après quelques mois avec un recueil contenant des informations rendues partiellement obsolètes par les changements parvenus dans le cadre législatif, puisqu'une fonction «Mises à jour» permet de vérifier par un simple «clic» si des versions actualisées de différents chapitres du guide sont disponibles. Si tel est le cas, l'interface du DVD proposera à l'utilisateur un téléchargement automatique et gratuit des mises à jour.

Les 10 chapitres du guide «Doing Business in Luxembourg» couvrent tous les aspects de la création et de l'exploitation d'une entreprise au Luxembourg. Comment obtenir une autorisation de commerce? Quelles aides existe-il pour le créateur d'entreprise et comment les obtenir? Quelles sont les dispositions à respecter en matière de protection de l'environnement? Quel est le régime fiscal? Que dit le droit du travail en matière d'embauche de personnel? Comment est organisée la protection sociale? Que prévoit la législation en matière de commerce électronique? Quelles sont les conditions d'accès à l'activité financière? Les réponses détaillées à toutes ces questions sont fournies par le guide «Doing Business in Luxembourg».

## ■ Plus qu'un guide, un véritable outil de travail

À côté du guide «Doing Business in Luxembourg», le DVD propose une série d'informations et d'outils de travail supplémentaires. Aussi, l'utilisa-

teur trouvera les éléments suivants sur le DVD:

- les versions anglaise et française de la brochure «Vivre et travailler au Luxembourg», qui fournit des informations concrètes et toutes en images aux salariés d'entreprises étrangères désireux de s'implanter au Luxembourg. Depuis son lancement en 2006, cette brochure à destination des «expats» a remporté un vif succès auprès du public et est rapidement devenu un des «best-sellers» de la Chambre de Commerce;
- un film de présentation de la Chambre de Commerce et de ses services;
- un film de présentation du Grand-Duché de Luxembourg qui offre au spectateur la possibilité de découvrir en 28 minutes l'histoire, la géographie, le système politique, la culture, l'économie, le tourisme, le style de vie et le rôle important joué par ce pays fondateur de l'Union européenne. Ce film, qui a été aimablement mis à disposition par le Service Information et Presse du Gouvernement (SIP), est proposé en 5 langues: français, anglais, allemand, espagnol et luxembourgeois;
- le Guide du marché, publié depuis 1954, dont l'objectif est de promouvoir les relations économiques et commerciales des entreprises luxembourgeoises au niveau international. Ce guide, qui existe également en version Internet sur le site de la Chambre de Commerce, contient les coordonnées de plus de 800 entreprises actives au niveau international, ainsi que des adresses utiles d'organismes privés ou d'institutions publiques.

Enfin, en cas de demande d'informations complémentaires, les utilisateurs du DVD pourront directement contacter l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce via l'interface interactive. Rappelons que l'Es-

pace Entreprises est le centre d'accueil pour les futurs créateurs d'entreprise. Il rassemble et réunit en un seul endroit et dans un espace convivial toutes les informations, les conseils et les servi-

ces relatifs à la création ou au développement de l'activité économique au Luxembourg.

La publication de ce DVD interactif s'inscrit dans une démarche de ratio-

nalisation de l'accès à l'information numérique, démarche amorcée par la Chambre de Commerce dès 2004 avec le lancement de son site [www.cc.lu](http://www.cc.lu). ■

Le DVD «Doing Business in Luxembourg» peut être commandé au prix de 30.- EUR auprès de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce, tél.: +352 42 39 39 330, e-mail: [entreprises@cc.lu](mailto:entreprises@cc.lu) ou en ligne sous: [www.cc.lu/index.php?type=art&id=1060](http://www.cc.lu/index.php?type=art&id=1060)

# Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

## ■ Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal déterminant la composition et les modalités de fonctionnement du comité des usagers de l'aéroport. (3182BJE)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux avertissements taxés et aux consignations en matière de transports publics. (3188BJE)

## ■ Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Projet de loi n° 5696 promouvant l'habitat, créant un «pacte logement» avec les communes, instituant une politique active de maîtrise du foncier et modifiant certaines dispositions du Code Civil. (3183DAN)

## ■ Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

Projet de loi-cadre sur l'eau. (3184BJE)

Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions de l'exercice des droits de passage par les domaines routier et ferroviaire de l'Etat dont bénéficient les entreprises notifiées fournissant des réseaux ou services de communication électroniques. (3197BJE)

## ■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu de la convention d'activation individualisée prévue à l'article L.521-9 du Code du Travail.

Projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu du plan de formation tel que prévu par l'article L.543-18 du Code du travail.

Projet de règlement grand-ducal déterminant le contenu du plan de formation tel que prévu par l'article L.543-4 du Code du travail. (3186DAN)

Projet de loi portant

1. transposition de la directive 2006/109/CEE du Conseil du 20 novembre 2006 portant adaptation de la directive 94/45/CE concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie;
2. modification du Code du travail. (3190DAN)

Projet de loi relatif à la modification de l'Article L.211-11 du Code du Travail. (3191DAN)

## ■ Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (3185BJO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 novembre 2003 fixant les modalités pratiques nécessaires à l'application de certaines dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté européenne des créances relatives à certains impôts, cotisations, droits, taxes et autres mesures. (3187MCH)

## ■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 27 octobre 2000 concernant la lutte contre *Ralstonia solanacearum* (Smith) Yabuuchi et al. (3189MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 17 décembre 1994 concernant la lutte contre le flétrissement bactérien de la pomme de terre. (3193MCH)

### ■ Ministère de la Justice

Projet de loi sur le dépôt par voie électronique auprès du registre de commerce et des sociétés modifiant

- le titre I de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et
- la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. (3192AFR)

### ■ Ministère des Travaux Publics

Projet de règlement grand-ducal concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier dans la Communauté européenne – saisine du Conseil d'Etat. (3194BJE)

### ■ Ministère de l'Environnement

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1987 relatif aux installations de combustion alimentées en combustible liquide. (3195BJE)

### ■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> août 2001 relatif à certaines méthodes d'analyse quantitative de mélanges binaires de fibres textiles. (3196MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 mai 1999 relatif aux dénominations textiles. (3198MCH)

### ■ Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation:

1. de cours d'orientation et d'initiation professionnelles au Centre national de formation professionnelle continue et aux lycées;
2. des mesures destinées à initier et à accompagner la transition vers la vie active par l'Action locale pour jeunes. (3199TRO)

## Protection des données

# Les caméras vidéo installées en entreprise doivent obligatoirement être autorisées par le C.N.P.D.



**L'exploitation d'un enregistrement vidéo n'est pas susceptible de servir de preuve en matière pénale si l'exploitant ne dispose pas de l'autorisation requise.**

Le Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg rappelle que l'article 10 de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel soumet le traitement à des fins de surveillance, à une autorisation préalable de la Com-

mission nationale pour la Protection des Données (C.N.P.D.).

Les entreprises ayant installé dans leur enceinte des caméras vidéo à des fins de surveillance sont donc vivement invitées à demander l'autorisation afférente par la C.N.P.D. Les entreprises opérant des caméras de surveillance sans autorisation

du C.N.P.D. sont en infraction à la loi pénale et sont susceptibles de s'exposer à des poursuites pénales.

Par ailleurs, la Cour d'appel vient de décider que l'exploitation d'un enregistrement vidéo n'est pas susceptible de servir de preuve en matière pénale si l'exploitant ne dispose pas de l'autorisation requise, étant donné qu'il s'agit alors d'une preuve obtenue illégalement (Cour d'Appel X<sup>e</sup> Chambre, le 28 février 2007, n° 126/07).

En d'autres termes, les entreprises non munies d'une autorisation et qui exploitent un système de surveillance vidéo ne peuvent pas en tirer profit, même si l'auteur de l'infraction commise à leur encontre est identifié, les juridictions refusant de prendre en considération une preuve obtenue dans les conditions données.

Les autorisations nécessaires peuvent être sollicitées auprès de la C.N.P.D. ([www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu)), tout en précisant bien le type d'appareil de surveillance et les endroits où ceux-ci sont installés (ou envisagés d'être installés).



Rappelez-vous le temps  
de vos premières conquêtes.

mikado.lu



**Deloitte.**

Deloitte SA, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg  
www.deloitte.lu • Tel: +352 451 451

Member of  
Deloitte Touche Tohmatsu

© 2006 • Deloitte SA

## Simplification administrative

# Présentation du rapport «Entfesselungsplang fir Betriber»

**F**ernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement vient de présenter le rapport «Entfesselungsplang fir Betriber», qui fait suite à l'accord de coalition de 2004. Le ministre a déclaré que le rapport était également en accord avec les efforts de la Commission européenne d'aboutir à une réduction des charges administratives pesant sur les entreprises, notamment l'initiative «mieux légiférer», un des points à l'ordre du jour du Conseil européen du 8 et 9 mars 2007.

Le rapport «Entfesselungsplang fir Betriber» a été rédigé par le ministère des Classes moyennes sur base d'apports fournis par d'autres départements et sur base de recommandations formulées par les représentants des entreprises participant aux différents groupes de travail ainsi qu'aux réunions plénières du Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE), créé en décembre 2004 comme structure primaire du processus de simplification administrative.

Le rapport est divisé en cinq parties:

- mandat, contextes, définitions, méthodologie, objectifs;
- simplification administrative en faveur des entreprises au Luxembourg;

- plan d'action;
- tableau synoptique du programme d'action;
- annexes.

Le ministre Boden s'est montré convaincu que les mesures préalables relevées dans la deuxième partie, tout comme les principes généraux et les instruments qui y sont repris, étaient «essentiels pour une simplification considérable et durable.»

Les troisième et quatrième parties du rapport sont vouées au plan d'action, qui comporte les quatre axes suivants:

- organisation de la simplification administrative;
- préalables en matière de simplification administrative;
- principes soutenant la simplification administrative;
- autres instruments et actions de simplification administrative.

Les différentes actions sont répertoriées d'après leur état d'avancement: actions réalisées, à réaliser ou en voie de réalisation. Ainsi, des 76 actions répertoriées dans le plan d'action, 34 ont été réalisées, 13 sont en voie de réalisation et 29 actions restent à réaliser.

En matière d'organisation, le Conseil de gouvernement a donné son accord à la mise en place des groupes de travail qui devront soumettre des propositions concrètes pour résoudre les problèmes diagnostiqués par les représentants des entreprises et des administrations/ministères. Le Conseil de gouvernement a en outre retenu la nécessité d'imposer aux groupes de travail des délais contraignants pour la réalisation de ces travaux.

En ce qui concerne les préalables nécessaires à la simplification, Fernand Boden a relevé l'importance de la mise en place d'un identifiant unique pour les personnes physiques et morales. L'identifiant unique permettra aux administrations d'échanger et de transférer des données sur les personnes physiques et morales tout en respectant la protection des données de ces personnes.

Parmi les instruments développés afin d'aboutir à la simplification administrative, le ministre a cité, entre autres, la fiche d'évaluation d'impact qui doit être remplie dorénavant pour tout nouveau texte législatif adressé au Conseil de gouvernement. Cette fiche vise à évaluer au préalable l'impact du texte législatif sur les charges administratives des entreprises concernées. ■

Pour toutes informations supplémentaires, prière de consulter le site internet [www.simplification.lu](http://www.simplification.lu) du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.

## Inspection de la concurrence

# Le Conseil de la concurrence impose des amendes et des astreintes

**L**e Conseil de la Concurrence a prononcé des amendes et des astreintes à l'encontre de plusieurs entreprises qui n'ont pas répondu ou répondu que partiellement aux ques-

tions qui leur étaient posées par l'Inspection de la concurrence.

Ces décisions ont été prises dans le cadre des procédures d'enquête organisées par la loi du 17 mai 2004 relative à

la concurrence. Cette loi a pour finalité de promouvoir le libre jeu de la concurrence par l'interdiction des ententes anticoncurrentielles et des abus de position dominante. Elle charge le Conseil de la



**Client:** Sources Rosport  
 Max Weber, Marketing  
**Agence:** Binsfeld  
**Produit:** Etiquettes pour la bouteille en verre Viva d'1 Litre  
 Format: 102 x 72 cm  
 Tirage: 900 000 étiquettes

**Contact client:** Carlo Steimetz  
**Demande d'impression:** 13.12.05  
**Recherches qualité:** 5 mois  
**Papier:** matière, grammage, texture, apparence  
**Encres:** testées contre le froid, le chaud, l'humidité  
**Colle:** adaptée au verre, résistante à l'humidité et à la réfrigération  
**Bon à tirer:** 18.04.06  
**Impression:** 19.04.06  
 Offset plano  
**Papier:** Zanders chromolux aluminium moiré argent 80 gr/m2  
**Estampage:** 24.04.06 sur machine Busch  
**Mise sous bande:** 03.05.06  
**Livraison:** 11.05.06 aux Sources Rosport à Luxembourg

*Affichez vos impressions*



**faber**<sup>f</sup>

Print services & solutions

**IMPRIMERIE**

*l'imprimerie des professionnels*

**PRINT SHOP**

*l'imprimerie des particuliers*

**SYSTEMS PRINT**

*l'impression en continu*

**DIGITAL SOLUTIONS**

*gestion de flux de documents*

7, rue des Prés | L-7501 Mersch | Plus d'info au 328732-1 ou par mail: [info@faber.lu](mailto:info@faber.lu)



concurrency et l'Inspection de la concurrence de veiller à la mise en œuvre de ces interdictions. Le libre jeu de la concurrence a pour effet, par une meilleure allocation des ressources, de contribuer à l'amélioration de l'offre de produits en services, tant en ce qui concerne leurs prix que leur qualité et leur variété.

La loi de 2004 permet à l'Inspection de la concurrence d'adresser des demandes de renseignements aux entreprises qui peuvent détenir des informations qu'elle juge utiles pour la recherche et le constat des infractions au droit de la concurrence. La collecte de ces informations commence dès le début d'une procédure, et elle peut s'adresser à toutes les entreprises ou associations d'entreprises, peu importe qu'elles puissent être soupçonnées d'une activité illégale ou non.

Les entreprises contactées sont obligées de répondre aux questions de l'Inspection de la concurrence. Lorsqu'elles

ne répondent pas, ou qu'elles répondent de façon incorrecte ou incomplète, l'Inspection de la concurrence peut demander au Conseil de la concurrence de prononcer à l'encontre des entreprises des amendes et des astreintes. Le montant maximum qui peut être prononcé est fonction du chiffre d'affaires des entreprises concernées.

L'objectif de ces mesures est, en ce qui concerne les amendes, de sanctionner les entreprises parce qu'elles n'ont pas respecté leur obligation légale de répondre aux questions qui leur sont posées et, en ce qui concerne les astreintes, d'inciter les entreprises à répondre le plus rapidement aux questions pour permettre à l'Inspection de la concurrence et au Conseil de la concurrence d'accomplir les missions qui leur sont confiées par la loi de 2004.

Dans ce cadre légal, l'Inspection de la concurrence avait demandé au

Conseil de la concurrence de prononcer des amendes et astreintes contre certaines entreprises du secteur du carrelage qui ne répondaient pas aux questions qui leur étaient posées, ou qui n'y répondaient que partiellement. Dans ses décisions du 30 mars 2007, le Conseil de la concurrence constate que les entreprises en question n'ont effectivement pas répondu aux questions qui leur étaient posées et prononce à leur encontre des amendes et des astreintes.

Ces décisions ne préjugent en rien de la question de savoir si ces entreprises ont violé les dispositions de la loi relatives aux interdictions des ententes et des abus de position dominante. Elles peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

*(Communiqué par le Conseil de la concurrence)* ■

Pour plus d'information sur la loi relative à la concurrence:  
[www.entreprises.public.lu/content/concurrence\\_loi/index.php](http://www.entreprises.public.lu/content/concurrence_loi/index.php)

## Droit bancaire

# JurisEDIT lance trois nouveaux services



**J**urisEDIT, éditeur juridique Internet au Luxembourg, vient d'annoncer le lancement de 3 nouveautés pour le mois d'avril 2007 réalisées en partenariat avec l'étude Felten & associés et la banque ING.

### ■ L'alerte Banque-line

Chaque quinzaine, des juristes de banque et avocats spécialisés en droit bancaire à Luxembourg font le point de l'actualité à travers des dépêches de doctrine, législation ou jurisprudence indexées. Cet abonnement propose le 2 et le 16 de chaque mois, dans la boîte mail des abonnés et ensuite accessible via le site Internet de JurisEDIT, un tour d'horizon de la problématique bancaire au Grand-Duché.

### ■ JurisBANQUE

JurisBANQUE est une base de données spécialisée qui d'ici un an, mettra à disposition des abonnés 2.200 jurisprudences, essentiellement des quatre dernières années, mais aussi des nouveautés législatives reprises de Banque-line. Cette base de données dotée d'un moteur de recherche rapide et puissant

permet d'identifier en quelques secondes la jurisprudence qui illustrera parfaitement l'affaire à traiter.

### ■ MultiBANQUE

Ce pack complet reprend l'intégralité de Banque-line et de JurisBANQUE mais aussi la totalité des ressources présentes dans JurisDOC, JurisINDEX, JurisLUX, JurisTRAVAIL, JurisSOC, MultiJURIS et MetaJURIS. MultiBANQUE donne accès, à la législation, la doctrine et la jurisprudence bancaire sous forme de textes in extenso mais va bien au-delà avec l'apport des autres bases de données disponibles sur ce produit à travers 26.000 documents touchant l'ensemble des centres d'intérêts de la profession bancaire. Les recherches s'effectuent par le biais de mots-clés prédéfinis, date, auteur, n° de rôle, etc. ■

Pour plus d'informations: [www.jurisedit.com](http://www.jurisedit.com)

## European Commission study on the tax impact on retention of earnings in the EU

The International Research Centre is preparing a comparative study within the framework of a European Commission project to identify the perception that businesses have of the tax impact on their equity structure and the retention of earnings in the Member States of the European Union ("the project").

This is an important Project which should be of great interest to compa-

nies given that based on it the European Commission may take measures aimed at making tax more of an instrument promoting SME health and growth. Thus, the more SMEs and related organizations participate in this project, the greater the impact of its results.

To implement the project, the International Research Centre is organizing a number of surveys directed at business

owners on this issue and invites companies to participate in this survey by answering as business owners the questionnaire located at [www.taximpact.org/survey/index.php?sid=19](http://www.taximpact.org/survey/index.php?sid=19) (for general information, visit the website [www.taximpact.org](http://www.taximpact.org)). All participants that wish so will be included in the list of participants provided to the European Commission. ■

### Propriété intellectuelle et droits d'auteur

## luxorr relève le défi de la stratégie de Lisbonne

Le 24 avril a lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg la deuxième conférence de presse officielle de luxorr (Luxembourg Organisation for Reproduction Rights).

L'événement s'inscrit dans le cadre des assises annuelles de l'association (24 avril), de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23 avril) et de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle (26 avril).

La société de gestion de droits intellectuels fonctionne depuis le deuxième semestre 2005 et gère sur base d'une autorisation accordée par le Gouvernement luxembourgeois et plus précisément le Ministre de l'Economie le droit de reproduction et de prêt public d'œuvres textuelles et picturales (droits d'auteur).

### ■ luxorr délivre des autorisations de reproduction

Le nouveau Président Jean-Luc Putz, représentant les auteurs et suivant à l'éditeur Albert Daming, s'est félicité que luxorr a pu commencer en 2006 à délivrer aux entreprises et organisations publiques et privées les premières autorisations («licences») de reproduire par reprographie et par numérisation

(«scanning») d'extraits d'œuvres protégées luxembourgeoises et étrangères à partir de livres, journaux, de publications de la presse périodique et de sites internet. Les premiers contrats d'autorisation couvrent les institutions de l'Union européenne et une trentaine de grands acteurs e.a. des secteurs de l'industrie et du secteur financier.

Au Président de souligner l'importance de la récente conclusion d'un accord cadre entre luxorr et le secteur des finances à travers l'organisation professionnelle de l'ABBL, l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg qui a permis aux banques de la place financière à légaliser d'une façon simple et transparente leur utilisation de droits d'auteur importants et fréquemment utilisés tels la reproduction par reprographie et par numérisation de textes et d'images (panoramas de presse, supports de formation, reproductions ponctuelles...).

Il est apparu que cette formule de conventionnement collectif pourra être appliquée à d'autres types d'utilisateurs comme l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, le commerce et d'autres domaines du secteur des services (cabinets d'avocats, conseils, réviseurs d'entreprise, experts-comptables...).

### Message luxorr



### Vous faites des copies? Evitez les conflits

En acquérant une licence de reproduction d'œuvres protégées (livres, journaux, périodiques, sites internet), vous évitez de pénibles et coûteux conflits avec des dizaines de milliers d'auteurs/éditeurs luxembourgeois et étrangers représentés par luxorr

### Légalisez vos copies !

**luxorr**  
luxembourg organization  
for reproduction Rights, asbl

[www.luxorr.lu](http://www.luxorr.lu)

Les négociations avec l'Etat et les communes luxembourgeois comme utilisateurs de droits d'auteur ont été entamées depuis janvier 2006 et devraient se concrétiser sous peu.

Le Président a relevé le nombre important d'auteurs et d'éditeurs luxembourgeois qui ont rejoint les rangs de la jeune association depuis ses débuts en 2005. Par ailleurs, des dizaines de milliers d'auteurs et d'éditeurs à travers le monde ont mandaté luxorr à gérer leurs droits de reproduction à travers des accords de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères, que ce soit au niveau de la reproduction par reprographie ou par numérisation. C'est ainsi p.ex. que luxorr a pu conclure des conventions avec les sociétés de gestion en France (CFC – Centre français du droit de copie) et en Belgique (Copiepresse), afin de gérer mutuellement le droit de reproduction par numérisation d'articles de presse dans les pays respectifs, une première en Europe et une rare réalité mondiale.

Une centaine d'auteurs et d'éditeurs luxembourgeois font entre-temps partie de luxorr et ce nombre devrait encore croître considérablement au vu du fait que l'affiliation est légalement obligatoire afin de percevoir la rémunération provenant du droit de prêt public d'œuvres en bibliothèque. Un règlement grand-ducal récent prévoit en effet que l'auteur a droit à une rémunération pour compenser le fait que ses œuvres peuvent être prêtées et empruntées en public sans son autorisation.

### ■ luxorr informe et sensibilise sur le droit d'auteur

Au-delà du rôle de base de luxorr, à savoir la délivrance d'autorisations de reproduction, Romain Jeblick, Secrétaire général de luxorr, a décrit la deuxième mission de luxorr qui est l'information et la sensibilisation des acteurs en ce qui concerne l'importance grandissante de la propriété intellectuelle en général et des droits d'auteur en particulier dans la société de l'information naissante.

Ce faisant, il a insisté sur l'importance de la protection et partant la valorisation des contenus à partir d'une économie qui est de plus en plus basée sur la production et la distribution de savoir. En protégeant les contenus, luxorr essaye ainsi de contribuer au

défi essentiel de la fameuse stratégie de Lisbonne de l'Union européenne qui consiste à promouvoir l'innovation et la recherche et qui, sans la créativité intellectuelle, ne saurait mener à la concrétisation d'une économie du savoir compétitive, génératrice d'emplois, de sécurité sociale et de revenus publics.

Dans ce contexte, il est souligné que plus de 66 % de la population active et partant des entreprises gagnent déjà aujourd'hui leur vie à partir de la production et de la distribution d'informations sous toutes les formes. Deux journées mondiales, celle célébrant le livre et le droit d'auteur, et celle mettant en évidence la propriété intellectuelle plus généralement, confirment d'ailleurs ce point de vue. Par ailleurs, les représentants de l'association soulignent le fait que la valeur des entreprises cotées en bourse, en termes d'actifs immatériels (brevets, marques, droits d'auteur...) a augmenté de 8 % en 1992 à plus de 70 % (!) aujourd'hui.

Afin d'augmenter la prise de conscience face à cette évolution, toute aussi importante que celles ayant trait au changement climatique ou encore à la gestion énergétique au sein d'une économie globalisée, luxorr lancera prochainement une campagne d'information et de sensibilisation proposant plusieurs actions concrètes, à savoir

- la publication d'une série de messages forts (messages luxorr) sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur dans la presse;
- la publication d'un recueil de textes sur les droits d'auteur;
- la production et distribution de supports de publicité informatifs en matière de droits d'auteur.

Le Secrétaire a par ailleurs présenté la nouvelle plateforme internet de luxorr – [www.luxorr.lu](http://www.luxorr.lu) – qui permet

- au public d'être informé sur l'actualité nationale et internationale en matière de droits d'auteur;
- aux auteurs et éditeurs de devenir membre mandant de luxorr en ligne et
- aux utilisateurs de copies de demander leur autorisation de reproduction (licence luxorr) en ligne.

Parallèlement et en complément du rapport annuel, luxorr publie deux «newsletters», à savoir le Copyfocus (for-

mat électronique et papier), informant le public plus généralement sur les droits d'auteur, et luxorrRightsAlert (format électronique) qui est destinée à informer plus spécifiquement les utilisateurs disposant d'un contrat d'autorisation d'utilisation de droits (licence luxorr).

Un logo spécifique «Nos copies sont légales» se trouve actuellement en voie d'élaboration et sera mis à disposition des détenteurs d'une licence luxorr, sous forme électronique vectorisée et sous forme d'un auto-collant. Un sceau «Copie autorisée par luxorr» est également considéré.

luxorr a aussi prévu la publication de brochures spécialisées, de «flyers» thématiques et d'affiches visualisant l'importance de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur.

luxorr vient de participer en qualité d'organisation associée aux «Journées du Livre» dans le contexte de la «Journée mondiale du livre et du droit d'auteur». Elle y a contribué e.a. par la distribution de 40.000 marque-pages informant synthétiquement sur le droit d'auteur au Luxembourg. Ces supports sont aussi distribués à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Des supports publicitaires invitant les utilisateurs à légaliser leurs copies complètent l'offre informationnelle.

### ■ Le droit de prêt public

Le président a relevé encore qu'une des avancées les plus récentes concerne le domaine du droit de prêt public. En effet, tout livre publié peut être prêté gratuitement dans des bibliothèques accessibles au public, mais la législation communautaire exige qu'en échange, les auteurs perçoivent une rémunération, chaque Etat membre étant libre d'élaborer son propre mécanisme d'indemnisation. En janvier 2007, le Gouvernement a promulgué un règlement grand-ducal instaurant un mécanisme proche de celui existant en Belgique: l'Etat ou les Communes devront verser pour compte des bibliothèques qu'ils gèrent, la somme fixe de 2 € pour chaque utilisateur inscrit ayant dans l'année effectué au moins un emprunt. Sont toutefois exemptées toutes les bibliothèques scolaires, universitaires ou de recherche scientifique, ainsi qu'un certain nombre d'autres bibliothèques nominativement énumérées.



Une comparaison internationale révèle que le niveau de rémunération des auteurs qui résultera prévisiblement de ce mécanisme se situe en dessous de la moyenne européenne. Luxorr travaille activement à mettre ces nouvelles dispositions légales en pratique. La rémunération perçue sera par la suite distribuée aux bénéficiaires, à condition toutefois que ceux-ci se soient manifestés dans l'année suivant l'année de perception. Luxorr appelle donc tous les auteurs à déclarer leurs œuvres.

### ■ La copie privée

Dans le cadre du dispositif législatif en matière de droits d'auteur, les responsables de luxorr regrettent l'absence de règles en matière de reproduction d'œuvres protégées dans le cercle de la vie familiale («copie privée»), alors que des systèmes de gestion de droits pragmatiques et transparents existent dans de nombreux pays comparables et qu'un règlement grand-ducal devant fixer la

rémunération légitime pour ce type de reproduction en compensation de la dérogation légale au droit exclusif de l'auteur d'autoriser les différentes utilisations de son œuvre n'a toujours pas été transposé en droit applicable.

La plupart des pays voisins ont transposé cette exigence européenne en instaurant une taxe qui est prélevée sur les appareils et/ou supports pouvant servir à la confection de copies privées (lecteurs audio, photocopieuses, dvd enregistrable, etc.).

### ■ luxorr contribue à l'aide culturelle

Conformément à la loi et à ses statuts et règlements, une partie des rémunérations perçues par luxorr doit être investie dans des actions culturelles. Dans ce contexte, luxorr projette de contribuer cette année culturelle 2007 à un projet du Ministère de l'Education nationale, ceci dans le cadre de l'aide à la création culturelle.

### ■ Le droit d'auteur à l'ère digitale

A l'occasion de la conférence de presse, les responsables ont évoqué incessamment l'importance croissante du droit d'auteur dans le domaine de la digitalisation des textes et images. Les enjeux dans ce domaine sont considérables et ont trait notamment au respect des droits des œuvres publiées numériquement, que ce soit sur support «offline» ou sur internet, et technologiquement très facilement reproductibles, mais aussi de plus en plus à la sécurité et à la valeur des informations disponibles sur la toile mondiale. Dans ce contexte, luxorr considère p.ex. actuellement d'autoriser pour le compte de ses auteurs membres luxembourgeois et étrangers la numérisation d'œuvres protégées dans le contexte du projet «bibliothèque digitale» récemment élaboré à l'échelle de l'Union européenne. Un projet de convention se trouve actuellement en voie d'élaboration. ■

www.  
innovation.  
public.  
lu

## Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

### Une source d'information spécialisée pour CHEFS et CREATEURS D'ENTREPRISE, CHERCHEURS et ETUDIANTS:

- > le Guide des aides à l'innovation et à la R&D: financements, coopérations technologiques, bourses...
- > les offres et les demandes de technologies du Marché des technologies
- > le Répertoire des compétences technologiques d'établissements basés au Luxembourg
- > des Appels à propositions et Appels d'offres du FNR, de la Commission européenne et de l'ESA

et aussi: l'Agenda de l'innovation et la Une, les Success-stories, les Publications... !

### Une mise à jour régulière des contenus français-anglais

- > ABONNEZ-VOUS A LA LETTRE DE DIFFUSION DU PORTAIL:  
c'est un des nombreux SERVICES INTERACTIFS !






---

2 mai 2007

---

## 3<sup>e</sup> Journée de la presse de l'UEL

**La troisième édition de la Journée de la presse UEL, qui a eu lieu le 2 mai 2007, fut l'occasion pour les organisations patronales de s'exprimer sur les défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'adressent à notre pays. Ces défis sont autant de composantes du développement durable de notre pays qui est à percevoir comme un enchaînement des progrès en matière de croissance économique, de cohésion sociale, d'emploi et d'environnement.**

**L**es propositions de réponses que l'UEL<sup>1</sup> adresse aux défis de notre société se veulent formulées dans un concept global de visions à long terme.

Le rapport programmatique de l'UEL énumère toute une série de propositions d'actions concrètes et de pistes de réflexion qu'elle estime nécessaire pour promouvoir une dynamique

de croissance à moyen et à long terme dans tous les secteurs d'activités et respectueuse à la fois des intérêts sociaux et écologiques. La **promotion de la compétitivité** de l'économie nationale est

<sup>1</sup> L'UEL regroupe les organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fédération des Industriels Luxembourgeois · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers



le souci majeur et constant des acteurs économiques et des décideurs politiques. La croissance économique n'est pas perçue comme une fin en soi, mais comme un préalable indispensable au financement du progrès social et à la pérennisation des systèmes de sécurité sociale dans un souci de renforcement de la cohésion sociale.

Un des principaux obstacles à la compétitivité au Luxembourg est le niveau élevé de son **inflation** qui se situe bien au-dessus de celui de ses pays voisins et principaux partenaires économiques et place notre pays dans une situation désavantageuse en termes de compétitivité. Selon l'UEL, si le Luxembourg veut améliorer la compétitivité de son économie et s'il veut regagner en attractivité, il doit impérativement se donner les moyens d'une véritable politique anti-inflationniste volontariste qui contrôle le taux d'inflation à moyen et long terme.

Un autre exemple d'obstacle à la compétitivité est l'**environnement législatif et réglementaire** qu'il s'agit de continuer d'alléger de toute charge inutile de façon à permettre aux entreprises, surtout aux PME, de mieux s'occuper de l'essentiel et de gagner en compétitivité. Alors que le Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE) vient de publier son rapport «Entfesselungsplang fir Betriber» dans lequel le Gouvernement a notamment arrêté un concept de travail visant à réduire les charges administratives existantes dans la législation et réglementation en vigueur, il est à présent impératif que ces concepts soient traduits dans la pratique à brève échéance selon un calendrier préétabli.

L'actualité met en exergue l'introduction du **statut salarié unique** décidée par le Comité de coordination tripartite dans le cadre de ses travaux devant améliorer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. D'après l'accord tripartite, le régime unique pour salariés du secteur privé doit résulter de la convergence entre le statut actuel des ouvriers et celui valant pour les employés privés. Le texte précise que la réalisation du statut unique ne doit pas conduire à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble et que les problèmes spécifiques qui en découlent pour les secteurs doivent trouver une réponse dans

le cadre des négociations afférentes. Or, les organisations patronales ont démontré que les propositions gouvernementales ne répondent pas aux critères de neutralité financière convenus et grèveraient l'économie à terme d'un ordre de grandeur de 55 à 60 mio € par an au titre de la seule introduction d'une LFZ harmonisée. Le Premier Ministre et les deux ministres en charge du dossier ont d'ailleurs reconnu ce problème et reconfirmé que le principe de la neutralité financière sera appliqué, engagement qui a d'ailleurs été qualifié d'obligation de résultat.

Actuellement, le Luxembourg est un des seuls pays de l'Union européenne (UE) qui connaît dans un **contexte économique favorable une stagnation constante du chômage**, paradoxe qu'il n'arrive pas à résorber. En effet, d'après les données du Statec, 10.045 personnes étaient sans emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi au 31 mars 2007 alors qu'en 2006 l'emploi total a augmenté de 11.327 unités.

Dans la mesure où l'évolution du chômage semble déconnectée de l'évolution de la conjoncture économique, il apparaît clairement que la stagnation, voire l'augmentation du chômage relève de facteurs essentiellement structurels pour lesquels l'UEL formule des propositions d'action: il s'agit de la législation du travail non adaptée aux évolutions du marché du travail, de l'inadéquation entre les qualifications des chômeurs résidents et les besoins de l'économie nationale, du sous-emploi de certaines catégories de personnes en âge de travailler, d'imperfections du système luxembourgeois de placement des chômeurs, etc.

Les études réalisées sur le **système de retraite de la sécurité sociale** concluent que le Luxembourg connaîtra à partir de 2015 une situation de décaissement de fonds important. En 2030, c'est-à-dire dans moins de vingt-cinq ans, le régime aura absorbé toutes les réserves et ne pourra plus honorer ses engagements.

L'UEL invite partant le Gouvernement à honorer son programme gouvernemental et son engagement tripartite en démarrant incessamment ses travaux visant à pérenniser le régime général d'assurance pension. Indépendamment de ces travaux, l'UEL est d'avis qu'il faut, en raison des difficul-

tés que ne manquera pas de connaître le régime général de pension, encourager davantage le développement de la prévoyance professionnelle complémentaire contre la vieillesse ainsi que l'épargne pension.

En ce qui concerne le volet environnemental, il n'existe aucune organisation professionnelle qui ne s'inquiète du **réchauffement de la planète**, pas plus qu'il n'existe de divergence sur les dangers à éviter et le but à atteindre. Il est clair que croissance économique et protection de l'environnement ne sont pas opposables.

Pour que la sauvegarde de l'environnement devienne un facteur de développement, il est nécessaire d'agir de concert avec les entreprises et de leur accorder les moyens nécessaires à leur propre développement de façon à leur permettre de se préparer à relever les défis.

De plus, notre pays doit relever le défi de l'aménagement de notre territoire face à une croissance soutenue des infrastructures de transport atteignant les limites de leur capacité et à un manque flagrant de logements économiquement abordables. La Communauté européenne vient de s'engager à réduire de 20 %, voire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter d'ici 2020 la part des énergies renouvelables à 20 %. Il faut toutefois prévenir contre la fixation d'objectifs trop ambitieux et contre ses conséquences économiques, sociales et écologiques.

L'enjeu étant planétaire, il est tout aussi nécessaire d'agir dans une démarche internationale et coordonnée, des actions isolées risquant d'engendrer une délocalisation du problème, alors qu'il s'agit de trouver des solutions d'ensemble. Le rapport programmatique de l'UEL et sa synthèse sont téléchargeables sur le site [www.uel.lu](http://www.uel.lu).

*(Communiqué par l'UEL)*



## Assemblée générale 2007 de la FEDIL

# Assurer la compétitivité future du Luxembourg et son attrait pour les investisseurs



Robert Dennewald, Président de la FEDIL

**E**n date du 19 avril 2007 s'est tenue l'assemblée générale de la FEDIL, en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Dans son discours, le président de la FEDIL, Robert Dennewald, a constaté que la FEDIL est aujourd'hui une organisation multisectorielle qui, à côté de l'industrie et de la construction, représente de nombreuses activités du tertiaire, un état des choses reflétant à la fois des développements au niveau des entreprises – tendance à la spécialisation – et de ceux de l'éco-

nomie qui s'est mutée en une économie de services.

En ce qui concerne l'actualité économique et sociale, le président de la FEDIL a noté que l'économie luxembourgeoise a connu une évolution positive tant en 2006 qu'au cours du premier trimestre de l'année en cours. En effet, la croissance est surtout portée par les services financiers et les services aux entreprises, les autres secteurs de l'économie ayant contribué dans une mesure moindre à la croissance.

Toujours en matière de performances macro-économiques, le président

de la FEDIL a déploré la montée du chômage – malgré la forte croissance du PIB et l'augmentation de l'emploi intérieur – et le niveau trop élevé du taux d'inflation en comparaison internationale.

En référence à la récente décision des chefs d'Etat et de gouvernement européens de réduire, au niveau de l'UE, les émissions de gaz à effet de serre de 20 %, voire de 30 % et d'augmenter, d'ici à 2020, la part des énergies renouvelables à 20 %, Robert Dennewald a noté que la FEDIL a mis en garde devant la fixation d'objectifs trop ambitieux et devant les conséquences économiques, écologiques et sociales non souhaitables d'un cavalier seul de l'UE en ce qui concerne la limitation des droits d'émission. Et de préciser: *«D'aucuns ont l'impression que le fossé se creuse entre, d'une part, les ambitions politiques en matière de politique de changement climatique et, d'autre part, le silence sur les incidences probables de cette même politique au plan économique et social».*

Par ailleurs, Robert Dennewald a noté que le Luxembourg ne dispose que d'un faible potentiel en matière d'énergies renouvelables, constat venant d'être confirmé par l'étude que les ministres de l'Economie et de l'Environnement ont présentée le 26 mars dernier.

Dans ce contexte, le président de la FEDIL s'est félicité des conclusions de la Présidence allemande invitant la Commission à analyser le potentiel que représentent les synergies transfrontalières pour atteindre l'objectif global en matière d'énergies renouvelables.

Selon le président de la FEDIL, il y a lieu de redéfinir, sur le plan national, la politique de promotion des énergies renouvelables, ceci suivant le critère de l'efficacité économique et sans devoir passer par une politique de subvention démesurée aux dépens des consommateurs.

En ce qui concerne l'introduction projetée d'un statut unique pour les

salariés du secteur privé, Robert Dennewald a insisté sur le fait que la FEDIL exige le respect inconditionnel des prémisses inscrites dans l'accord tripartite, à savoir la neutralité financière et la prise en compte des spécificités sectorielles: «*Hélas, les propositions patronales n'ont pas été acceptées par les syndicats et depuis lors, le gouvernement s'efforce, jusqu'ici en vain, d'imaginer des solutions de compromis acceptables pour l'ensemble des parties*».

Pour conclure sur ce sujet d'actualité, le président de la FEDIL a déclaré que les efforts de la FEDIL en la matière ne cesseront pas avant qu'une transposition conforme à l'accord tripartite ne soit réalisée.

Finalement, le président de la FEDIL a exigé que le pays fasse de la politique de diversification et de développe-

ment économiques une priorité absolue et se dote d'une stratégie globale en la matière, ceci afin d'assurer la compétitivité du Luxembourg et son attrait pour les investisseurs.

C'est dans ce contexte qu'il a prôné un environnement plus favorable à l'investissement (coût et flexibilité du travail, fiscalité des entreprises, politique énergétique, formation, immigration, infrastructures) et une meilleure concertation entre acteurs – ministères, administrations, chambres et fédérations patronales.

Par ailleurs, Robert Dennewald a jugé opportun le moment pour procéder à la mise en place d'une Agence de promotion et pour structurer toutes les démarches existantes et atteindre, à l'image d'autres pays, un haut degré de professionnalisme.

## ■ Cinq renouvellements de mandats au niveau du conseil d'administration

Au chapitre des nominations statutaires, l'assemblée générale a renouvelé les mandats des membres du conseil d'administration suivants: Michel Wurth (Arcelor) et Romain Bausch (SES), vice-présidents, Hubert Jacobs Van Merlen (IEE), Alex Nick (Arcelor) et Marc Solvi (Paul Wurth).

Par ailleurs, le directeur de la FEDIL, Nicolas Soisson, a présenté à l'assemblée générale le rapport annuel 2006 du conseil d'administration retraçant, notamment, les événements de la FEDIL en 2006, les activités de ses différents groupes de travail et du bureau de représentation à Bruxelles ainsi que l'évolution conjoncturelle dans les secteurs regroupés au sein de la FEDIL. ■

## IMS Luxembourg

# Création de l'Institut pour le Mouvement Sociétal au Luxembourg

La création du nouveau Institut pour le Mouvement Sociétal au Luxembourg (IMS Luxembourg) est l'aboutissement de la volonté commune de plusieurs partenaires du secteur privé de promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). A l'occasion de son lancement officiel le 20 avril, le conseil d'administration de l'association a convié la presse, des représentants du secteur public, des chefs d'entreprises et des responsables développement durable du Luxembourg et de la Grande Région.

A cette occasion, les invités du jour, Tom Theves, Direction de la politique d'entreprise au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ainsi que Laurent Brugges, Directeur du Développement de l'agence de notation BMJ Ratings-France, ont évoqué à tour de rôle les perspectives et les opportunités du développement durable pour les entreprises.

Les six membres fondateurs de l'association – Arcelor Mittal, AXA, Dexia-BIL, KNEIP, Noble & Scheidecker et PricewaterhouseCoopers – sont des entreprises fortement impliquées dans les politiques de RSE. «*En créant ensemble IMS Luxembourg, notre objectif est de faire partager nos expériences et de convaincre les acteurs de la place et de la Grande Région de l'importance des enjeux sociétaux liés au développement durable dans la gestion des entreprises. Ainsi, nous souhaitons venir en aide aux entreprises et leurs collaborateurs en jouant le rôle de trait d'union entre les bonnes volontés qui souhaitent s'exprimer et leurs besoins en ressources dans des projets RSE*» explique Christian Scharff, Président de l'association.

IMS Luxembourg se veut donc être à la fois une plate-forme de réflexion et de partage de savoir-faire et un support à la mise en place de projets ou de politiques sur les composantes de la RSE. L'associa-



tion est ouverte à toute demande d'adhésion émanant des entreprises souhaitant rejoindre IMS Luxembourg.

Prochains rendez-vous de IMS Luxembourg: petits déjeuners et de rencontres thématiques sur le thème de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Pour plus d'informations: [www.imslux.lu](http://www.imslux.lu). ■

CLC

## Lancement d'une vaste campagne de promotion du commerce luxembourgeois



**Le STATEC confirme une évasion du pouvoir d'achat des résidents de l'ordre de 1 milliard d'euros par an. Une vaste campagne de communication devra enrayer cette évolution en promouvant davantage le commerce luxembourgeois.**

Lors d'un petit-déjeuner presse, le 29 mars 2007 dernier, la clc a fait rapport de leurs premières démarches dans le cadre du programme «Luxembourg, Pôle de commerce de la Grande-Région». L'idée de ce programme était issue de la dernière tripartite.

Les récents communiqués du STATEC, confirmant une évasion du pouvoir d'achat des résidents de l'ordre de 1 milliard d'euros par an et une stagnation, voire une régression du chiffre d'affaires en volume dans beaucoup de compartiments du commerce de détail, confirment que le commerce indigène doit sortir de sa passivité et lever ses boucliers.

En tant que responsable du projet, la clc a mis en place une équipe de 4 personnes, chargée de la conception des projets, de l'organisation de leur mise

en œuvre, du suivi et de l'évaluation des résultats. La première mission du «project team» consista à étudier le profil et les attentes du consommateur, à dresser un bilan de l'existant et à mener une analyse sur les forces et faiblesses du commerce luxembourgeois, les risques et les opportunités. En effectuant des enquêtes en collaboration avec TNS-ILRES et en consultant des enquêtes existantes d'autres organisations ou institutions, l'équipe de projet a donc pu identifier les différents profils de consommateur et détecter leur comportement d'achat.

### ■ Les faits saillants des enquêtes

L'équipe de projet a par exemple découvert que 39 % des résidents achetant à l'étranger estiment que les prix pratiqués dans les magasins alimentaires

au Grand-Duché seraient plus élevés qu'à l'étranger. En même temps, 37 % des non-résidents achetant au Luxembourg trouvent les prix dans l'alimentation fraîche «intéressants». Pour 67 % d'entre eux, l'achat d'alcools au Grand-Duché est intéressant en raison du prix, pour 65 % des clients non-résidents, le prix constitue l'argument principal d'acheter du matériel informatique, de l'Hifi ou des téléphones portables au Grand-Duché.

Alors que 33 % des résidents jugent le choix trop limité dans les branches de l'équipement de la personne (vêtements, chaussures ...), 37 % des non-résidents sont d'avis que le choix est excellent au Grand-Duché. A noter que toutes populations confondues, les consommateurs apprécient surtout la qualité des produits proposés dans les commerces luxembourgeois. Concernant la qualité du service au client, un résident sur deux pense qu'il est mieux servi à l'étranger qu'au Luxembourg.

A partir de ces données, l'équipe de projet a établi une analyse des forces et faiblesses qui permet de définir les quatre axes d'un plan d'action global duquel se dégageront plusieurs projets et sous-projets. Le développement d'un plan de communication global est impératif afin de présenter et de promouvoir le commerce luxembourgeois, et de couper court à bon nombre de préjugés. L'élaboration d'un tableau de bord du commerce luxembourgeois, l'observation de la concurrence et le développement de synergies avec d'autres secteurs et organismes sont d'autres initiatives prévues dans le cadre du programme.

L'évènement marquant le début du programme sera le «shopping awards». Le grand public aura la possibilité de décerner un prix à ses commerces et à son restaurant/café les plus appréciés.

Une «newsletter» informera régulièrement tous les commerçants, restaurateurs et cafetiers sur l'état d'avancement des projets.

(Communiqué par la clc) ■



## Dix acteurs de la place financière créent l'association «XBRL Luxembourg A.s.b.l.» pour promouvoir un nouveau standard de reporting

La Banque Centrale du Luxembourg (BCL), la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), le Commissariat aux Assurances, l'ABBL, l'ALFI, l'ACA, l'IRE, l'OEC, le STATEC et la Bourse de Luxembourg viennent de créer l'association «XBRL Luxembourg A.S.B.L.» pour promouvoir l'utilisation au Luxembourg de l'eXtensible Business Reporting Language, en abrégé «XBRL».

XBRL est un standard technique ouvert simplifiant l'échange et le traitement d'informations financières et économiques, aujourd'hui adopté par la majeure partie des pays industrialisés. Il répond aux besoins et soucis de contrôle et de supervision croissants qui font que la transmission efficace d'informations financières, statistiques et autres entre acteurs privés et publics joue un rôle de plus en plus important dans le fonctionnement de l'économie.

L'association, ayant obtenu le statut de juridiction nationale provisoire par «XBRL International», est présidée par Serge de Cillia, membre du Comité de Direction de l'ABBL. La vice-pré-



En promouvant le standard ouvert XBRL, la place financière souhaite simplifier l'échange et le traitement d'informations financières et économiques

sidence est confiée à Roland Nockels, chef de la division Statistiques de la BCL. Serge Allegrezza, Directeur du Statec, est nommé trésorier. La gestion quotidienne est assurée par le

Secrétaire général, Marc Hemmerling, responsable Organisation, Technologie et Systèmes de Paiement auprès de l'ABBL. Pour plus d'informations: [www.xbrl.org](http://www.xbrl.org).



### Nouvelle Intrusion de «Pages Jaunes» Non Identifiées sur le marché Luxembourgeois!

La société editus informe nos lecteurs que depuis le mois d'avril, bon nombre de commerçants, artisans et autres entreprises du grand-duché, sont destinataires d'envois en masse par fax, proposant des contrats publicitaires portant comme entête:

**«Des Pages JAUNES» – «The Yellow PAGES»**

Ce fax mentionne en outre un n° de Téléphone qui vous renvoie systématiquement sur une boîte vocale. La société émettrice reste ainsi non identifiable et son existence demeure douteuse.

Un texte précise entre-autre, que l'annonceur s'engage pour deux ans au sujet d'une parution dans un hypothétique «annuaire Internet». Cette proposition n'a AUCUN lien avec les Annuaire Officiels du Luxembourg édités et commercialisés par Editus Luxembourg S.A. Soyez donc prudents et si vous avez été confrontés à ce genre d'envoi, transmettez-le nous par fax au 49-60-56.

**Merci pour votre entière collaboration.**

EN BREF

**atHome.lu**  
«atHome magazine»  
élargit son contenu

Au vu du succès en librairie de son premier magazine thématique, atHome.lu élargit le contenu du support. Pour l'occasion celui-ci change de nom. Il s'appelle désormais «atHome magazine» et contient deux dossiers principaux: Immostats, l'étude des prix de l'immobilier au Luxembourg et un dossier concernant la fiscalité dans la grande région préparé par Deloitte Luxembourg. Le dossier Immostats montre l'évolution du marché immobilier qui se trouve dans une phase charnière suite aux hausses

successives des taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires enregistrées depuis l'été 2006. «atHome magazine» est proposé en vente aux kiosques pour 5 EUR.

**Sources Rosport**

**100.000 points à collectionner sur les capsules Rosport Blue et Viva**

Sources Rosport organise un grand jeu de collection jusqu'au 15 septembre 2007, destiné aux responsables et au personnel du secteur Horeca luxembourgeois. Durant l'été, les «Starpoints» envahiront les cafés, brasseries, restaurants et hôtels à travers des étoiles cachées à l'intérieur des capsules des produits Rosport Blue et Viva (50 cl verre consigné). Les 100.000 «Starpoints» récoltés pourront être échangés contre des cadeaux. Par ailleurs, un tirage au sort permettra de gagner un voyage d'une valeur de 3.000 euros. Pour plus d'informations: [www.rosport.com](http://www.rosport.com).

**Arcelor-Mittal**  
Une avancée dans la technologie des palplanches

ARCELOR MITTAL a présenté la plus large palplanche acier de type Z laminée à chaud du monde au salon international de la construction et

des travaux publics BAUMA à Munich (23 au 29 avril). Le profil AZ13-770, produit à Belval, au Luxembourg, est issu d'une technologie innovante développée par ARCELOR MITTAL. Ces palplanches offrent de nombreuses possibilités d'emploi comme éléments pour les murs de quais, canaux, brise-lames, bassins portuaires, protections contre les inondations ou encore comme murs de soutènement ou éléments de construction temporaires ou permanents. La nouvelle gamme de palplanches, comme tous les produits fabriqués par ARCELOR MITTAL, répond aux normes internationales avec une qualité d'acier 100 % renouvelable.

**ZentriQ**

**Nouvel outil de reconnaissance optique de caractères**

ZentriQ vient de lancer un nouvel outil de reconnaissance optique de caractères en ses locaux (Mazars - 10, rue Henri M. Schnadt à la Cloche d'Or à Luxembourg). L'objectif de cet outil est d'améliorer la productivité et de diminuer les risques opérations grâce à la capture, à l'identification et au vidéocodage automatique, à son système d'auto-apprentissage, à la gestion automatique des équivalences et des enrichissements et aux contrôles accrus liée à une réconciliation intégrée qui permet d'assurer, entre autres, une automatisation de l'enregistrement de factures et d'extraits de comptes. Pour de plus amples informations [www.zentriq.com](http://www.zentriq.com).

**PricewaterhouseCoopers**  
Le métier de secrétaire tout en humour

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, PricewaterhouseCoopers a mis les assistantes et assistants de direction sur le devant de la scène. A l'occasion de la journée internationale des secrétaires, PwC, en association avec l'EUMA Luxembourg (European Management Assistants), accueillait le

Dexia Insurance & Pensions Services

# Nouveau règlement de pension complémentaire cadre pour les membres de l'Horesca



La mise en place du règlement cadre, en concertation entre plusieurs établissements membres de l'Horesca et les représentants de Dexia Insurance & Pensions Services, apporte enfin une solution concrète à la problématique de rotation du personnel dans le secteur

**H**oresca, la fédération nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand Duché de Luxembourg et Dexia Insurance & Pensions Services ont récemment annoncé la signature d'un règlement cadre en matière de régime complémentaire de pension.

La rotation du personnel et le départ de certains vers d'autres secteurs d'activité sont deux préoccupations importantes pour les hôtels, restaurants et cafés. Cette situation connue résulte des conditions de travail spécifiques aux métiers de l'Horesca: travail le week-end et les jours fériés, nombre d'heures de travail en fonction des saisons, horaires flexibles, horaires extensibles et nombre d'heures variant en fonction des saisons.

La mise en place du règlement cadre, en concertation entre plusieurs établis-

sements membres de l'Horesca et les représentants de Dexia Insurance & Pensions Services, apporte enfin une solution concrète à la problématique de rotation du personnel dans le secteur. L'octroi à l'ensemble des membres du personnel des établissements ou à une catégorie bien définie, d'un plan de pension complémentaire constitue, grâce à son cadre fiscal et social avantageux, une amélioration non négligeable de la rémunération dans les établissements du secteur Horesca.

Le régime complémentaire de pension prévoit la constitution et l'octroi d'une pension de retraite extralégale lorsque le collaborateur atteint l'âge de 60 ans.

Ce complément est un élément indispensable pour permettre aux personnes de maintenir leur niveau de vie et renforce le caractère social de la rela-



tion que les employeurs entretiennent avec leurs collaborateurs.

Le plan de pension complémentaire constitue un outil de fidélisation car le contrat cadre prévoit qu'un nombre minimum d'années de services est requis pour permettre au collaborateur qui quitte un établissement de bénéficier de la propriété de l'épargne constituée.

Cette période de stage stimulera, sans aucun doute, le collaborateur à rester auprès de son employeur. Des couvertures «prévoyance» peuvent également être prévues en cas de décès prématuré ou d'incapacité de travail du collaborateur ce qui lui permettra ainsi qu'aux membres de sa famille de continuer à faire face aux frais fixes du ménage. ■

[www.delhaize.lu](http://www.delhaize.lu)

## Delhaize met en avant l'équilibre alimentaire

**D**elhaize veut rendre les conseils et les astuces santé plus accessibles aux consommateurs et propose dès à présent à ses clients dans le cadre du nouveau concept «ma promenade santé», à l'entrée des magasins des guides de conseils pratiques pour une alimentation équilibrée. Sur le site Internet de Delhaize Luxembourg, chaque consommateur pourra en outre poser ses questions à un diététicien, dans la nouvelle rubrique «posez votre question». L'engagement de Delhaize est également repris dans une charte santé développée par Delhaize Belgique, Luxembourg et Allemagne et qui décrit la vision de l'entreprise concernant la santé et ses différents engagements en ce sens.

Depuis de nombreuses années déjà, la santé est une priorité stratégique de Delhaize. L'entreprise encourage ses clients, de différentes manières, à adopter une alimentation équilibrée et à bouger suffisamment. C'est dans cet esprit que Delhaize a lancé dans ses magasins le concept de «ma promenade santé». Dans tout le magasin, le client peut à présent trouver des informations et des promotions autour de l'alimentation saine.

Par ailleurs, la rubrique santé sur le site internet [www.delhaize.lu](http://www.delhaize.lu) s'est fortement élargie. Le consommateur y trouve tant des informations de base que des explications plus détaillées, par exemple sur la pyramide alimentaire, l'étiquetage des produits ou la sécurité alimentaire.

L'assortiment proposé chez Delhaize se compose de produits de qualité équi-



librés, frais et variés dans tous les rayons. En outre, la gamme de produits frais et de produits biologiques est très étendue. La plupart des magasins proposent également un rayon pour les personnes ayant des besoins alimentaires spécifiques: les clients trouvent ici un large assortiment de produits sans sel, sans sucre ou sans gluten, ainsi qu'un assortiment spécifique pour sportifs. Enfin, tout le pain frais vendu chez Delhaize est préparé avec du sel iodé.

Outre l'assortiment, la communication sur les produits à marque Delhaize vise également à mettre en évidence la santé, ainsi que les produits qui font partie d'un repas équilibré. Des logos spécifiques permettent aux clients de reconnaître facilement les produits qui contiennent peu de graisses ou qui sont riches en fibres par exemple.

Actuellement, 150 produits portent un tel logo nutritionnel. Ce nombre va grimper jusqu'à 200 courant 2007. ■

### EN BREF

19 avril plus de 170 assistants, femmes et hommes, représentant PwC mais aussi et surtout ses clients. Remportant chaque année un vif succès, l'édition 2007 a innové en invitant la Ligue d'Improvisation Luxembourgeoise à décoder, de manière humoristique, le rôle de l'assistant(e). Les scènes s'inspiraient de situations réelles vécues et témoignaient des ressources d'ingéniosité que les secrétaires doivent puiser pour faire face à des situations parfois incongrues. L'édition 2008 est d'ores et déjà fixée pour ce rendez-vous devenu un incontournable pour les secrétaires au Luxembourg.

### CD-ROM Editus 2007

#### Trois outils en un

Editus a récemment assisté à une présentation des fonctionnalités de la version professionnelle des quatre annuaires (Editus d'Telefonbuch, Editus Pro, Editus Net et Editus B2B) sur CD-ROM. Moyennant un investissement de base de 150 euros, Editus propose cet outil multifonctions à la fois simple, économique et fiable grâce à sa mise à jour semestrielle. Comme la version gratuite lancée simultanément, la version professionnelle est d'abord un outil de consultation qui regroupe sur un support unique et trilingue quelque 168.000 abonnés particuliers, 22.000 professionnels, 6.700 sites Web et 19.000 sociétés B2B du Luxembourg et de la Grande Région. L'innovation majeure est que cette base de données se révèle aussi un véritable outil de prospection commerciale car il permet d'afficher, d'imprimer et de sauvegarder les résultats des recherches effectuées, sous forme de listes ou de fiches d'information, et de visualiser les données détaillées préalablement collectées sur chaque entreprise. De plus, le CD-ROM permet, une fois la sélection opérée, d'exporter les résultats sous forme de fichiers, réutilisables à volonté pour réaliser des opérations de mailing, phoning ou faxing. L'impression directe des données, notamment sous forme d'étiquettes d'adressage, facilite la tâche.

### Manpower

#### Les meilleurs intérimaires de l'année 2006 récompensés

Récemment toute l'équipe de Manpower Luxembourg était réunie autour d'un cocktail pour récompenser les meilleurs intérimaires de chacune des agences au Luxembourg (Agence Esch BTP, agence Esch Industrie, agence Horeca et agence Cadres & Conseils à Luxembourg-ville, agences généralistes de Wasserbillig et Diekirch). Les meilleurs intérimaires de l'année 2006 ont été sélectionnés selon des critères précis tels que leur performance chez les clients-partenaires de Manpower, leur implication et leur rigueur. Ils ont reçu un bon voyage de la compagnie Luxair pour la destination de leur choix. Manpower, de part ses valeurs, met un point d'honneur à fidéliser ses collaborateurs intérimaires en organisant régulièrement des actions de fidélisation innovantes.



### Hudson, De Witte & Morel Luxembourg

#### Lancement du nouveau site Internet

Après plus de deux ans de présence sur le marché luxembourgeois, Hudson, De Witte & Morel est devenu un acteur incontournable du secteur du recrutement et renforce, avec le lancement de son nouveau site Internet, sa volonté de créer une relation de long terme avec ses candidats et ses clients. La société, composée de 12 personnes, est spécialisée dans le recrutement, l'évaluation, la formation et le développement de cadres. A travers son nouveau site, Hudson, De Witte & Morel a pour objectif de construire une relation durable et fidèle avec ses candidats et clients, d'accompagner ses candidats dans la gestion de leur carrière et d'aider ses clients à gérer leurs talents. Le site, structuré en deux parties, une pour les clients, une pour les candidats, permet notamment de consulter les missions de recrutement en cours, de transmettre une candidature spontanée et de découvrir les services offerts par Hudson, De Witte & Morel dans le domaine des ressources humaines. Pour plus d'informations: <http://lu.hudson.com>.





## EN BREF

**Allen & Overy Luxembourg****Nommé meilleur cabinet de l'année 2006**

Le magazine anglais «International Financial Law Review (IFLR)» vient de désigner le cabinet Allen & Overy Luxembourg meilleur cabinet d'avocats au Luxembourg pour l'année 2006. La remise du prix a eu lieu mercredi 14 mars, dans le cadre prestigieux du Musée d'Histoire Naturelle à Londres. Les prix décernés à des cabinets établis dans les principaux pays européens reconnaissent la qualité exceptionnelle des prestations des lauréats tant sur le plan de leur marché domestique que celui de leurs activités transfrontières dans les différents domaines du droit des affaires, droit financier et droit boursier en prenant notamment en considération les opinions des clients et des autres acteurs du monde des affaires. Allen & Overy Luxembourg est l'un des plus importants cabinets d'avocats à Luxembourg. Il compte une centaine de collaborateurs dont plus de 65 avocats, qui conseillent les grands acteurs du secteur financier, de l'industrie, du commerce et des services, dans tous les domaines du droit financier, droit fiscal et droit des sociétés.

**Galgo****Mode, accessoires mode et bijouterie fantaisie**

Galgo, le magasin d'accessoires mode, bijouterie fantaisie et vêtements femme, vient de fêter son 1<sup>er</sup> anniversaire. Situé au 6, rue André Duchscher à L-1424 Luxembourg, tout près de la Place de Paris, ce petit magasin offre une large gamme de marques d'articles de mode, de sacs-à-main, de porte-monnaies et de bijoux fantaisie. Le magasin est ouvert du mardi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h00 à 18h00 et les lundis et samedis de 13h00 à 18h00.

**Swiss Life Luxembourg****Poursuite de la progression exceptionnelle en 2006**

L'année écoulée a été de nouveau marquée pour Swiss Life au Luxembourg par une croissance très supérieure à celle du marché. En effet, alors que l'encaissement des assureurs vie luxembourgeois a connu en 2006 une croissance de 18,5 %, Swiss Life a réalisé, avec un chiffre d'affaires de 534,9 millions d'euros, une progression de 75 %. Rappelons que la société avait déjà doublé son chiffre d'affaires lors des deux exercices précédents (305,3 millions d'euros en 2005, 153,2 millions d'euros en 2004, et 78,4 millions d'euros en 2003). Sur le marché luxembourgeois, l'encaissement de la société, réalisé pour l'essentiel en assurance de groupe, a progressé de 28,6 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet d'importantes primes uniques. Swiss Life voit ainsi confortée sa position de leader dans ce secteur. Mais c'est sur le marché international que Swiss Life au Luxembourg a enregistré l'essentiel de sa progression. Si l'assurance de groupe y a contribué, ce sont principalement ses produits d'assurance individuelle destinés à une clientèle fortunée qui ont connu une croissance significative.

**Soteg****Nette progression du bénéfice et des parts de marché**

L'année 2006 a été marquée par une stabilisation du prix du gaz naturel et de l'électricité à un niveau élevé. Dans un cadre international marqué en grande partie par des dossiers de concentrations (ex. Suez/Gaz de France, Endesa ...) SOTEG a poursuivi avec succès son expansion dans la Grande Région. Deux réussites méritent d'être soulignées: le début très encourageant de la commercialisation de gaz naturel en France et le fait que les ventes d'électricité ont presque triplé entre 2005 et 2006. Le chiffre d'affaires de SOTEG a atteint la somme de 444,6 millions euros, ce qui représente une augmentation de 54,2 % par rapport à 2005. Le résultat hors intérêts, taxes et impôts, dépréciations et amortissements (EBITDA) est de 30,5 millions euros, en augmentation de 30,3 % pour la même période. Le résultat net, quant à lui, est de 16,1 millions euros ce qui représente une augmentation de 51,8 %. Les fonds propres ont augmenté de 9,1 % pour atteindre 126,4 millions euros. SOTEG S.A. est le fournisseur principal de gaz naturel et d'électricité au Luxembourg. Ses actionnaires sont l'état luxembourgeois (21 %), Arcelor Mittal (20 %),

## Luftfracht

# Cargolux Jahresergebnis trotz guter Auslastung von hohen Kerosinpreisen belastet



**D**ie Anteilseigner von Cargolux Airlines International S.A. haben auf ihrer Generalversammlung den Finanzbericht der Gesellschaft genehmigt. Zum ersten Mal in der Geschichte von Cargolux werden die Ergebnisse unter IFRS veröffentlicht. Die Produktion lag, gemessen in Frachttonnenkilometern, um 0,4 % unter dem Vorjahresergebnis, die geflogenen Tonnen stiegen aber um 1 % auf 651.000.

Die Kapazität, gemessen in angebotenen Tonnenkilometern, fiel um 3,2 %, hauptsächlich auf Grund der Tatsache, daß im Jahr 2005 kein neues Flugzeug zur Cargolux Flotte stieß und dass weniger Kapazität in Form von geleasten Flugzeugen genutzt wurde. Der Ladefaktor entwickelte sich gut und stieg, verglichen mit 2005, um 2,1 Prozentpunkte auf 72,4 %.

Der konsolidierte Umsatz lag bei 1,5 Milliarden US Dollar, ein Zugewinn von 5,5 %. Gleichzeitig stiegen die

operationellen Kosten um 8,8 % auf 1,4 Milliarden US Dollar.

Dies ist hauptsächlich auf den fortgesetzten Anstieg der Ölpreise zurück zu führen, welche die Kostenbasis der Gesellschaft belasteten. Insgesamt gab Cargolux 581,5 Millionen US Dollar für Kerosin aus, 22 % mehr als im Vorjahr. Die Kerosinkosten machten mehr als 40 % der Gesamtkosten aus, 2005 waren es noch 37,2 %. Die erhobenen Kerosinzuschläge, die zum Einkommen hinzu gerechnet werden, konnten die zusätzlichen Ausgaben allerdings nicht voll ausgleichen.

Das EBITDAR – der Gewinn vor Steuern, Abschreibungen, Amortisierungen und Mietkosten – betrug 263,4 Million US Dollar, 12,1 % weniger als 2005. Die 2006 EBITDAR Marge lag bei 17,5 %. Der konsolidierte Nettogewinn, der einen Veräußerungsgewinn aus dem Verkauf von vier Flugzeugen beinhaltet, stieg um 6,5 % auf 82,6 Millionen US Dollar.

Nach Abschluss der Bilanz für 2006 hat der Cargolux Vorstand den Kauf von drei weiteren B747-8F beschlossen und damit die Festbestellungen auf 13 erhöht. Gleichzeitig wurde eine zusätzliche Option auf den Kauf von zwei weiteren Flugzeugen getätigt.

Durch diese neue Bestellung wird die Erneuerung der Flotte auf leis-

tungsstärkere und umweltfreundlichere Flugzeuge beschleunigt. Um der Gesellschaft zu ermöglichen, die hohen finanziellen Verpflichtungen, die mit der Flottenerneuerung einhergehen, zu tragen, haben die Anteilseigner von Cargolux beschlossen, auf die Auszahlung einer Dividende für das Jahr 2006 zu verzichten. ■

## Transport aérien

# VLM Airlines annonce une neuvième année bénéficiaire consécutive



**P**our l'année 2006, VLM Airlines a réalisé un bénéfice avant taxes de 4,4 millions d'euros, soit une croissance de 114,9 % par rapport aux 2,0 millions d'euros de 2005. Le bénéfice net de l'année complète s'élève à 3,2 millions d'euros, une augmentation de 143,0 % par rapport à 2005.

C'est la neuvième année bénéficiaire consécutive de l'entreprise, un record historique. Le bénéfice opérationnel des douze mois s'achevant le 31 décembre 2006 est de 4,3 millions d'euros, au lieu de 2,6 millions d'euros l'année précédente.

Les revenus de l'année complète ont augmenté de 12,5 %, passant de 88,6 mil-

lions d'euros à 99,6 millions d'euros. Plusieurs nouvelles lignes ont été lancées pendant l'année et la fréquence a augmenté sur une série de destinations, permettant à l'entreprise d'augmenter sa part de marché sur la plupart des marchés.

Le taux de remplissage a ainsi augmenté et les résultats de trafic ont été excellents sur la majorité des destinations.

Aucune ligne n'a été définitivement interrompue au cours de l'année et de nouvelles destinations ont même été inaugurées, comme Anvers – Manchester et Groningen – London City (via Amsterdam).

**Sich für einen Partner zu entscheiden bedeutet, auf dessen *Leistung* und *Fairness* vertrauen zu können.**



*Ihr kompetenter Partner für den schlüsselfertigen Objekt- und Industriebau.*

**Brüninghoff**  
Holzleimbau  
Zimmerei  
Beton- und Stahlbau  
Fertigbauteile  
Schlüsselfertiges Bauen  
Kompetenz im Hallenbau

Industriestraße 14  
46359 Heiden/Westfalen  
Postfach 11 63  
46355 Heiden/Westfalen  
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0  
Fax +49 (0) 28 67/97 39-900  
Internet: [www.brueninghoff.de](http://www.brueninghoff.de)  
E-Mail: [info@brueninghoff.de](mailto:info@brueninghoff.de)



## EN BREF

Eon-Ruhrgas (20 %), Cegedel (19 %), l'SNCL (10 %) et Saar Ferngas (10 %).

## Cegecom et Crossing Telecom

## Signature d'un accord de partenariat stratégique

Un accord de partenariat stratégique vient d'être conclu entre Cegecom S.A. et Crossing Telecom S.à r.l.. Cette collaboration prévoit la commutation et le routage de toutes les communications téléphoniques de la clientèle de Crossing Telecom via le commutateur public de Cegecom. Les clients auront la possibilité de passer leurs appels en présélection ou bien en accès direct, c'est-à-dire sans passer par l'opérateur historique. Cet accord fait de Cegecom le partenaire principal de Crossing Telecom en matière de téléphonie fixe. L'objectif de ce rapprochement est pour Cegecom de consolider sa présence en tant qu'acteur majeur sur la scène luxembourgeoise des télécommunications. Cette nouvelle collaboration met en évidence la recherche de qualité de service qui anime les deux opérateurs alternatifs indépendants luxembourgeois.

VLM Airlines a transporté 681.751 passagers en 2006 (vols réguliers et charters combinés), une croissance de 9 % par rapport à l'année précédente.

Dans le secteur hautement concurrentiel des compagnies aériennes, VLM Airlines a continué à prouver qu'une stratégie ciblée était la clé d'une activité réussie.

Avec environ 80 % de voyageurs d'affaires, la compagnie aérienne continue à se concentrer sur l'offre de solutions permettant de gagner du temps, avec des horaires commodes et un excellent service à bord.

L'entreprise prévoit la poursuite de sa croissance dans l'année à venir, grâce à

l'augmentation des fréquences sur l'entièreté de son réseau.

La compagnie introduit un nouveau jet et confirme son engagement vis-à-vis de l'avion Fokker 50, par l'acquisition de deux nouveaux appareils, portant ainsi la flotte de Fokker 50 à 21 appareils pour 2007.

L'entreprise prévoit de transporter plus de 900.000 passagers en 2007, ce qui représentera une croissance de plus de 30 % comparé à 2006.

## Reisen

## Die italienische Adria mit Sales-Lentz erleben



**Bis zum 7. September 2007 bringt Sales-Lentz jeden Freitag sonnenhungrige Urlauber an die italienische Adria**

**D**as herrliche blaue Meer, kilometerlange Sandstrände, historische Küstenorte mit moderner Infrastruktur, wunderbare Landschaften und die hervorragende mediterrane Küche machen den Urlaub an der italienischen Adria zu einem wahren Erlebnis. Wegen ihrer meist flachabfallenden Sandstrände

und kindergerechten Ausstattungen sind die Badeorte an der italienischen Adria ein ideales Reiseziel für die ganze Familie. Bis zum 7. September 2007 bringt Sales-Lentz jeden Freitag sonnenhungrige Urlauber nach Gatteo Mare, Bellaria, Rimini, Riccione, Misano Adriatico, Cattolica und Pesaro.

Mit Sales-Lentz beginnt der Urlaub schon bei der Abfahrt: der Buszubringerdienst holt alle Urlauber mit ihrem Gepäck direkt vor ihrer Haustür ab und bringt sie schnell und bequem ihrem Urlaubsziel entgegen. In den modernen Luxusreisebussen Travel Vision lässt es sich entspannt und komfortabel reisen. Die neue Audio- und DVD-Anlage MMP, die zur Standardausrüstung aller Sales-Lentz Reisebusse gehört, sorgt unterwegs mit Musik auf acht verschiedenen Kanälen und einer großen Auswahl an DVDs für die richtige Unterhaltung. Die Hin- und Rückreise im Luxusreisebus Travel Vision inkl. Zubringerdienst in Luxemburg kostet 155 € pro Person.

Sales-Lentz stellt im aktuellen Sommerkatalog einige der schönsten Hotels in den beliebtesten Badeorten vor. Alle Hotels können ebenfalls in Kombination mit einem Luxair-Flug (Luxemburg-Rimini-Luxemburg) oder einem Ryanair-Flug (Frankfurt-Hahn-Bologna-Frankfurt-Hahn) gebucht werden.

Weitere Angebote zu den beliebtesten Badeorten an der italienischen Adria sowie Informationen und Buchungen in allen 19 Sales-Lentz Reisebüros, auf [www.sales-lentz.lu](http://www.sales-lentz.lu) und im Sales-Lentz Call Center unter der Telefonnummer 50 10 50.



“No one  
can possibly achieve  
any real and lasting  
success or ‘get rich’  
in business  
by being  
a conformist.”

J.Paul Getty

Industrialist & Art Collector 1892 - 1976

Lancé au printemps 2000, le magazine paperJam s’est taillé une place à part dans l’univers économique et financier du Luxembourg et de la Grande Région.

La qualité des analyses, la finesse des portraits de ceux qui font et défont l’actualité de la Place, le regard éclairé des photographes et l’esthétique inégalée de la mise en page en font le premier mensuel économique du pays.

Riche de 200 pages, ce média bilingue français et anglais, diffusé à 20.000 exemplaires, démontre, au fil de ses 10 parutions annuelles, une indépendance incontestée.

Be ready for success.

paperJam<sup>»»»</sup>

## Télécommunications

# La société Elcoteq transfère son siège social au Luxembourg



**Antti Piippo, Président du Comité de direction, fondateur et actionnaire principal d'Elcoteq, et Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur**

**L**a société Elcoteq a décidé fin mars de transférer son siège social au Luxembourg. Elcoteq SE (Societas Europaea) est une entreprise internationale avec siège à Espoo en Finlande, spécialisée dans les technologies des télécommunications. Ses principaux domaines d'activités sont les équipements pour terminaux et pour réseaux de télécommunications.

Du développement de produits au service après-vente, la gamme de presta-

tions qu'offre Elcoteq à ses clients – qui se trouvent parmi les grands noms de la télécommunication fixe ou mobile – couvre l'entièreté du cycle de vie d'un produit. Elcoteq est présent dans 16 pays sur quatre continents et emploie environ 25.000 personnes. En 2005, Elcoteq a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de quelques 4,2 milliards d'euros.

Elcoteq a pris cette décision dans le but de faciliter la mise en œuvre de sa

stratégie de mondialisation et de contribuer au renforcement de sa compétitivité.

Le transfert du siège et de la direction générale est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et entraîne la création d'une dizaine d'emplois au Luxembourg.

De nombreux contacts entre Elcoteq et le gouvernement luxembourgeois ont eu lieu depuis 2004 en vue de préparer et de faciliter ce transfert. Lors de la récente mission économique en Finlande en mai dernier, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a pu s'assurer de l'intérêt pour le Grand Duché de voir le siège et le quartier général d'Elcoteq s'implanter au Luxembourg, une fois le cadre légal établi.

Cette décision est à voir dans le contexte de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne. Il s'agit, en l'occurrence du premier transfert de société sous l'empire de cette loi au Luxembourg. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a salué cette décision qui est aussi le fruit d'une coopération efficace entre plusieurs départements ministériels, dont les ministères des Finances, de la Justice et de l'Économie et du Commerce extérieur, ainsi qu'avec l'Ambassade du Luxembourg à Copenhague. ■

## Fusion

## euroscript et eurodoc/syselog fusionnent pour former euroscript International

**H**orus Finance, actionnaire de la société eurodoc/syselog établie en France, et Verlagsgruppe Georg von Holtzbrinck, actionnaire de la société euroscript établie au Luxembourg, ont annoncé la finalisation d'un accord de fusion entre ces deux sociétés qui aboutit à la création d'un fournisseur de services de premier plan, offrant des solutions globales de gestion du cycle de vie du contenu.

La nouvelle société exercera légalement ses activités sous le nom d'euroscript International S.A.. Au niveau opérationnel, les noms des marques existantes (eurodoc, syselog, euroscript) resteront en vigueur. La fusion donne naissance à une société européenne active dans le monde entier, fort d'un chiffre d'affaires annuel de 85 millions d'euros environ et totalisant près de 1.280 employés présents dans 12 pays et sur 3 continents. La société

est dès lors idéalement positionnée pour aborder le marché en pleine croissance de la gestion de contenu d'entreprise et répondre aux exigences de clients issus de différents secteurs d'activité tels que le secteur public, l'industrie, les services financiers et les exploitants industriels.

Grâce à un accroissement significatif de sa présence sur le marché mondial et à un renforcement de ses compétences internes, euroscript International

*Bienvenue au Luxembourg*



*Le Royaume du Luxe*

le  
Grand  
ducal  
— ★ ★ ★ ★ ★ —

Opening 2007  
Luxembourg-city

**SOFITEL LE GRAND DUCAL LUXEMBOURG**

40 boulevard d'Avranches • L-1160 Luxembourg  
TÉL.: +352 24 87 71 • FAX: +352 26 48 02 23 • [www.sofitel.com](http://www.sofitel.com) • [www.sofitellu.com](http://www.sofitellu.com)



entend répondre aux besoins des sociétés et des organisations de disposer de solutions de gestion de contenu d'entreprise plus efficaces, plus rapides et plus rentables, qui leur permettront de répondre aux exigences de conformité, de délai de mise sur le marché et autres exigences commerciales majeures.

euroscript International a son siège à Luxembourg, ce qui renforce significativement la présence de la société dans la région et son identité européenne avec

des actionnaires français et allemands. Outre les services d'ingénierie couverts par eurodoc, sont proposés des services et des conseils dans les domaines de l'intégration de systèmes, de la gestion de contenu d'entreprise, des services de processus métier et de l'externalisation des processus métier.

L'élargissement de la zone géographique couverte, le développement de nouveaux secteurs d'activité et l'accroissement des équipes de conseil permet-

tront aux clients de l'Europe tout entière de disposer de services et d'un personnel de proximité.

Le réseau mondial, fort d'alliances stratégiques en Argentine, en Chine, en Irlande et à Malte, permettra d'assurer 7j/7 et 24h/24 des services de gestion de contenu, et ouvre de nouvelles possibilités de collaboration transfrontalière et de transfert de connaissances entre les différents marchés. ■

## Dexia BIL

# Edition 2007 du «Woman Business Manager of the Year Award»



Toute femme cadre ou chef d'entreprise ayant contribué par un projet exceptionnel au développement d'une entreprise implantée au Luxembourg peut participer au Prix «Woman Business Manager of the Year»

**D**exia Banque Internationale à Luxembourg (Dexia BIL) a lancé la deuxième édition de son «Woman Business Manager of the Year Award». A travers ce prix doté de 10.000 euros, Dexia BIL entend contribuer aux efforts pour promouvoir le rôle de la femme dans l'économie luxembourgeoise et donne une visibilité importante aux lauréates.

Cette année, toute femme cadre ou chef d'entreprise ayant contribué par un projet exceptionnel au développement d'une entreprise implantée au Luxembourg pourra participer au Prix «Woman Business Manager of the Year». Le Prix est organisé par Dexia BIL, en collaboration avec PricewaterhouseCoopers et le media partner paperJam. Comme par le passé,

le jury retiendra des critères de sélection comme l'originalité du projet et l'investissement personnel. Les descriptions du projet (analyse, moyens, mise en place, suivi) ainsi que les propositions d'utilisation du prix devront être envoyées par courrier électronique avant le 15 juillet. La remise du prix aura lieu fin 2007.

Le «Woman Business Manager of the Year Award» est soutenu par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, le Ministère de l'Égalité des Chances, le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement ainsi que la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprises du Luxembourg.

Pour plus d'informations, les participantes pourront contacter Dexia BIL par téléphone au 4590-5333, par e-mail (Gaby.TezoAntunes@dexia-bil.com) ou surfer sur [www.dexia-bil.lu](http://www.dexia-bil.lu). ■

## Construction

# Grands projets de construction pour Valeres au Luxembourg

**I**nstallée à Contern et très active au Grand-Duché de Luxembourg, Valeres Konstruktioin SA est, comme son nom l'indique, une valeur forte et sûre dans le domaine des construc-

tions industrielles et de bureaux. Avec le développement d'un nouveau projet de 6.000m<sup>2</sup> de bureaux et un projet d'vergure de 3x 8.000m<sup>2</sup> à Contern, Valeres revoit ses ambitions à la hausse.

Filiale du groupe Valeres, présent en Belgique (siège), en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, la SA Valeres Konstruktioin, entreprise générale de construction spécialisée en bâtiments

industriels et de bureaux préfabriqués a de nombreuses réalisations à son actif, notamment à Contern, Ehlerange, Bettembourg, Ellange et bien d'autres.

Le groupe Valeres compte aujourd'hui 450 travailleurs et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 110 millions d'euros.

Après avoir acquis les filiales étrangères de la société Vereslt, et choisi le nom de Valeres (la valeur, la force), trois autres sociétés sont rachetées dont Juma Beton de Balen, connue pour la fabrication d'éléments en béton préfabriqués, Condeco de Dixmude, réputée pour ses panneaux en béton polis et délavés et enfin Goudezeune, usine à béton et spécialiste en constructions préfabriquées.

De quoi offrir à l'ensemble du secteur de la construction un assortiment complet de produits en béton préfabriqués.



La future construction de Valeres Konstruktions S.A. à Contern offrira 24.000 m<sup>2</sup> de bureaux

Valeres Konstruktions SA a également dévoilé un tout nouveau projet d'envergure à Contern. Sur le «Contern Campus Parc» vont être construits 3x 8.000 m<sup>2</sup> de bureaux (divisibles par 1.500m<sup>2</sup>) avec pas moins de 1000 places

de parking. Avec des prix de l'ordre de 15€ le m<sup>2</sup>, il s'agit d'une véritable alternative à prix abordable en périphérie de Luxembourg-Ville.

Reste à préciser que ce projet est livrable en 12 mois! ■

## Responsabilité sociale

# Présentation du premier guide de l'investissement socialement responsable au Luxembourg



**L**e premier guide de l'investissement socialement responsable au Luxembourg a été présenté officiellement par l'association etika – Initiativ fir Alternativ Finanzéierung.

Il propose une soixantaine de fonds disponibles au Luxembourg. Ces fonds sélectionnent leurs actifs en fonction de critères écologiques et sociaux. Le guide présente les fonds d'investissement sous différentes catégories.

Il y a par exemple ceux qui investissent majoritairement dans les énergies renouvelables ou dans la microfinance. Ces fonds contiennent des titres d'entreprises actives dans la production ou l'exploitation des éoliennes ou des panneaux solaires, ou encore ceux qui investissent dans des institutions de microfinance en Afrique, Asie ou Amérique Latine, et qui de cette manière contribuent au développement de ces pays.

Les fonds d'investissement socialement responsables doivent respecter certains critères. «Cela veut dire qu'ils peuvent être basés sur des critères d'exclusion, c'est à dire ne pas contenir des titres d'entreprises actives dans l'industrie de l'armement ou de l'énergie nucléaire.

Les critères peuvent être aussi positifs, le gestionnaire va alors sélectionner des entreprises performantes au regard de leur politique sociale et environnementale», précise Jean-Sébastien Zippert, co-auteur du guide.

«Nous voulons donner un instrument d'orientation aux investisseurs, pour les aider dans leurs décisions. Nous souhaitons également participer à un plus large débat sur la responsabilité sociale des investissements et des entreprises.

Car celles-ci n'ont pas qu'une responsabilité vis-à-vis de leurs propriétaires de générer des profits, mais aussi envers la société au sens large», explique Mike Mathias, président d'etika. Le guide est disponible sur le site Internet de l'association [www.etika.lu](http://www.etika.lu).

La version actuelle peut être commandée gratuitement auprès d'etika, 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ou en envoyant un courriel à [contact@etika.lu](mailto:contact@etika.lu). ■

## Télécommunication

# Luxembourg Online Mobile S.à r.l. et VOXmobile signent un accord de collaboration



M. Jean-Claude Bintz de VOXmobile, M. Paul Retter de Luxembourg Online, M. Claude Radoux de Luxembourg Online et M. Pascal Koster de VOXmobile (de gauche à droite)

**L**uxembourg Online Mobile Sàrl et VOXmobile s.a. ont annoncé la conclusion d'un accord de collaboration qui permettra à Luxembourg Online Mobile d'offrir des services de télécommunications mobiles sous son propre nom.

Le lancement commercial du service LOL Mobile est prévu pour mai.

Offrant déjà des services d'accès Internet haut débit et des services de téléphonie fixe, Luxembourg Online rejoint ainsi les rangs des opérateurs triple play: télécommunications fixes, télécommunications mobiles et Internet. LOL Mobile est une société filiale de Luxembourg Online S.A. Luxembourg Online a été fondée en 1995 et est deve-

nue le plus grand opérateur privé de services Internet à Luxembourg, avec plus de 12.000 utilisateurs.

VOXmobile est un opérateur complet offrant tous les services de téléphonie fixe, mobile, ADSL et WLAN au Luxembourg. VOXmobile détient des licences GSM 900/1800 (EDGE) et UMTS et exploite ses propres réseaux. VOXmobile a lancé ses activités commerciales en Mai 2004 et a su en seulement deux ans acquérir 20 % de parts de marché. VOXmobile offre des services innovants d'excellente qualité à des prix attractifs. En 2006 VOXmobile et ses deux filiales TOPLINE distributions (exploitant les VOXshops) et MOSKITO productions (agence de communication et de contenu) emploient près de 100 personnes.

Ses principaux actionnaires sont d'une part Audiolux et d'autre part BIP Investment Partners. L'accord entre les deux sociétés peut être assimilé à un contrat d'opérateur virtuel, respectivement à un contrat de 'fournisseur de services'. Luxembourg Online SA tient à souligner que cette collaboration ne diminue pas ses ambitions d'obtenir un jour une licence de communications mobiles 3G. ■

## Fortis Assurances Luxembourg

## Croissance exceptionnelle pour la troisième année consécutive

**A**vec plus de 1,3 milliards d'euros en apport de nouvelles primes, Fortis Assurances Luxembourg a confirmé en 2006 sa 2<sup>e</sup> place en assurance-vie.

Entre 2005 et 2006, la compagnie Vie a progressé de 12,65 % pour attein-

dre plus de 5,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Les branches d'activités Non-Vie ont augmenté de 2,7 % plaçant la compagnie à la 6<sup>e</sup> place sur le marché luxembourgeois. En hausse de 12,5 %, le chiffre d'affaires global s'élève à 1,342 milliards d'euros au 31/12/2006.

Cet excellent positionnement s'explique en partie par une politique commerciale dynamique dans le segment Private Banking sur les marchés de base que sont la Belgique, le Luxembourg, la France. De plus, la compagnie a su étendre et consolider sa présence sur de nou-



veaux marchés. Présente depuis 2005 sur les marchés espagnols et italiens, les nouvelles primes provenant des activités dans ces deux pays s'élèvent à 232 millions d'euros.

Pour commercialiser ses produits de banque et d'assurances au Luxembourg dans le segment Retail Banking, Fortis suit une approche multi-canaux. Son réseau de distribution comprend les agents généraux, les courtiers et le réseau des agences de Fortis Banque Luxembourg.

Fortis Assurances Luxembourg et Fortis Banque Luxembourg (Banque Privée) entendent bien poursuivre leurs efforts afin d'offrir à leurs clients, dans le cadre d'une approche d'engineering patrimonial globale, des solutions qui englobent des produits de banque et d'assurance.

Présente depuis plus de 150 ans au Luxembourg, Fortis Assurances Luxembourg regroupe deux compagnies (Fortis Luxembourg – VIE S.A. et – IARD S.A.) et emploie 144 collaborateurs. ■



Kluwer est le partenaire de tous les professionnels qui souhaitent bénéficier de la dernière actualité sur leur secteur. Lux@account est la première **banque de données en ligne** pour le Luxembourg reprenant

- Les commentaires en droit comptable, droit fiscal, droit des sociétés et droit du travail.
- Toute la jurisprudence en droit comptable, droit du travail, droit fiscal et droit des sociétés
- La législation coordonnée
- Les chiffres utiles en droit des sociétés, droit social, droit fiscal et autres informations pratiques (index) ainsi que les liens des sources aux commentaires.

De plus, Lux@account vous permettra d'avoir accès à notre base de données belge [www.monKEY.be](http://www.monKEY.be), notre base de données française : [www.Lamylinereflex.fr](http://www.Lamylinereflex.fr) et notre base de données allemande [www.Bilanzierungplus.de](http://www.Bilanzierungplus.de).

Le contenu de lux@account est rédigé par des spécialistes luxembourgeois pour des spécialistes luxembourgeois ; il est enrichi d'exemples et d'écritures comptables.

4 mises à jour par an.

Consultez ce cd-rom en ligne via [www.kluwerconnexion.be](http://www.kluwerconnexion.be)

Marquez des points dans votre profession et souscrivez dès maintenant via [www.kluwer.lu](http://www.kluwer.lu) ou téléphonez nous au 80048 034.

**Avec Kluwer, vous enchaînez les coups gagnants !**

#### 4 manières différentes de commander:

Commandez online	<a href="http://www.kluwer.lu">www.kluwer.lu</a>
Appelez gratuitement	800 48 034
Faxez gratuitement	800 48 027
Envoyez un e-mail	<a href="mailto:contact@kluwer.lu">contact@kluwer.lu</a>

De l'info gagnante  
à tous les coups,  
c'est bien joué !

 **Kluwer**  
a Wolters Kluwer business



# Responsabilité sociale des entreprises – RSE:



Le centre de colocation de SecureIT est disponible 365 jours x 24 heures et est hautement protégé



Afin de répondre à l'intérêt croissant manifesté pour la responsabilité sociale des entreprises, le Merkur propose désormais à ses lecteurs une série de témoignages sur les bonnes pratiques en RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) au sein des entreprises luxembourgeoises.

La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

**SecureIT** propose à ses clients la mise à disposition d'un centre de calcul de colocation destiné à **abriter les systèmes de gestion des données critiques des entreprises clientes.**

**Merkur: Quelle est la motivation qui vous a poussé à mettre en œuvre les principes de RSE au sein de votre entreprise?**

**Gary Kneip, CEO:** Personnellement je suis convaincu que la qualité à tous les niveaux de l'entreprise, qui pour nous s'exprime sous forme de la disponibilité de nos infrastructures, a un lien direct avec la responsabilité sociale (et le développement durable) et est un investissement qui est largement récompensé par la satisfaction des clients, la reconnaissance des salariés et la réputation de l'entreprise. SecureIT voit son engagement dans la RSE également comme argument de vente qui différencie la société de ses concurrents.

**Merkur: A quels niveaux vos principes de RSE sont-ils mis en pratique?**

**Gary Kneip, CEO:** Pour le volet social, j'ai pris la décision, lors de la création de l'entreprise en 2003, de recruter essentiellement dans la communauté des demandeurs d'emploi. A ce moment-là, un nombre inhabituellement élevé de spécialistes informatiques se retrouvaient au chômage et nous avons mis en œuvre avec l'Administration de l'Emploi un processus de coaching et d'intégration pour nos futurs employés. Ces personnes faisaient preuve de la maturité requise pour faire face à des situations exceptionnelles telles qu'elles peuvent se présenter à un centre de colocation. Depuis lors nous continuons à investir en eux en les formant régulièrement dans des technologies nouvelles ou des nouveaux domaines d'expertise, afin d'augmenter leur polyvalence. En complément, nous disposons de descriptions extensives des responsabilités individuelles et de procédures de travail et de sécurité très strictes, y compris une gestion transparente des carrières.

Pour ce qui est de l'environnement, nous observons les règles les plus strictes en matière d'économie d'énergie, de sécurité et de protection de la nature en optimisant en permanence nos infrastructures afin d'augmenter leur efficacité et leur résistance aux pannes, voire accidents.

Au niveau de la gouvernance de l'entreprise, nous avons mis en place une communication vis-à-vis de nos clients qui leur garantit une transparence par rapport aux actions que nous menons et aux événements qui peuvent se produire.

Finalement, nous intégrons activement nos clients et nos sous-traitants dans notre démarche de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

**Merkur: Quels sont les bénéfices que vous tirez de votre politique RSE?**

**Gary Kneip, CEO:** Les bénéfices se voient à tous les niveaux: les salariés font preuve d'une grande sérénité devant des installations techniques très complexes, ils sont hautement motivés à délivrer des services de qualité en toute sécurité et ils s'identifient avec notre réussite.

Nos sous-traitants et nos clients, confrontés à notre dispositif de qualité et de sécurité au travers de nos procédures de fonctionnement, sont favorables pour implanter une approche de qualité similaire pour le déploiement de leurs services respectivement de leurs propres infrastructures informatiques; ces projets peuvent également être appuyés par SecureIT.

*Le mois prochain, l'interview RSE donnera la parole à No-Nail Boxes.*

**Les entreprises qui souhaitent faire des commentaires ou donner leur avis sur la base de leur expérience en matière de RSE peuvent contacter François Nénon, tél.: +352 42 39 39-330, ou envoyer leurs commentaires à: [entreprises@cc.lu](mailto:entreprises@cc.lu).**

# ATOZ

TAX ADVISERS

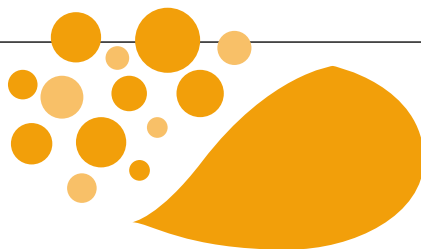
LUXEMBOURG

## AGISSONS ENSEMBLE

---

Au Grand Duché et au-delà. Grâce à son positionnement unique, sa connaissance du marché luxembourgeois et son appartenance au réseau international Taxand, ATOZ vous accompagne dans le développement de votre entreprise en vous offrant des services de première qualité dans les domaines du conseil fiscal et de la Corporate Finance.





## BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

**[www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org)**

# Lancement de la «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**» un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?  
Envie de devenir intermédiaire  
dans cette bourse?  
Pour de plus amples renseignements,  
l'Espace Entreprises reste  
à votre disposition:

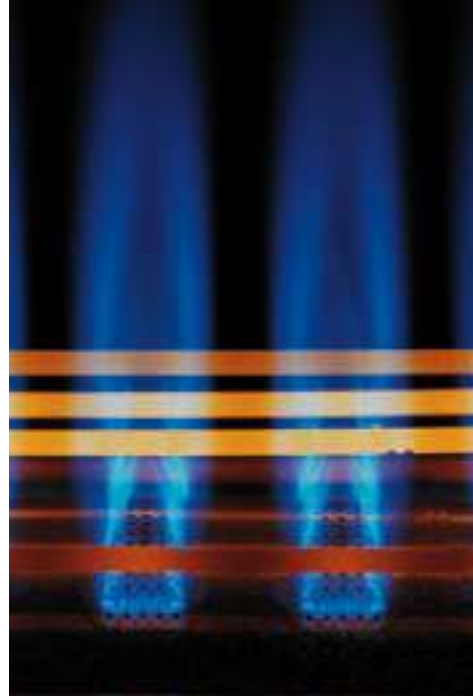
### **Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises**

7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél.: +352 / 42 39 39 - 338  
Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**



ENERGY PROVIDER

Fournisseur de gaz naturel et d'électricité.

## NOS ÉNERGIES À VOTRE SERVICE.

La bonne gestion de l'énergie est un facteur clé dans la compétitivité des entreprises.

Pour cette raison SOTEG met toute son énergie au service de ses partenaires. Non seulement SOTEG fournit le gaz naturel et l'électricité, mais livre également le conseil professionnel pour la consommation efficace des énergies.

SOTEG S.A.

Domaine Schlassgoart ■ Bâtiment 9 ■ 66, rue de Luxembourg ■ B.P. 132 ■ L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE

■ Siège social: 19-21 boulevard Royal ■ L-2449 LUXEMBOURG

Service commercial: Tél.: (+352) 57 44 11-215 ■ Fax: (+352) 26 55 20 05 ■ E-mail: info@soteg.lu

# Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org). Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

## Horeca

### Nord

**Réf C617:** Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite à Ettelbruck.

**Réf C619:** Vends Brasserie Restaurant avec chambres à louer au nord du pays.

**Réf C621:** Vends Hôtel-Restaurant Bar au nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

**Réf C814:** Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays avec 70 couverts, appartement privé et location de 7 chambres.

**Réf C874:** Vends Restaurant 60 couverts, terrasse 50 couverts, pizzeria au feu de bois, Hôtel 8 chambres, appartement pour 5 personnes, 2 chambres pour personnel.

### Centre

**Réf C620:** Vends Restaurant Auberge dans les alentours de l'aéroport. Excellente situation. Installation et équipement nouveau.

**Réf C622:** Vends fonds de commerce d'un restaurant au centre ville pour délocalisation de l'entreprise.

**Réf C751:** Vends Hôtel-Restaurant +/- 3500 m<sup>2</sup>; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m<sup>2</sup>.

**Réf C796:** Vends Hôtel-Restaurant avec 15 chambres et 130-150 couverts.

**Réf C884:** Vends Hôtel, 13 Chambres, Brasserie, Discothèque, Buanderie. Bâtisse et équipements techniques en bon état.

**Réf C898:** Vends Café-Restaurant, bail jusqu'en 2009.

**Réf C438:** Vends Restaurant-Café avec piste de quilles et appartements.

### Sud

**Réf C623:** Vends restaurant au sud du pays. Bonne situation.

**Réf C837:** Vends Restaurant-Bar-Lounge avec Pizzas au feu de bois, carte a tapas, fusion de la cuisine italienne et argentine, très grande terrasse d'été, bonne clientèle fidèle, Restaurant avec grand potentiel.

## Commerce de détail

### Centre

**Réf C588:** Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers

et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

**Réf C615:** Vends commerce (parts+ stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

**Réf C616:** Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

**Réf C754:** Vends commerce de cadeaux et d'articles publicitaires.

**Réf C791:** Vends fonds de commerce, rue piétonne, Luxembourg-Ville, magasin de textile sport.

**Réf C816:** Vends local commercial situé à Hollerich, idéal pour: architectes, bureau d'études, bureaux, magasin, boutique. Loyer intéressant ainsi que parking clientèle existant (gratuit pendant 1 heure).

**Réf C916:** Vends petite entreprise en plein développement dans le domaine de la vente d'accessoires mode, bijouterie fantaisie, chaussures, produits de soins naturels et vêtements femme. Boutique de 15m<sup>2</sup>, loyer 600 euros + 75 charges, près de la Place de Paris et Lycée. Le stock compris.

**Réf C996:** Vends commerce de fourniture et installation de cuisines équipées et d'espace rangement

**Réf C1002:** Vends commerce de librairie-papeterie, tabac, presse, art cadeaux, matériel scolaire, livres scolaires, lotteries, etc.

**Réf C1003:** Vends Horlogerie-Bijouterie avec réparations de montres et bijoux en tous genres.

**Réf C1091:** Vends fonds de commerce au centre ville de Luxembourg spécialisé dans la vente de vêtements d'enfants.

**Réf C1105:** Vends commerce d'accessoires et pièces de rechange automobiles.

### Est

**Réf C408:** Vends magasin de chaussures et de maroquinerie à l'est du pays – possibilité d'ouverture tous les dimanches.

**Réf C685:** Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

**Réf C1099:** Vends fonds de commerce, mobilier, caisse enregistreuse + balance, vases (contenant le café) stocks (pralines, dragées, cafés, spiritueux, ballotins, emballages, articles de décoration, valisettes, sacs en papier et en plastique) + Clients.

**Réf C1141:** Vends fonds de commerce d'un petit supermarché avec clientèle très fidèle

### Sud

**Réf C752:** Vends commerce de vêtements pour femme/fille/lingerie concept franchise vêtements dégriffés.

**Réf C885:** Cession de fonds de commerce ainsi que cession des parts d'une société, commerce de containers, bureaux, sanitaire, pavillons, stockage, salle de classes.

**Réf C1129:** Vends fonds de commerce de magasin de laines dans zone piétonne, nouvelle installation depuis un an avec clientèle fidèle de la Grande Région depuis plus de 20 ans.

## Services

### Nord

**Réf C991:** Vends fonds de commerce d'une société de transport avec possibilité de louer les locaux.

### Centre

**Réf C1006:** Vends société de transport avec des locaux administratifs et les places de parking obligatoires.

### Ouest

**Réf C604:** Vends pour cause de raison familiale, agence de création de site Internet, Intranet et E-commerce. Bon portefeuille, clients fidèles. Société parfaitement saine et rentable.

**Réf C1071:** Vends commerce de logiciels et de services informatiques aux PME dans le domaine de la gestion et du décisionnel.

### Sud

**Réf C684:** Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

**Réf C719:** Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél. : 42 39 39 338

Personnes de contact:  
Patricia DIAS / François NENON





« Acquérir une entreprise

## c'est avec eux !

L'acquisition d'une entreprise n'est pas toujours chose facile. Pour garantir sa pérennité, il m'a fallu dresser un diagnostic précis. J'ai dû entre autres m'assurer de sa santé financière, l'évaluer correctement, rechercher le meilleur financement... autant d'étapes importantes que je n'aurais pu franchir sans le soutien de Dexia et de son programme AVEC. »

C'est parce que vous ne voulez pas vous engager dans la reprise d'une entreprise sans en avoir apprécié tous les aspects que vous choisirez Dexia. Grâce à son programme AVEC, Dexia met tout en œuvre pour vous aider à faire les bons choix : évaluation de l'entreprise, recommandations en matière de structure juridique, aides à la recherche de partenaires, conseils lors des négociations et bien sûr un financement sur mesure... Spécialement dédié à l'achat et à la vente d'entreprises, AVEC est le service indispensable à tout futur acquéreur. [www.dexia-bil.lu](http://www.dexia-bil.lu)

Professions indépendantes – tél : 4590-2980

PME – tél : 4590-2981

**BANQUE**  
Luxembourg

**DEXIA**

## Direct Mail

un mailing bien ciblé... et les ventes décollent !

**Développer** votre chiffre d'affaires, **augmenter** la fréquentation de votre point de vente ou **informer** vos clients sont des problématiques auxquelles vous êtes confronté au quotidien. Direct Mail vous permet d'établir une relation directe avec votre marché. C'est le moyen idéal pour **conquérir et fidéliser** la clientèle. Pour votre communication à un niveau national tout comme à l'échelon local, n'oubliez plus de mettre toutes les chances de votre côté.  
**Intéressé ? Appelez le 8002 3210 !**

**Direct Mail**

Communiquez avec efficacité.

